

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 15 MARS 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 8 mars 2013 pour le vendredi 15 mars 2013 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 261).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 261).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 janvier 2013. (page 261).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 261).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 269).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 6 - Communication relative aux travaux sur l'espace public. Programme 2013-2014. (page 270).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n° 7 - Amélioration de voirie. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 322).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 8 - Travaux de requalification de la rue de Coulmiers. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 325).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 9 - Travaux d'enfouissement des réseaux rue Basse d'Ingré. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 326).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 10 - Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier. Lot n° 1. Approbation d'un avenant n° 1. (page 326).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 11 - Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1. (page 327).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 12 - Travaux de requalification de la rue des Murlins. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1. (page 327).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 13 - Travaux de requalification de la rue des Murlins. Lot n° 3. Approbation d'un avenant n° 1. (page 328).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 14 - Requalification de la rue Chardon. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1. (page 329).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 15 - Travaux d'enfouissement de réseaux rue du Pressoir Neuf. Réfection des espaces verts de la S.A. d'H.L.M. Immobilière Val de Loire. Approbation d'une convention. (page 330).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 16 - Elagage et dessouchage des arbres. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ». (page 331).
- M. CARRE** n° 17 - Requalification de la Place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lot n° 4. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 331).
- M. MARTIN** n° 18 - Parking de la Charpenterie. Choix du délégataire et approbation du contrat d'affermage. (page 334).
- M. MARTIN** n° 19 - Délégation de service public de la distribution et de la fourniture d'énergie électrique. Approbation du contrat et de la convention relative au développement durable et à l'environnement. (page 338).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 20 - Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2013. (page 343).
- M. MARTIN** n° 21 - Budget 2013. Décision modificative n° 1. (page 352).
- M. MARTIN** n° 22 - Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention à passer avec la Caisse d'Epargne Loire Centre. (page 356).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- M. CARRE** n° 23 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 357).
- M. CARRE** n° 24 - Intra-mails. Mise en vente de l'Hôtel particulier Tassin rue de la Bretonnerie. Approbation du cahier des charges de cession. (page 360).

- M. CARRE** n° 25 - Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Constatation de déclassement et cession de deux parcelles. Approbation. (page 366).
- M. CARRE** n° 26 - Quartier Saint-Marceau. Acquisition d'une bande de terrain. Régularisation d'un trottoir. (page 367).
- M. LEMAIGNEN** n° 27 - Protocole interpartenarial n° 3 relatif à l'achèvement de l'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Orléans. Reconstitution des fonctionnalités consécutives à la fermeture des rues Copernic et Saint-Yves. Mutation foncières et approbation d'une convention à passer avec la S.N.C.F. (page 367).
- M. FOUSSIER** n° 28 - Convention F.I.S.A.C. 3^{ème} tranche. Approbation d'un avenant n° 4. (page 370).
- M. FOUSSIER** n° 29 - F.I.S.A.C. centre-ville 2009-2013. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 371).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. MAGNIER** n° 30 - Journées du Développement Durable 2013. Approbation de tarifs et d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention. (page 372).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 31 - Mon chien et moi dans la Ville. Approbation de conventions de partenariat. (page 376).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme MARECHAL** n° 32 - Extension de l'école maternelle Claude Lewy. Lots n° 2, 5 et 13. Approbation d'avenants. (page 377).
- Mme MARECHAL** n° 33 - Marché de transport de personnes. Lots n° 1, 2 et 3. Approbation d'avenants. (page 378).
- M. SANKHON** n° 34 - Festival de Hip Hop 2013. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 379).
- M. SANKHON** n° 35 - Jour J 2013. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. (page 381).
- M. SANKHON** n° 36 - Bourses Projet Jeune. Attribution d'une subvention. (page 381).
- Mme GRIVOT** n° 37 - Association Sportive Automobile Tour Auto. Accueil de la 1^{ère} étape du Tour de France automobile 2013. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 382).

- M. MARTIN** n° 38 - ARENA. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière. Approbation d'un marché négocié. (page 384).
- M. GABELLE** n° 39 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Lots techniques. Approbation de marchés après appel d'offres. (page 392).
- M. GABELLE** n° 40 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Attribution de subventions. (page 393).
- M. VALETTE** n° 41 - Festival Orléans'Jazz. Approbation des tarifs, des redevances et d'une convention type d'occupation du domaine public. (page 393).
- M. VALETTE** n° 42 - Scène Nationale d'Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 397).
- M. VALETTE** n° 43 - Orgue de Saint-Marceau. Acquisition d'un 3^{ème} jeu. Approbation d'une convention à passer avec l'association des Amis des Orgues. Demande de subvention. (page 397).
- M. VALETTE** n° 44 - E.S.A.D. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 398).
- M. VALETTE** n° 45 - 30^{ème} anniversaire de la disparition de Roger Secrétain. Pose d'une plaque commémorative. Approbation d'une convention. (page 399).
- Mme HEAU** n° 46 - Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R.O. (page 400).
- Mme GRIVOT** n° 47 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 400).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 48 - Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret. (page 407).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 49 - Direction de la Commande Publique. Poste de juriste. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 415).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 50 - Direction des Assemblées et Procédures Internes. Poste de responsable du Pôle Conseil Municipal et Commissions. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 415).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 51 - Mise à disposition individuelle d'un agent de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention. (page 417).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 52 - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un système informatique de gestion du temps. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.C.A.S. (page 417).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 53 - Acquisition, location et entretien de matériels d'impression numérique. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le C.C.A.S. et les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint Hilaire-Saint-Mesmin et Semoy. (page 418).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 54 - Entretien ménager de divers bâtiments municipaux. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 419).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 21 mars 2013.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi quinze mars deux mille treize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 27) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 29 et jusqu'à 21 h 54), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO (à partir de 20 h 37), MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CUGNY-SEGUIN, BARANGER (jusqu'à 20 h 49), HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes PARAYRE, CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, PEZET, LABED (à partir de 19 h 42), Mme SOUAID (à partir de 20 h 16 et jusqu'à 22 h 46), MM. VALLE (jusqu'à 21 h), RICOUD, REISSER, Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, DELOIRE, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (à partir de 19 h 34 jusqu'à 21 h 45), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. LEMAIGNEN	à M. le Maire (à partir de 21 h 54)
Mme MARECHAL	à Mme SAUVEGRAIN
M. MONTEBELLO	à M. LANGUERRE (jusqu'à 20 h 37)
Mme BARANGER	à Mme SUIRE (à partir de 20 h 49)
Mme D'AUX	à M. BESSON
Mme CASTERET	à Mme DE CHANGY
M. LABED	à Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 42)
M. BRIAND	à M. CHAPUIS
Mme NGANGA	à M. RICOUD
Mme MIKO	à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 19 h 34 et à partir de 21 h 45)

Absent et excusé :

M. BRARD

La séance est ouverte à 18 h 12.

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous étions hier avec Abel MOITTIE aux obsèques de Daniel BOITARD à qui je souhaite rendre hommage puisque parmi ses multiples activités, il fut combattant en 1940, notamment dans la poche de Dunkerque. Par la suite, il s'est beaucoup impliqué dans le monde des anciens combattants, mais aussi pour le tourisme départemental en présidant notamment le Comité Départemental du Tourisme du Loiret et puis il fut également Conseiller Municipal à Orléans dans la mandature de Jacques DOUFFIAGUES. Donc, je souhaite encore une fois lui rendre hommage et adresser, en votre nom à tous, nos très sincères condoléances à l'ensemble de sa famille et de ses proches.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 21 h 54)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
M. MONTEBELLO	à	M. LANGUERRE (jusqu'à 20 h 37)
Mme BARANGER	à	Mme SUIRE (à partir de 20 h 49)
Mme D'AUX	à	M. BESSON
Mme CASTERET	à	Mme DE CHANGY
M. LABED	à	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 42)
M. BRIAND	à	M. CHAPUIS
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 19 h 34 et à partir de 21 h 45)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 25 janvier 2013.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de février et mars 2013 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
----------------------	------------------------	---------

MARCHES

13-27	20/02/13	Contrat de spectacle. Médi@thèque Maurice Genevoix et Médiathèque. Théâtre de la Tête Noire. Montant maximum global 598 € T.T.C.
-------	----------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-42	13/02/13	Théâtre Gérard Philippe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Le Philharmonique de la Roquette. 5 200 € T.T.C.
13-43	13/02/13	Maintenance du logiciel Civil Net Elections. Acquisition de modules, de licences supplémentaires et des prestations d'assistance. Société CIRIL. Montant minimum 5 700 € T.T.C. Montant maximum 35 000 € T.T.C.
13-49	13/02/13	Direction des Sports et des Loisirs. Gymnase Gaston Couté. Contrat d'entretien de la structure artificielle d'escalade. Société SKY WORK. 1 196 € T.T.C.
13-50	13/02/13	Direction des Sports et des Loisirs. Complexe Sportif de la Source. Contrat d'entretien de deux structures artificielles d'escalade. Société SKY WORK. 598 € T.T.C.
13-51	13/02/13	Service Formation. Formation des agents au risque inondation. Centre Européen de Prévention du Risque Inondation. Avenant n° 1 au marché à bons de commande.
13-52	13/02/13	Eglise Saint-Vincent. Approbation d'une convention de remboursement des charges de consommation électrique engendrées par une caméra de surveillance.
13-57	13/02/13	Médi@thèque Maurice Genevoix. Exposition « Les petites personnes de Christian Voltz ». Imagier Vagabond. Montant maximum global 1 648 € T.T.C.
13-58	13/02/13	Conservatoire. Ateliers artistiques. Association Jabberwock. Montant global maximum 2 900 € T.T.C.
13-62	21/02/13	Travaux de remplacement d'installations de climatisation sur des équipements municipaux. Société COFELY AXIMA. Montant global et forfaitaire de 47 242 € T.T.C.
13-64	22/02/13	Démolition du gymnase Georges Chardon et d'un bâtiment de logements de fonction désaffectés 1 rue des Roses.
13-65	21/02/13	Assurance Tous Risques instruments de musique. Compagnie ALBINGIA. Cabinet PIOUX. 744,80 € T.T.C.
13-66	27/02/13	Médiathèque d'Orléans. Maintenance et dépannage du système automatique de transport des documents. Société SWISSLOG FRANCE. Montant minimum 20 000 € T.T.C. Montant maximum 70 000 € T.T.C. pour une durée de 2 ans.
13-67	22/02/13	Enfouissement des réseaux de la rue du Pressoir Neuf. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre. Entreprise EGIS France. Taux de rémunération de 5,90 %. Passage de la rémunération au forfait définitif du maître d'œuvre.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 mars 2013 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-70	25/02/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Fourniture de chrysalides pour la serre aux papillons. Etablissements Jean-Pierre VESCO. Montant maximum 13 578,96 € T.T.C.
13-71	27/02/13	Médiathèque d'Orléans. Exposition « Unique(s) ». Approbation d'un contrat de prestations de services. Atelier Tant et Temps. Montant maximum global 1 500 € net de T.V.A.
13-72	25/02/13	Piscines d'Orléans. Mise à disposition de distributeurs pour la vente d'articles de bain. Société TOPSEC.
13-78	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle La Malédiction de Bavasouille. Compagnie Les Zinzins. 611 € nets.
13-79	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle La petite sardine. Compagnie Diabolo Théâtre. 380 € T.T.C.
13-80	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle Mais où sont passées les abeilles ? Association Escapade. 736,90 € nets.
13-81	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle Maximimi. La Compagnie A petits pas. 1 007 € nets.
13-82	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle Signes et sons. La Compagnie 100 Voix. 633,76 € nets.
13-83	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle Tigrella. Association Escapade. 736,90 € nets.
13-84	4/03/13	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle Vélomagicien. Association Mère Deny's Family. 1 170 € T.T.C.
13-85	4/03/13	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des Etablissements Recevant du Public. Société ESABORA. Montant minimum 5 980 € T.T.C. Montant maximum 59 800 € T.T.C.
13-86	4/03/13	Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue des Anguignis. Groupement Egis/Ateliers Villes et Paysages. Taux de rémunération pour l'ensemble des tranches de 5,20 %.
13-87	4/03/13	Maîtrise d'œuvre pour dissimulation, renouvellement et dévoiement des réseaux rue Anguignis. Entreprise Egis France/ Taux de rémunération pour l'ensemble des tranches de 5,05 % option comprise.
13-89	8/03/13	Eglise Saint-Marc. Mission d'études diagnostic de structures. Groupement conjoint E.S.B.A.T./B.M.I. 15 548 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-92	6/03/13	Marché de mise sous pli, affranchissement et dépôt à l'opérateur de services postaux des factures, des relances, des mailings Q.F. et des attestations diverses destinés aux familles utilisatrices des services dédiés à l'Enfance et à la Petite Enfance. S.A.S. DAUTRY TROMAS. Montant minimum 17 000 € T.T.C. Montant maximum 42 000 € T.T.C. par période.
13-93	4/03/13	Travaux d'éclairage public rue de la Bourie Blanche. Société ETDE pour un montant de 49 559,55 € T.T.C.
13-94	7/03/13	Direction des Systèmes d'Information. Prestation d'assistance informatique pour la conduite d'études. Société IGM. Montant minimum 10 000 € T.T.C. Montant maximum 60 000 € T.T.C.
13-96	8/03/13	Mission de relations presse locales, nationales, internationales et de communication pour le Festival de Loire 2013. Agence Verbatim SARL. 23 920 € T.T.C.

AFFAIRES FINANCIERES

13-63	21/02/13	Direction de l'Espace Famille. Régie de recettes « Régie Monétique Centrale ». Extension à la sous-régie des Accueils de Loisirs des Capucins.
-------	----------	--

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

13-54	12/02/13	Domaine de Chilly (Bois des Terres Noires). M. X. Droits de chasse et de pêche. Approbation d'un contrat de location.
13-55	12/02/13	Salle de la Madeleine. Association Orléans Madeleine Attitude. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
13-59	14/02/13	Salle Yves Montand. Association Blossières Initiatives. Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation d'événements contribuant à l'animation du quartier des Blossières.
13-61	19/02/13	Salle Yves Montand. Association M2Dance. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
13-68	22/02/13	Bail dérogatoire consenti pour une durée de 12 mois à M. X gérant de la société MKM, 4 bis rue de la Bolière à La Source, centre commercial de la Bolière.
13-73	27/02/13	Terrain 32 rue Pierre et Marie Curie. M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-75	6/03/13	Palais des Sports. S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition pour la saison sportive 2012-2013.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-76	4/03/13	Palais des Sports. S.A.S.P. Fleury Loiret Handball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>ASSURANCES</u>		
13-48	12/02/13	Assurance Tous Risques instruments de musique. Compagnie HISCOX. Cabinet GRAS SAVOYE. Avenant de régularisation de l'exercice 2012. 300 € T.T.C.
13-77	1/03/13	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>CONTENTIEUX</u>		
13-56	12/02/13	Constitution de partie civile. Outrages envers un policier municipal. Ville d'Orléans contre M. X.
13-60	14/02/13	Introduction d'un recours contre le jugement du T.G.I. d'Orléans en date du 2 octobre 2012. Cour d'Appel d'Orléans. Affaire assignation pour procéder à la révision judiciaire des conditions et charges du legs de M. Gabriel François SERENNE. Ville d'Orléans contre le Ministère Public. Décision modificative.
13-69	25/02/13	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation d'une décision de refus du 26 décembre 2012 relative à la déclaration préalable n° 45 234 12 C 0 793 concernant une installation de téléphonie mobile sur un immeuble 29 boulevard Rocheplatte. Société ORANGE FRANCE contre Ville d'Orléans.
13-74	1/03/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. M. X contre Ville d'Orléans.
13-88	1/03/13	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Référé suspension. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande de suspension d'une décision de refus du 26 décembre 2012 relative à la DP n°45 234 12 C 0 793 concernant une installation de téléphonie mobile sur un immeuble au 29 Boulevard de Rocheplatte à Orléans. Société ORANGE FRANCE contre Ville d'Orléans.
13-97	4/03/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Société CALM / Ville d'Orléans.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 février 2013 et le 1^{er} mars 2013 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Décision de préemption
DA 45234 12 1098	CK0312 CK0350 CK 0352	Clos Baille Vache	Non préemption
DA 45234 12 1116	Ck0197 CK 0198	13 rue Paul Lemesle	Préemption (1)
DA 45234 13 0020	BK308 (lot 6)	2 rue d'Alibert	Non préemption
DA 45234 13 0033	BY0291	6 rue du Onze Novembre	Non préemption
DA 45234 13 0044	CR0492	31 rue du faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0045	BX0257	224 faubourg Saint Vincent	Non préemption
DA 45234 13 0046	BI0275 (lots4-5-8-9-11-12-13-17-18-19)	7 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 13 0047	EM0003 (lots 24-81-324)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 0048	ET0164	34 rue Berthollet	Non préemption
DA 45234 13 0049	AL0073 (lots 526-608-666-828)	52 quai Saint Laurent	Non préemption
DA 45234 13 0050	DL0502	12 rue Benoît Lebrun	Non préemption
DA 45234 13 0051	AN0223 AN0387	3 ter rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 13 0052	AZ0124 (lots 2-4-5-6-7)	26 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 13 0053	BI0205 (lots 1-2-6)	19 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 13 0054	DS 0243	42 ter rue du Bois Girault	Non préemption
DA 45234 13 0055	AM0231	5 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 13 0056	CM0060	10 rue Pierre et marie Curie	Non préemption
DA 45234 13 0059	CZ0133	61 rue du Gros Raisin	Non préemption
DA 45234 13 0060	CX0063 (lot 2)	12 rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 13 0062	BK0065 (lots 8-9-16)	247 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0064	BL0079 (lots 3-14)	6 rue du Puits de Linières	Non préemption
DA 45234 13 0065	AI0190	12 rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 13 0066	CY0153	11 rue du Champ de Courses	Non préemption
DA 45234 13 0069	DW0110	5 rue des Reinettes	Non préemption
DA 45234 13 0070	ET0017	25 rue Winston Churchill	Non préemption
DA 45234 13 0071	BN0241	8 rue des Pensées	Non préemption
DA 45234 13 0072	EM0071 EM0063 (lots 30-34)	12 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 13 0073	ES0010	10 rue Pierre de Ronsard	Non préemption
DA 45234 13 0074	BI0016 (lots 18-21)	31 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 13 0075	AZ0309 (lot 58)	45 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 13 0076	BO0077 (lot 20)	176 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0077	AM0318	7 rue Alfred Cornu	Non préemption
DA 45234 13 0078	BD0258 (lots 3-29)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 13 0079	BT0412 (lots 2-7)	2 ter rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 13 0080	AV0007	127 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 13 0081	CL0622 CL0623 CL0680 CL0681 CL0682 CL0683 CL0684 CL0685	147-149 rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 13 0082	AV0201 AV0202 AV0542 (lots 156-455)	7 rue Antigna	Non préemption
DA 45234 13 0083	DX0079	36 rue des Platanes	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 mars 2013 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Décision de préemption
DA 45234 13 0086	BI0275 (lots 4-5-8-9-11-12-13-17)	7 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 13 0087	CP0079	134 rue Saint Marc	Non préemption
DA 45234 13 0088	AH0244	3 rue des hauts Champs	Non préemption
DA 45234 13 0089	EM0003 (lots 6-280-338)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 0090	CE0930	229 rue du nécotin	Non préemption
DA 45234 13 0091	BP0064 (lots 8-9-11)	5 rue Porte saint Vincent	Non préemption
DA 45234 13 0092	BP0064 (lots 1-2-13)	5 rue Porte saint Vincent	Non préemption
DA 45234 13 0093	BP0064 (lots 3-6)	5 rue Porte saint Vincent	Non préemption
DA 45234 13 0094	AO0322 (lots 3-6)	30 rue Caban	Non préemption
DA 45234 13 0095	BP0064 (lot 5)	5 rue Porte saint Vincent	Non préemption
DA 45234 13 0096	AX0027 (lot 222)	5 rue de la Grille	Non préemption
DA 45234 13 0097	AO0254 (lot 94)	21 rue Lahire	Non préemption
DA 45234 13 0098	AZ0045	3 rue Grison	Non préemption
DA 45234 13 0099	AC0180	9 rue de la Bienvenue	Non préemption
DA 45234 13 0100	EP0064	5 rue Jean Baptiste Colbert	Non préemption
DA 45234 13 0101	BK0085 (lots 11-19-22-25-28-29-47)	225 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0102	BP0064 (lots 7-12-16)	5 rue Porte saint Vincent	Non préemption
DA 45234 13 0103	AB0693 AB848 AB0851 (lots 5-7-13-14)	419 rue du faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 0104	BD0070 BD0077 (lots 1-5)	3 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 13 0105	AZ0326 (lots 3-4-10)	13 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 13 0106	BI0340 (lots 16-17-19-22)	17 rue des Trois Clefs et Place Louis XI	Non préemption
DA 45234 13 0107	AO0756 (lots 3-7)	2 rue des Villas	Non préemption
DA 45234 13 0108	DM0020	35 bis rue des Chabassières	Non préemption
DA 45234 13 0109	BR0139 (lots 1-2)	13 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 13 0110	BK0232 (lot 28)	1 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 0111	AN0423 AN0424 (lots 3-7-20)	44 rue du Faubourg Saint Jean	Non préemption
DA 45234 13 0112	BL0077 (lot 1)	10 rue Puits de Linières / 2 rue de l'Eperon	Non préemption
DA 45234 13 0113	BO0080 (lot 4)	182 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 0114	CI0776	3 rue du Docteur Jean Falaize	Non préemption
DA 45234 13 0115	BL0329	7 rue du Gros Anneau	Non préemption
DA 45234 13 0116	DS0031 DS0236	40 rue du Bois Girault	Non préemption
DA 45234 13 0117	AN0373 (lot 50)	76 rue Faubourg Saint Jean	Non préemption
DA 45234 13 0118	AP0309	19 rue du Maréchal Leclerc	Non préemption
DA 45234 13 0119	BI0074	20 rue de la Vieille Monnaie	Non préemption
DA 45234 13 0120	CN0790 CN1058	rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 13 0121	AZ0042 (lot 4)	1 bis rue Grison	Non préemption
DA 45234 13 0122	CE0934	168 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 13 0124	CR0036	8 bis rue de Bellebat	Non préemption
DA 45234 13 0125	CE0933	168 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préemption

Déclaration d'intention d'aliéner n° 45234 12 1116 :

Terrain situé 13 rue Paul Lemesle cadastré section CK 197 et 198 (lot 1) vendu au prix de 119 000 € + 6 000 € de frais de négociation et droits fiscaux à la charge de la Ville d'Orléans.

Par décision du 25 février 2013, la Ville d'Orléans a décidé de préempter ce bien :

Considérant que depuis plusieurs années la Ville s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet urbain aux fins de restructuration des zones urbaines sensibles et qui tend au renforcement des centralités mais également au désenclavement de certains espaces,

Que cet engagement s'est notamment traduit par la Convention Territoriale de l'Argonne et la réalisation d'espaces publics, permettant de désenclaver le quartier par l'arrivée de la 2^{ème} ligne de tramway et d'ouvrir les « clos » d'habitat vertical fermés sur eux-mêmes parmi les pavillons traditionnels.

Considérant qu'à l'occasion de la procédure de révision du P.O.S. en P.L.U., a été clairement réaffirmée la volonté de poursuivre les lignes directrices de ce projet urbain dans le quartier de l'Argonne et plus précisément la volonté de localiser des équipements publics en relation directe avec les centralités du quartier existantes, tout en respectant les principes de cohérence urbaine et de mixité fonctionnelle,

Qu'a été également réaffirmée la volonté de poursuivre le désenclavement et la valorisation de l'urbanité de ce quartier,

Qu'ainsi, et en lien avec l'aménagement récent de la place et cour du marché, mais aussi avec le fonctionnement de la crèche municipale, a été inscrit un emplacement réservé numéro 70 aux fins de poursuivre la reconfiguration des espaces publics au cœur de cette zone urbaine sensible.

Considérant que les parcelles CK197 et CK198, objet de la déclaration d'intention d'aliéner, sont situées dans l'emprise de l'emplacement réservé numéro 70.

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir ces parcelles par voie de préemption pour constituer une réserve foncière,

Que cette acquisition s'inscrit en effet parfaitement dans la réalisation du projet urbain mis en œuvre dans le quartier de l'Argonne,

Que la maîtrise foncière de ces parcelles par la collectivité est indispensable d'une part pour assurer le renforcement de la centralité du quartier, objectif partiellement atteint par l'aménagement de la cour du marché et dont elles sont limitrophes, d'autre part pour assurer le désenclavement de la crèche municipale et du Centre Communal d'Action Sociale situés au nord.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1^{er} février et le 28 février 2013 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 13 0012	10	rue	des Carmes	Non préemption
AU 45234 13 0013	1	rue	de la République	Non préemption
AU 45234 13 0014	44	rue	Emile Zola	Non préemption
AU 45234 13 0015	24	place	du Martroi	Non préemption
AU 45234 13 0017	7	rue	des Trois Clefs	Non préemption

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 13 0018	193	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 13 0019	218	rue	de Bourgogne	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- la Croix-Rouge Française ;

- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie – comité local d'Orléans ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- le Cercle d'Escrime Orléanais (aide apportée pour l'organisation de la Coupe du Monde de Sabre Dames – Trophée BNP Paribas d'Orléans) ;

- la 1^{ère} Compagnie d'Arc d'Orléans (prêt de matériel pour l'organisation du concours annuel de tir en salle les 19 et 20 janvier 2013) ;

- M. CAZE, chef de chœur de l'ensemble vocal La Sarabande (mise à disposition gracieuse de la Maison des Arts et de la Musique pour le concert « Visages de la Renaissance Française » le 8 février 2013) ;

- M. GASCHET (mise à disposition de documents dématérialisés à la mairie de proximité Centre Ville pour le rallye découverte du centre ancien).

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – **Communication relative aux travaux sur l'espace public. Programme 2013-2014.**

Mme DE QUATREBARBES – *C'est effectivement un vaste sujet que l'on va vous présenter ce soir, l'espace public agrémenté de quelques photos pour cette présentation.*

*
* *
*

Présentation d'un power point par Mme DE QUATREBARBES.

*
* *
*



ESPACE PUBLIC

Contexte

Sur la commune d'Orléans :

1200 rues représentant 350 km :

- des voiries communales
- des voiries d'Agglomération
- des voiries départementales



2

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Sur la commune d'Orléans, nous avons exactement 1 236 rues, ce qui représente 350 kilomètres. Nous avons donc des voiries communales, des voiries d'agglomération comme les mails par exemple et des voiries départementales comme le faubourg Saint-Vincent par exemple.*

Vous avez à l'écran quelques photos : l'avenue Secrétain et la rue des Murlins que nous venons de refaire.

Diagnostic

Réalisation d'un diagnostic complet de l'état de la voirie

Des voiries fortement dégradées :

- par l'usage (camions, bus...)
- par les interventions des concessionnaires
- par un manque d'entretien et de requalification depuis des années



Rue du Fil soie



Rue Champ aux ânes

3

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – Il y a un diagnostic très complet de l'état de la voirie qui a été fait. C'était un très gros travail puisque rue par rue, on a répertorié l'état de chaque rue de la Ville. On a donc fait le constat suivant. On des voiries très fortement dégradées pour plusieurs raisons :

- par l'usage des camions et des bus. Evidemment quand on a des poids lourds ou des bus qui passent régulièrement dans des rues qui sont parfois étroites, cela abîme la couche de roulement ;

- par les interventions des concessionnaires. C'est aussi un point très important car lorsque l'on a des parties de réseaux vétustes à reprendre ou bien parce qu'il y a effectivement un problème urgent nécessitant une intervention, il faut ouvrir le trottoir et même parfois la voirie complètement et faire des tranchées. Quand je parle des concessionnaires, pour ceux qui ne le savent pas, ce sont E.R.D.F., G.R.D.F., l'Orléanaise des Eaux, ... que se passe-t-il ? Quand ces concessionnaires interviennent lorsque la rue est dégradée, à la limite, cela ne nous gêne pas, mais quand la rue vient d'être refaite, c'est un sujet vraiment important et d'ailleurs, cette après-midi, nous avons eu la commission consultative sur le règlement de voirie à ce sujet là ;

- par un manque d'entretien et de requalification depuis des années. C'est également un sujet que je développerai un peu plus tard, mais effectivement depuis des dizaines d'années, les rues n'ont pas été requalifiées, une couche de roulement oui, mais pas requalifiées.

Les objectifs

- Accélérer le programme de requalification de façon significative pour répondre à la demande des riverains
- Réaliser des requalifications complètes plutôt que de simples couches de roulement sur l'ensemble des quartiers
- Traiter la rue globalement, de façade à façade, en végétalisant au maximum et en améliorant l'éclairage public
- Préserver l'espace public au maximum par la mise en œuvre d'un nouveau règlement de voirie
- Utiliser des matériaux de qualité :

Pierre calcaire, Bordure granit, Asphalte, Mobilier urbain



4

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Donc, les objectifs ont été les suivants :*

- Accélérer le programme de requalification de façon significative pour répondre à la demande des riverains. Et là, je compléterai avec effectivement les assemblées générales qui ont eu lieu. Quand on a assisté à toutes les assemblées générales de quartier, que ressort-il principalement ? La voirie. Les habitants demandent essentiellement que leur rue soit refaite. Cela fait donc partie de nos objectifs et c'est vraiment la demande des habitants.

- Réaliser des requalifications complètes plutôt que de simples couches de roulement sur l'ensemble des quartiers et là je m'explique. Que veut dire requalifier ? C'est tout reprendre. Ce n'est pas simplement la couche de roulement, car vous avez dû observer que lorsqu'on a des rues très bombées, et bien ce sont des couches de roulement qui ont été mises successivement et on arrive effectivement à des rues très bombées. Quand vous voyez des pavés apparaître, c'est parce qu'il y a eu une couche de roulement qui a été mise simplement sur les pavés sans reprendre la structure et donc, cela se dégrade très rapidement. Aussi, c'est ce que nous faisons actuellement et ce depuis 2002 précisément : la requalification des rues, c'est-à-dire la reprise de bâti à bâti ; on reprend la structure et donc on décaisse sur plusieurs centimètres ; on refait les trottoirs ; on reprend les bordures ; on végétalise ; on reprend l'éclairage public, le mobilier urbain, enfin on reprend tout. Vous pouvez le voir par exemple sur cette photo de la rue de Loigny qui est une illustration de ce que l'on fait depuis quelques années, c'est-à-dire depuis 2 mandats déjà.

- Traiter la rue globalement de façade à façade comme je viens de le dire en végétalisant au maximum et en améliorant l'éclairage public. En végétalisant au maximum oui, parce qu'effectivement Orléans était une ville très minérale et on s'applique à chaque fois que l'on refait une rue à mettre des arbres, à faire des massifs, à apporter des fleurs, à apporter du végétal en ville. C'est ce que les habitants souhaitent. C'est ce qu'ils attendent et c'est aussi notre souhait de faire une ville jardin. Et puis on

améliore l'éclairage public. Je vais vous donner un exemple. L'éclairage public était autrefois toujours placé sur un côté. Maintenant, on le met en quinconce, pourquoi ? Tout simplement parce que les habitants vous expliquent – et à juste titre d'ailleurs – que quand les mâts d'éclairage public sont tous du même côté, c'est un côté qui voit et l'autre beaucoup moins. Cela fait aussi très routier d'avoir tout l'éclairage public d'un côté. Donc, on s'applique à mettre l'éclairage public en quinconce. Tous ces détails là sont importants parce que c'est cette somme des détails qui fait que l'on arrive effectivement à un résultat de qualité.

- Préserver au maximum l'espace public pour la mise en œuvre d'un nouveau règlement de voirie, ce que j'expliquais tout à l'heure.

- Utilisation de matériaux de qualité comme par exemple la pierre calcaire que vous avez dû voir en centre ville ou encore du grès ou du granit, donc des matériaux de qualité, pas de bordures en ciment. De l'asphalte sur le trottoir, un mobilier urbain très qualitatif puisque nous avons ces petites clôtures en pied d'arbres qui sont faites sur mesure. C'est vraiment adapté à la situation.

Quelques chiffres pour l'espace public

Budget 1998 : 7 millions d'euros
Budget 2008 : 20 millions d'euros
Budget 2013 : 38 millions d'euros

➤ Plus de 280 rues refaites



Travaux en cours de la rue Chardon

Le m² de voirie : 80€ à 225€ selon les matériaux (hors enfouissement)

Le mètre linéaire d'enfouissement : 1 000€

Exemples : Rue de la Bourie Blanche : 790 000 €

Rue Chardon : 930 000 €

Rue des Grands Champs : 1 740 000 €

Rue des Murlins : 3 620 000 €



Rue de la Bourie blanche

Conseil Municipal
15 mars 2013



5

Mme DE QUATREBARBES – Maintenant quelques chiffres. En 1998, le budget était de 7 millions d'euros, en 2008 de 20 millions d'euros et en 2013, il est de 38 millions d'euros. Je crois que lorsqu'on entend ces trois chiffres, cela parle tout seul.

Il y a une montée en puissance très importante parce qu'effectivement, c'est toujours pour donner cette réponse aux habitants. C'est ce qui est attendu et puis aussi, c'est ce qu'on doit faire, car le Maire d'Orléans doit entretenir sa Ville. La voirie est essentielle, on doit entretenir cette Ville et cela n'a pas été fait pendant des années. Donc, c'est ce que nous faisons et le chemin parcouru est déjà important, mais il en reste beaucoup à faire.

Nous avons refait 280 rues. Je vous le dis tout de suite : il en reste encore 300 à refaire, donc vous voyez, on est à mi chemin. Et quand on voit les coûts, le mètre carré de voirie va de 80 € à 225 €. 80 € le mètre carré, c'est quoi ? C'est la simple couche de roulement et effectivement cela coûte infiniment moins cher, mais comme je vous le disais tout à l'heure, dans le temps cela ne dure pas. 225 €, c'est-à-dire trois fois plus quasiment, c'est la reprise de la structure avec la végétalisation, le mobilier urbain, c'est-à-dire tout ce que l'on fait. Et je ne parle pas de l'enfouissement. Si on enfouit, il faut ajouter 1 000 € du mètre linéaire. Donc, ce sont des sommes colossales lorsqu'on met tout bout à bout pour arriver à un travail de qualité.

Des exemples de coûts.

- rue de la Bourie Blanche : 790 000 €

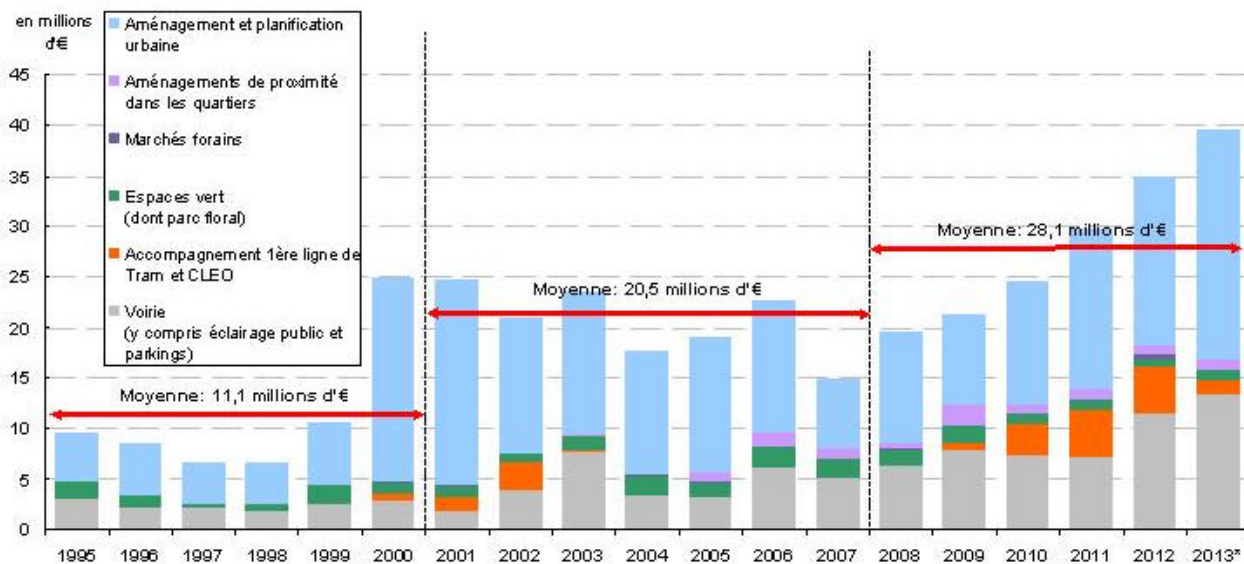
- rue Chardon ; 930 000 €

- rue des Grands Champs : 1 740 000 €

- rue des Murlins : 3 620 000 €. La rue des Murlins est une des rues la plus longue de la Ville.

De plus, il nous faudrait – je vais vous le dire parce qu'il faut quand même avoir conscience des chiffres – encore environ 180 millions d'euros pour continuer les 300 rues qu'il nous reste à refaire pour arriver à un état de voirie correct. Vous voyez là la rue Chardon qui est actuellement en travaux.

Le budget consacré aux travaux depuis 1995



6

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – Ce graphique du budget consacré aux travaux depuis 1995 est très intéressant parce qu'on voit l'ascension très régulière de cet escalier qui monte depuis 2001.

Or, ce budget consacré aux travaux depuis 1995 n'englobe pas seulement la voirie. Là, je parle aussi de l'urbanisme, des Z.A.C., du G.P.V., des aménagements de proximité, des espaces verts, de l'accompagnement de la 1^{ère} ligne de tramway et C.L.E.O., donc de toutes les rues adjacentes. Et si on compare de 1995 à 2000, la moyenne d'investissements est à 11 millions ; de 2001 à 2007, la moyenne est à 20 millions pour tout l'espace public ; de 2008 à 2013, on est à 28 millions d'euros. C'est donc colossal.

Pourquoi monte-t-on comme cela en puissance ? Parce que le principal objectif de la Ville est de continuer de remettre toutes ses voiries en état et surtout ensuite d'avoir un régime d'entretien, car le problème est bien celui là. En fait, l'entretien n'était pas assuré. Donc on attendait que les rues se dégradent et quand elles se dégradent, il faut tout reprendre comme je vous le disais de bâti à bâti et jusqu'à la structure. C'est cela qui coûte infiniment plus cher. C'est exactement comme une maison, si on attend qu'elle se dégrade et qu'elle s'écroule, et bien cela coûte beaucoup plus cher de la reconstruire que si on l'entretient régulièrement. Et l'entretien régulier, c'est ce que nous faisons et c'est ce que nous souhaitons faire une fois qu'on aura toutes nos rues refaites.

Alors, si vous voulez faire effectivement les marches d'escalier, si j'ose dire, qui sont consacrées à la voirie, c'est tout ce qui est en gris. C'est vraiment la voirie pure. Donc, vous voyez l'effort consacré très clairement. Pour cette année, c'est environ 12 millions d'euros rien que pour la voirie.

On va maintenant rentrer dans le détail quartier par quartier.



Secteur
NORD
Blossières - Murlins
Acacias
Gare - Pasteur - Saint Vincent

Conseil Municipal
15 mars 2013



7

Mme DE QUATREBARBES – *Tout d'abord le secteur nord avec les quartiers Blossières – Murlins, Acacias, Gare – Pasteur – Saint-Vincent.*

Vous avez sur cette photo la rue des Murlins qui vient d'être refaite il n'y a pas longtemps. La rue des Murlins dans son ensemble est désormais terminée. Je vous rappelle que c'est la rue la plus longue et elle était extrêmement attendue. D'ailleurs, les chauffeurs de bus nous disaient : « On va se mettre en grève, car on ne veut plus rouler dans cette rue. » C'est important de le dire, car je crois que tout le monde ne le sait pas.

- rue des Ecoles
- rue Paul Valéry
- placette Paul Verlaine
- rue des Murlins
- rue Masse (en partie)
- rue Jacques Groslot
- rue des Tonneliers
- Parking Raymond Vannier
- rue Charles Le Chauve
- parking rue Jean-Baptiste Perronneau
- parking rue Antoine Becquerel
- parkings et trottoirs rue Charles Pemault
- rue Jules Noël
- parking rue Robert le Pieux
- parkingsalle Yves Montant
- rue Louis Braille
- rue du Maréchal Leclerc
- rue du 131ème RI (plantations)
- passage de Beauce
- pont Bannier
- rue A. Gault (en partie)
- RD2020 (Nord rue de Joie)
- microsite sportif Acacias
- placette Molière
- rue Denis Papin
- rue de Lutèce
- rue Jacquard
- place des Acacias
- rue Moine
- rue Eugène Vignat
- place Charles d'Orléans
- parking Munster et microsite sportif
- école Pierre Ségelle (plantations)
- parking rue Albert Laville
- rue de l'Eglise Saint Vincent
- Impasse A. Gault
- pont des Murlins
- rue Joseph Leroy
- rue de la Grande Marnière

REALISATIONS ESPACE PUBLIC 2001 - 2012
ESPACES RENOVES : 53

- boulevard de Québec
- rue Pierre Chevaldonné
- Parkings Emile Zola
- rue Marcel Proust
- rue Eugène Vignat
- faubourg Bannier
- square Groslot
- rue de Bel Air
- rue Eloy d'Amerval
- rue du Clos des Moulins



- Parc Pasteur
- Réhabilitation de la grotte et du bassin
- Programme de réfection des allées
- boulevard Guy-Marie Riobé (en partie)
- rue du Champ Rond (en partie)
- abords du centre commercial E. Zola

Conseil Municipal
15 mars 2013

Mme DE QUATREBARBES – Voici les réalisations de 2001 à 2012 parce qu'on oublie très vite. Je ne vais pas toutes vous les citer car la liste est longue, mais je crois que c'est important de le rappeler et de montrer comment on a irrigué le quartier. C'est comme une toile d'araignée. On ne fait pas plus à un coin du quartier qu'un autre. C'est tout le quartier qui est considéré et ce sont tous les quartiers qui sont considérés.

Ce sont aussi bien des placettes, des parkings, des micro sites, des rues, des boulevards, des faubourgs, des squares. Voilà donc toute la liste de ce que nous avons fait depuis 2001.

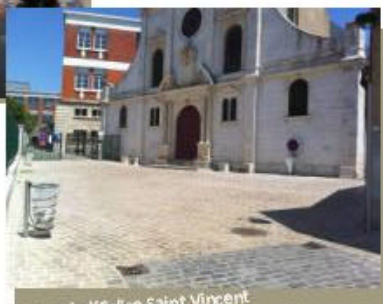
REALISATIONS 2001 - 2012



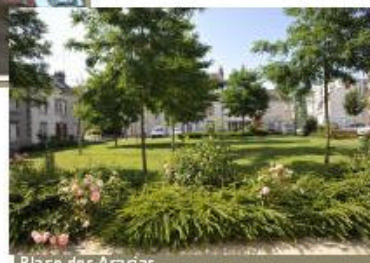
Rue de Bel Air



Rue des Tonneliers et parvis du collège Jean Pelletier



Église Saint-Vincent



Place des Acacias

Conseil Municipal
15 mars 2013

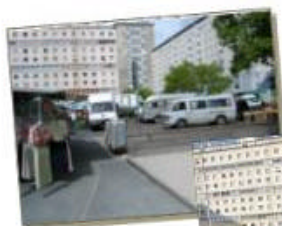


9

Mme DE QUATREBARBES – *Les illustrations sont intéressantes.*

- *La rue de Bel Air qui vient d'être terminée et qui donne visiblement satisfaction. Elle est végétalisée et remise en état complètement. Elle était très attendue la rue de Bel Air.*
- *La rue des Tonneliers et le parvis du collège Jean Pelletier.*
- *La rue de l'Église Saint-Vincent qui a été refaite en pierres de Souppes.*
- *La place des Acacias qui est méconnaissable. Vous voyez sur cette photo le avant et le après. On oublie vite que la place des Acacias était comme cela avec des voitures en vrac et deux réverbères. Elle est donc devenue végétalisée, organisée et éclairée.*

REALISATIONS 2001 - 2012



Place Charles d'Orléans



RD 2020 Nord



Rue Eugène Vignat



Rue Masse

Conseil Municipal
15 mars 2013



10

Mme DE QUATREBARBES – D'autres réalisations :

- La place Charles d'Orléans où se tient maintenant le marché du mercredi. C'est un parking en semaine et c'est un marché le mercredi. Toutes les voitures étaient en vrac et il n'y avait aucune organisation.

- La R.D. 2020 nord terminée il n'y a pas longtemps également.

- La rue Eugène Vignat qui est méconnaissable puisqu'elle est végétalisée avec du gazon dans le prolongement du Parc Pasteur. C'est donc un bel ensemble.

- La rue Masse. Vous voyez le avant et le après, cela parle tout seul.



Mme DE QUATREBARBES – Pour ce secteur nord, les travaux de 2013, la liste est aussi importante puisque nous continuons à reprendre tous les parkings des rues du Capitaine de Boissieu et Robert le Pieu. On a déjà commencé il y a plusieurs années, mais il en reste encore à faire. On est presque au bout et c'était un énorme travail aux Blossières, car les parkings sont vraiment dans un état lamentable.

- Le square Fleurigeon va également être refait.
- La R.D. 2020 : cet été, au mois de juillet-août, le tronçon allant de la rue de la Gare à Libération va être entièrement refait, végétalisé avec la plantation d'arbres.
- L'allée Anne du Bourg près du petit centre commercial Emile Zola qui va être refaite.
- La dalle Saint-Laurent qui est très attendue - cela fait des années que l'on en parle - et qui sera un grand jardin.
- Le centre bus, je n'ai pas besoin de vous le décrire, c'est très attendu.
- La démolition de la passerelle rue Emile Zola au mois d'août.



Secteur
EST

Barrière Saint Marc - La Fontaine
Argonne - Nécotin - Belneuf
Saint Marc - Fg Bourgogne - Argonne Sud

Conseil Municipal
15 mars 2013



12

Mme DE QUATREBARBES – *Nous passons au secteur est composé de la Barrière Saint-Marc / La Fontaine / Argonne / Nécotin / Belneuf / Saint-Marc / faubourg Bourgogne / Argonne sud. Vous voyez là la rue de l'Argonne qui a été refaite.*

- rue du Bignon
- rue du Nécotin (*en partie*)
- rue Eugène Fauguin
- rue Grande Rue Saint Marc
- rue des Grandiers
- rue des Prateaux
- sentier du Grand Champ de l'Echo
- rue Gustave Eiffel
- rue de la Sente aux Veneurs
- rue du Fil soie (*en partie*)
- rue du Petit Villiers
- rue du Onze Novembre
- placettes Médéa
- rue Marc Bloch
- rue Louise Bonne
- rue du Petit Poucet
- rue du Chat Botté
- rue Hauchecorne
- avenue du Parc de l'Étuvée
- rue des Vignerons
- la voie du Blason
- rue du Poirier Rond
- rue de l'Argonne
- rue du Grand Villiers (*en partie*)
- rue Paul Lemesle
- rue des Hautes Maisons
- rue du Pressoir neuf (*1^{re} tranche*)
- rue Gaston Couté (*en partie*)
- rue de Bellebat
- rue Camille Claudel
- rue des Cordiers
- Fbg Bourgogne (*en partie*)
- place Mozart
- rue de la Gendarmerie
- rue du Pressoir neuf
- avenue des Droits de l'Homme (*2^e trançon*)
- quai du Roi
- rue Antoine Mariotte

REALISATIONS ESPACE PUBLIC 2001 - 2012
ESPACES RENOVES : 69

- rue de Sallesse
- square Flandre-Dunkerque
- cours et place du marché
- place de l'église Dom Bosco
- place Croix Fleury
- rue du Clos de la Pointe
- rue de la Fosse Bénate
- Impasse du Clos de la Fontaine
- rue Raymond Glaume
- parking rue du Clos Gauthier
- avenue Jean Zay (*trottoirs, plantations*)
- rond point Charles Peguy + voie d'accès (*plantations*)
- boulevard Marie Stuart
- ZAC de LA FONTAINE
- place Michel de la Fourrière
- avenue des Droits de l'Homme (*en partie*)
- création d'une place urbaine
- rue du Greffoir
- voie de liaison vers la rue du Petit Pont
- ZAC du CLOS SAINTE CROIX
- rue Auguste de Saint Hilaire
- rue Pierre Viala
- rue du Sarment
- rue de la Douelle
- place du Queurouet
- rue de la Lisotte



Conseil Municipal
15 mars 2013

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

13

Mme DE QUATREBARBES – Alors, ce que nous avons fait depuis 2001 jusqu'en 2012 : 69 espaces rénovés. Vous voyez que la liste est longue. Cela concerne toujours des boulevards, des parkings, des avenues, des squares, des quais comme le quai du Roi qui est complètement refait en ce moment, les Z.A.C. de la Fontaine, du Clos Sainte-Croix. Et vous voyez toujours le quartier extrêmement irrigué d'une façon égale. Il n'y a pas un coin plus avantage que l'autre, tout le quartier est irrigué comme une toile d'araignée.

REALISATIONS 2001 - 2012



14

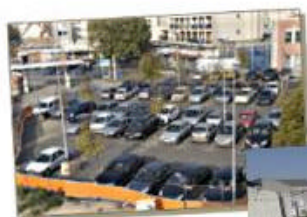
Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – Nos réalisations illustrées depuis 2001 :

- L'avenue des Droits de l'Homme.
- La rue de l'Argonne que vous avez vue en photo précédemment.
- La place Don Bosco à l'Argonne devant l'église. C'est un jardin maintenant avec des bancs, on peut s'y tenir.
- Le parking du Clos Gauthier près de la mosquée qui lui aussi était très attendu.

REALISATIONS 2001 - 2012



15

Conseil Municipal
15 mars 2013

Mme DE QUATREBARBES – *Le carrefour Croix Fleury terminé il n'y a pas longtemps.*

- La rue du Fil Soie. Je crois que l'exemple est magnifique parce que vous voyez là de quoi on parlait. Ce n'était même pas une rue – il n'y avait pas d'assainissement d'ailleurs si je ne me trompe pas – et les trottoirs, je n'en parle même pas.

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme DE QUATREBARBES – *C'est cela, ce n'était rien ! Juste un peu d'enrobé au centre pour rouler.*

- La place Mozart.

- Le marché de l'Argonne qui fonctionne bien et qui a été totalement transformé avec ces grilles d'une façon très qualitative.

PROGRAMME ESPACE PUBLIC 2013 - 2014



Travaux 2013 :

- avenue de la Marne
- avenue Wichita
- liaison Wichita/Rouget de Lisle
- plaine de jeux du Belneuf
- place Jean Avezard
- rue de l'Ecole Normale
- chemin du Halage
- rue aux Ligneaux

Etudes en cours :

- rue du Petit Pont
- rue Croixfeuilâtre
- rue des Jacobins



■ Réalisations 2001-2012
■ Programme 2013-2014

Conseil Municipal
15 mars 2013



16

Mme DE QUATREBARBES – *Le programme de l'espace public pour ce secteur en 2013, je le cite parce que c'est important :*

- L'avenue de la Marne.
- L'avenue Wichita.
- La liaison Wichita / Rouget de Lisle.
- La plaine de jeux du Belneuf où l'on va refaire complètement le terrain synthétique. On va l'améliorer aussi pour en faire un lieu de loisirs, de pique-nique, de rencontres. C'est un endroit magnifique qui est sous utilisé au niveau des habitants. On voudrait effectivement que les habitants se l'approprient et en faire un grand jardin, un grand parc.
- La place Jean Avezard.
- La rue de l'Ecole Normale que l'on va commencer prochainement.
- Le chemin du Halage.
- La rue aux Ligneaux qui était complètement défoncée. D'ailleurs, vous l'a voyez en photo, vous voyez comme elle est !



Secteur
OUEST
Madeleine
Dunois - Châteaudun - faubourg Banner

Conseil Municipal
15 mars 2013



17

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur ouest Madeleine – Dunois – Châteaudun – faubourg Banner. Là, vous voyez le boulevard de Châteaudun qui est refait. Il reste bien sûr dans ce boulevard une troisième tranche – c'est l'Agglo d'ailleurs – mais il faut le finir ce boulevard et cela va être fait. Je vous rassure, c'est prévu !*

- rue des Deux Ponts
- rue des Murlins
- placette Sarraill/Maunoury
- rue du Général Sarraill
- rue de la Gare
- venelle du Ponceau
- rue de la Bourie Rouge
- rue Pasteur
- rue Antigna
- rue Girodet
- rue Chanzy
- rue du Cdt Arago
- rue Guillaume de Lorris
- rue du Maréchal Foch
- rue Gratteminot
- rue Jehan de Meung
- abords collège Dunois rue de Coulmiers
- Bd de Châteaudun
- rue des Hannequins
- allées Pierre Chevallier
- rue de Coulmiers
- rue Porte Dunoise (Madeleine-P. Chevallier)
- place Louis Armand
- fg Saint Jean
- abords du gymnase Amarger
- rue Emile Biscara
- rue Harold Portalis
- rue Gustave Vapereau
- rue des Beaumonts
- rue du Petit Chasseur
- rue Brise Pain
- parking des Beaumonts
- rue Henri Spaak
- rue du Baron
- rue Sous les Saints
- place Saint Laurent
- square Henri Dunant

REALISATIONS ESPACE PUBLIC 2001 - 2012
ESPACES RENOVES : 52

- jardin Baranger
- square Pourcine
- jardin Partagé
- parc Anjorant
- faubourg Madeleine
- ZACS ONIS
- rue de Loigny
- place Dunois
- rue Pierre Gabelle
- rue du 28ème RT
- rue Henri Duillard
- place d'Armes
- ZAC COLIGNY
- place Gaspard de Coligny
- avenue Patton
- rue Pierre Gilles de Genes
- passage de la Rape



Conseil Municipal
15 mars 2013



18

Mme DE QUATREBARBES – Les réalisations de l'espace public ...

M. le Maire – Je vais vous demander un peu de silence, s'il vous plaît. Ce n'est pas la foire d'empoigne. Il y a un élu qui parle et ce serait courtois de l'écouter ! Merci.

Mme DE QUATREBARBES – Les réalisations de l'espace public de 2001 à 2012 dans ce secteur : 52 rues, faubourgs ou squares, parcs et jardins ont été rénovés. Une fois de plus, la liste est longue et je ne vais pas vous la lire. Mais entre autres, il s'agit de la rue Gratteminot, la rue Jehan de Meung, les abords du collège Dunois, le boulevard de Châteaudun comme je vous l'ai montré, les allées Pierre Chevallier. Alors là, c'était depuis 40 ans que rien n'avait été fait. Les habitants attendaient cela depuis très longtemps. On a tout repris jusqu'au square Pourcine, un jardin partagé aussi très apprécié qui fait 1 500 m² et qui fonctionne extrêmement bien. Le secteur des allées Pierre Chevallier est méconnaissable.

La rue Porte Dunoise également et puis j'y pense, on commence le jardin devant la chapelle Notre Dame des Foyers. Les arbres ont déjà été coupés et cela change complètement l'ambiance. On va refaire un jardin, planter des arbres, créer des massifs et tout cela en concertation, car je tiens à le préciser : tout ce que vous voyez là, cela a été fait en concertation avec les habitants, c'est-à-dire qu'à chaque fois, il y a une réunion publique durant laquelle on prend en compte les demandes, on regarde si techniquement on peut les faire et c'est comme cela qu'on arrive effectivement à une satisfaction des habitants parce qu'on refait en concertation avec eux.

REALISATIONS 2001 - 2012



19

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – Les réalisations d'une façon illustrée :

- La rue des Murlins.
- La place Maunoury, la petite placette à l'angle des rues Sarrail et Maunoury. Pourquoi des jeux, car ce n'est pas par hasard ? Ce n'est pas parce qu'on a envie de se faire plaisir, mais parce que les habitants nous ont demandé des jeux. A cet endroit là, c'est ce qu'ils souhaitaient essentiellement avec des places de parking organisées. C'est donc ce que nous avons fait.
- Les allées Pierre Chevallier avec le avant et le après. Cela parle tout seul aussi.
- La rue Antigna végétalisée, transformée.

REALISATIONS 2001 - 2012



20

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – D'autres réalisations :

- La place Saint-Laurent qui est aussi assez spectaculaire. Quand on se souvient de toutes les voitures garées au milieu de la place, aujourd'hui c'est devenu un jardin avec des bancs très appréciés des habitants.

- Le boulevard de Châteaudun comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

- La rue des Hannequins.

- La place Dunois qui vit bien maintenant et qui est très appréciée des habitants. Elle est tout en pavés avec des arbres. C'est vraiment un endroit de vie, une place de quartier qui vit avec ses commerçants autour. Evidemment, cela change toute l'ambiance.

PROGRAMME ESPACE PUBLIC 2013 - 2014



— Réalisations 2001-2012
— Programme 2013-2014

Conseil Municipal
15 mars 2013

Travaux 2013 :

- rue Basse d'Ingré
- rue des Maltotiers
- parvis Notre Dame des Foyers
- rue de Coulmiers (place Dunois/fg Bannier)
- rue de la Bourie Blanche
- rue de Patay (tronçon Fb Bannier- rue de Lahire)
- aménagement sur trottoir bd de Québec



21



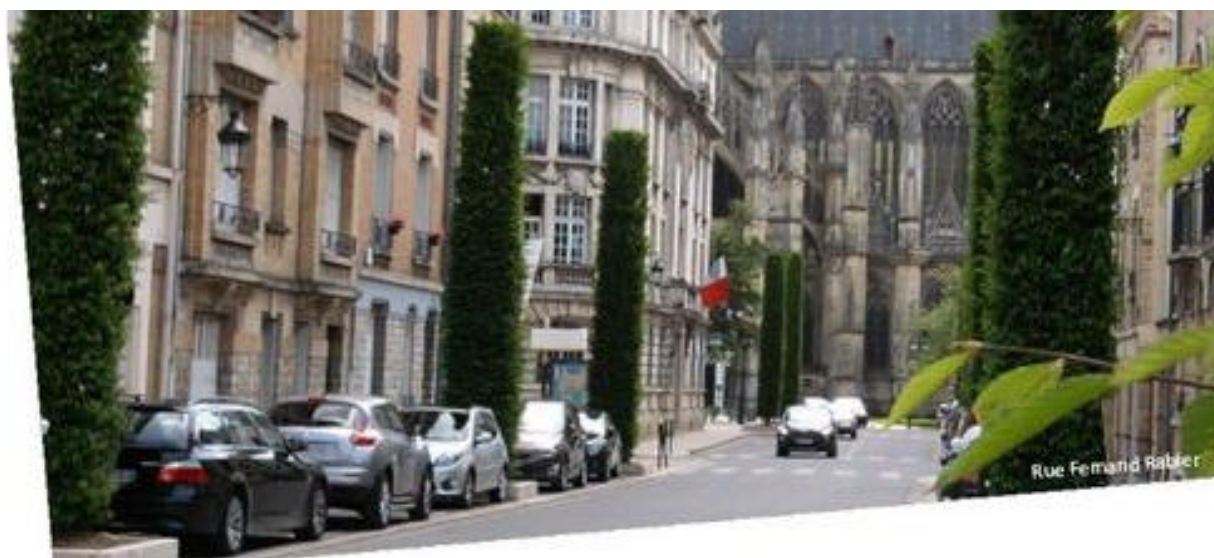
Mme DE QUATREBARBES – Les travaux 2013 pour ce secteur :

- La rue Basse d'Ingré.
- La rue des Maltotiers.
- Le parvis de Notre Dame des Foyers, la chapelle dont je vous parlais.
- La rue de Coulmiers et plus précisément le tronçon entre la place Dunois et le faubourg

Bannier.

- La rue de la Bourie Blanche.
- La rue de Patay, le tronçon faubourg Bannier – rue de Lahire.
- Les aménagements sur le trottoir du boulevard de Québec.

Vous voyez qu'il y en a pour tous les quartiers.



Secteur
CENTRE VILLE

Bourgogne - République
Carmes - Bannier

Conseil Municipal
15 mars 2013



22

Mme DE QUATREBARBES – *Le secteur centre ville Bourgogne – République – Carmes – Bannier. Voici aussi un bel exemple de la rue Fernand Rabier avec ses colonnes de charmes. C'est une rue qui était minérale et qui est devenue végétalisée et transformée avec la cathédrale dans le fond. C'est une rue qui est devenue majeure dans le centre ville.*

- rue Bannier
- rue de la Bretonnerie (en partie)
- rue de Gourville
- rue des Fauchets
- rue du Bœuf St Paterne
- rue du Colombier
- rue Charles Coudière
- rue d'Illiers
- Porte Saint Jean
- rue Creuse
- rue du Canon
- rue Stanislas Julien
- abords de l'école Jean Zay
- place du Vieux Marché
- rue du Vieux Marché
- rue de la Main qui File
- rue Courcaille
- rue Thiers
- rue Ducerceau
- rue Charles Sanglier (en partie)
- rue Saint Pierre du Martroi
- rue Sainte Anne
- rue d'Escures
- rue des Recollets
- rue d'Alsace Lorraine
- rue des Anglaises
- rue Emile Davoust
- rue Paul Fourché
- rue Paul Belmondo
- rue Saint Pierre Lentin
- rue Fernand Rabier
- rue Saint Martin du Mail
- rue des Bons Enfants
- abords collège Jeanne d'Arc
- rue Antoine Petit
- rue Porte Saint Vincent
- bd Pierre Segelle
- rue des Bouteilles
- rue du Bourdon Blanc

REALISATIONS ESPACE PUBLIC 2001 - 2012
ESPACES RENOVES : 98



- rue des Ormes Saint Victor
- rue de la Tour Neuve
- rue de Bourgogne
- rue de la Chasse
- bd Saint Euverte
- place Gambetta
- parvis de l'église St Paterne
- parvis place d'Arc
- quai du Chatelet
- quai du Fort Alleaume
- mail Aristide Briand
- rue Porte Madeleine
- place Croix Morin
- rue des Carmes
- place de Gaulle
- rue Jeanne d'Arc
- place Sainte Croix

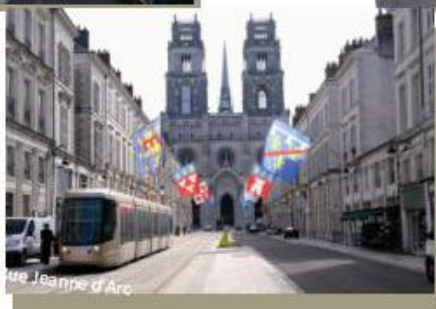
- place de l'Etape
- rue Théophile Chollet
- place Halma Grand
- rue de la Bretonnerie
- parvis de la Mairie
- rue des Grands Champs
- impasse du Coq
- ZAC BOURGOGNE
- rue de la Charpenterie
- Rue des 7 Dormants
- rue Saint Gilles
- rue de l'Université (en partie)
- rue de l'Eperon
- rue de la Fauconnerie
- ZAC de LA CHARPENTERIE
- place de la Loire
- jardin de la Charpenterie

- ZAC DES HALLES 1 et 2
- rue du Petit Puits
- rue d'Alibert
- rue au Lin
- CENTRE ANCIEN
- place de la République
- rue de la Vieille Monnaie
- rue des Pastoureaux
- rue Saint Eloi
- rue Parisie
- rue Etienne Dolet
- rue des Trois Maries
- cloître Saint Pierre Empont
- rue des Trois Clés
- rue du Bœuf Sainte Croix
- rue de l'Empereur (en partie)
- rue du Cloître Saint Benoist

- rue Louis Roguet
- rue de la Cholerie
- place du Chatelet
- rue du Petit Puits
- rue du Poirier
- rue de la Charpenterie
- place de la Loire
- rue Guillaume
- rue de la Poterne
- rue Pothier
- rue Saint Etienne
- rue de Bourgogne

Mme DE QUATREBARBES – Les réalisations depuis 2001 : 98 espaces rénovés. Vous voyez que la page est complète. J'inclus là dedans les Z.A.C., tout le centre ancien, les rues autour de Saint-Paterne : la rue du Colombier, la rue du Bœuf Saint-Paterne, la rue des Fauchets, la rue de Gourville, la rue Bannier qui est l'une des premières rues que l'on ait refaite. Elle n'était pas végétalisée non plus et on a voulu insérer effectivement des jardinières avec des arbres et cela fonctionne.

REALISATIONS 2001 - 2012



Conseil Municipal
15 mars 2013

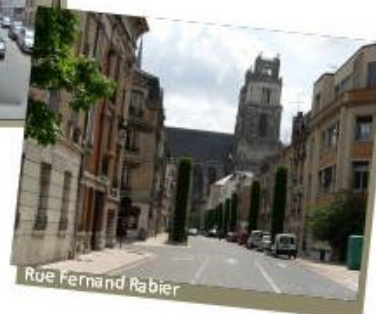


24

Mme DE QUATREBARBES – Les réalisations illustrées :

- La rue de la Bretonnerie.
- La place de Gaulle et là je ne vais pas vous faire un dessin, c'est méconnaissable. Elle vit maintenant, il y a un échange incroyable. Elle est très appréciée cette place maintenant.
- La rue Jeanne d'Arc avec la cathédrale dans le fond.
- La rue des Grands Champs. Là, c'est spectaculaire avec sa pierre calcaire. Cette rue qui auparavant était sombre, triste, on a réussi à mettre des arbres et avec cette pierre claire, le rendu est totalement différent. Alors maintenant dans le quartier, tous les habitants nous demandent la même rue, c'est devenu le modèle.

REALISATIONS 2001 - 2012



25

Place de la République

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – La rue Emile Davoust tout près de la mairie.

- Les quais du Châtelet. Je vous rappelle qu'il y avait entre 200 et 300 voitures ici en vrac. Je me souviens très bien en 2001, les bords de Loire, il n'y avait que des voitures ! On ne s'y promenait pas.

(réaction hors micro dans l'hémicycle).

Mme DE QUATREBARBES – 400 même peut-être – j'ai le souvenir de 200 à 300 -. Maintenant, le dimanche, c'est noir de monde. Il y a 8 jours lorsqu'il a fait si beau, c'était noir de monde. C'est impressionnant comme les gens s'approprient parce que c'est agréable, c'est embelli et qu'ils s'y sentent bien.

- La place de la République, c'est pareil. Ce n'était que du stationnement.

PROGRAMME ESPACE PUBLIC 2013 - 2014



Travaux 2013 :

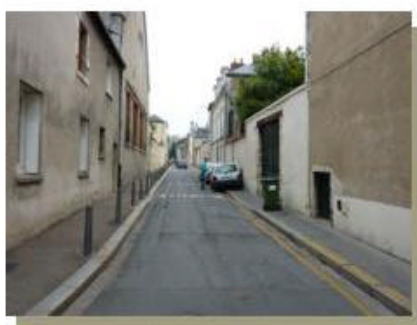
- Henri Roy
- rue du Grenier à Sel
- rue Notre Dame de Recouvrance
- place du Martroi
- parking Cheval Rouge

Etudes en cours :

- rue des Bons états
- rue de Limare
- rue St Euverte

■ Réalisations 2001-2012

■ Programmé 2013-2014



26

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – Le programme sur l'espace public en 2013 :

- La rue Henri Roy.
- La rue du Grenier à Sel très attendue aussi qui est complètement défoncée.
- La rue Notre Dame de Recouvrance que l'on nous réclame depuis au moins déjà 2 ou 3 ans, mais évidemment tout le monde nous réclame des rues, alors on est obligé de faire des choix parce qu'on ne peut pas toutes les faire en même temps.
 - La place du Martroi que je n'ai pas besoin de vous expliquer, car c'est en ce moment et vous avez tous vu le projet.
 - Le parking du Cheval Rouge où il y aura un magnifique jardin en surface.

Quant aux études en cours, il y a la rue des Bons Etats, la rue de Limare, la rue Saint-Euverte que l'on nous demande aussi depuis plusieurs années et que l'on a réussi à inclure là parce qu'effectivement c'est indispensable. Et tous les gens qui nous le demandent ont raison d'ailleurs de le faire car lorsque vous allez dans les rues, c'est largement justifié. C'est défoncé, il y a des trous, les pavés sautent. Aussi, on essaie de rejoiner les pavés, mais au quotidien, c'est insupportable pour les habitants.



Secteur
SAINT MARCEAU

27

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Nous en venons au secteur Saint-Marceau avec la rue du Champ aux Anes transformée et on partait de loin !*

REALISATIONS ESPACE PUBLIC 2001 - 2012
ESPACES RENOVES : 44

- rue Guignegault
- aménagement rue F. Margottin
- rue du Champ aux Anes
- rue Marc Cassier
- rue Corne de Cerf
- rue du Boyau
- RN2020(en partie)
- parking rue Honoré d'Estiennes d'Orves
- rue Eugène Turbat
- rue Greffier
- rue Saint John Perse
- rue Paul Eluard
- rue du Bois Girault
- impasse des Camélias
- place St Charles
- rue de la Brèche
- aménagement quai de Prague
- parking rue Neuve Tudelle
- rue de la Bienfaisance
- rue Tabart
- rue des Montées
- rue de la Fonderie
- rue des Platanes
- rue Jean Moulin
- Chemin du Pont Cotelle
- route d'Olivet
- rue Chardon
- rue de la Motte Minsard
- Le jardin des plantes
- ZAC CANDOLLE
- rue René Berthelot
- rue de la Marine de Loire
- rue Salambarde
- place devant la MAM

- ZAC CLOS ROZAY
- rue des Challands
- rue de la Mothe Saint Antoine
- rue de la Toue
- rue de la Marine de Loire (prolongement)
- rue de la Bienfaisance (ouverture sur la ZAC)
- LES JARDINS DU SUD
- place sur l'avenue de St Mesmin
- rue de l'Abbé Dubois
- rue Paternie Mauget
- place Olivier de Serres
- allée Couret de Villeneuve
- Impasse Eugène Delaire



Conseil Municipal
15 mars 2013

28

Mme DE QUATREBARBES – Voici maintenant une grande liste des réalisations effectuées dans le secteur Saint-Marceau : 44 espaces rénovés.

Il y avait aussi deux grandes Z.A.C. : Le Clos Rozay et Candolle, mais également les Jardins du Sud. Je vous cite une rue au hasard, la rue de la Motte Minsard, mais voilà c'est une des dernières rues qui a été faite avec la commune d'Olivet d'ailleurs. La rue des Montées que l'on a complètement refaite avec des ralentisseurs, les gens se plaignant beaucoup de la vitesse dans cette rue.

REALISATIONS 2001 - 2012



29

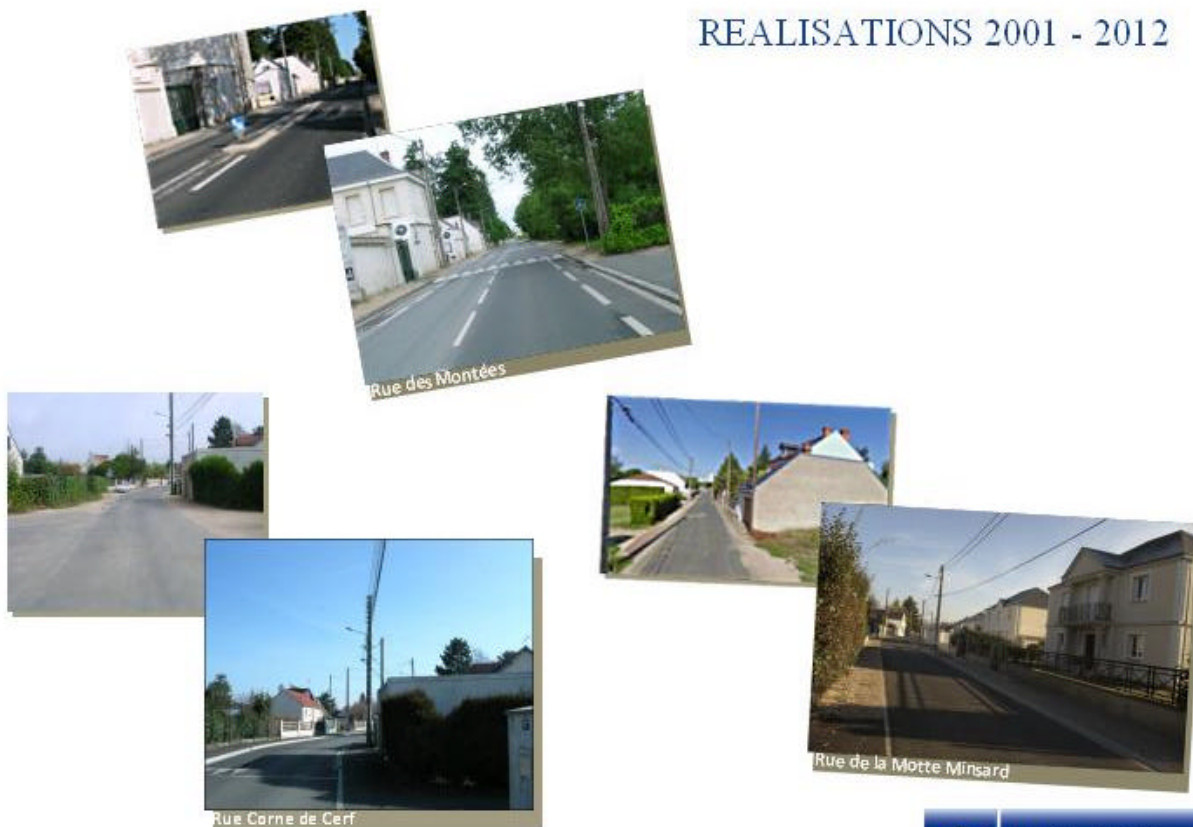
Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Quelques réalisations en photographies :*

- *L'avenue Roger Secrétain.*
- *La rue de la Bienfaisance.*
- *La rue du Champ aux Anes.*
- *La rue Eugène Turbat avec tous les commerçants.*

REALISATIONS 2001 - 2012



30

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *La rue des Montées dont je vous parlais tout à l'heure, comme la rue de la Motte Minsard. Et puis la rue Corne de Cerf. C'était aussi une rue non goudronnée sans assainissement, il faut le savoir. C'était du sable avec de l'enrobé au milieu.*

PROGRAMME ESPACE PUBLIC 2013 - 2014



31

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Le programme des travaux 2013 pour le secteur Saint-Marceau :*

- La rue Fosse de Meule où l'on va reprendre l'assainissement.
- L'aménagement de la place Domrémy en partie.
- La rue Chardon.

Et puis dans les études en cours :

- La rue du Clos Rozé qui est très attendue.
- La rue Fosse de Meule.
- La rue Neuve Tudelle.
- La rue des Anguignis.
- La rue du Pressoir Blanc qui est dans un état vraiment lamentable. Vous la voyez d'ailleurs

en photo.

Aux assemblées générales de Saint-Marceau, ce sont des rues qui nous ont été réclamées.



Secteur
LA SOURCE

Conseil Municipal
15 mars 2013



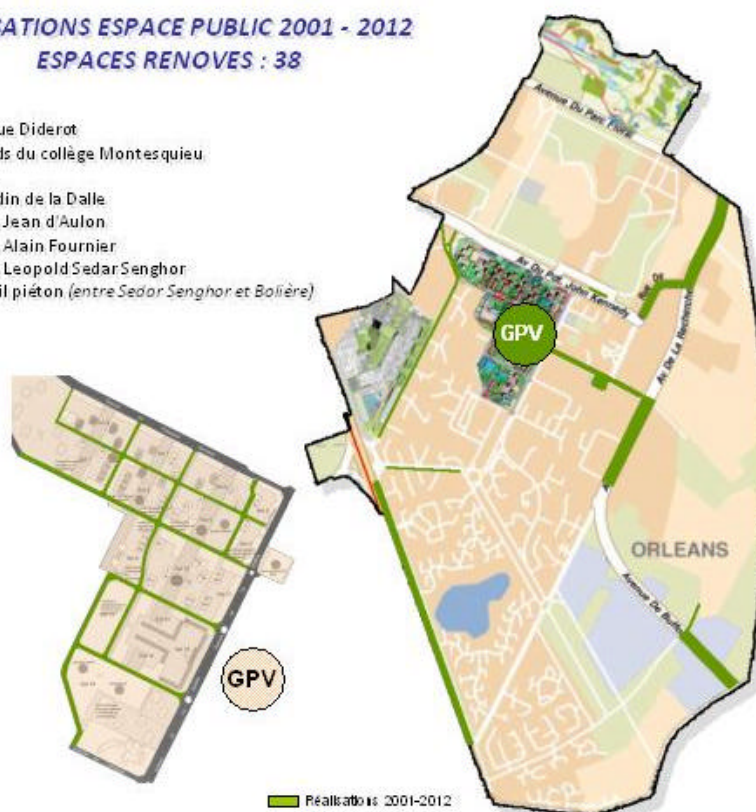
32

Mme DE QUATREBARBES – *J'en termine avec le secteur de La Source et vous voyez ici la rue Cracovie située dans le Grand Projet de Ville.*

REALISATIONS ESPACE PUBLIC 2001 - 2012
ESPACES RENOVES : 38

- Parc Floral
- rue de Beaumarchais
- le parking du Centre Commercial Kennedy
- rue Romain Rolland
- rue Condorcet
- avenue de l'Hôpital
- aménagement de 3 ronds points
- avenue de Montesquieu
- réfection de venelles
- rue Georges Cuvier
- jeux allées des Sapins
- protection phonique « Le Merlon »
- microsites résidence les Genêts
- rue Romain Rolland (en partie)
- rue Lugo
- rue Henri Troyat
- rue Léopold Sédar Senghor
- rue de Cracovie
- allée Bérégovoy
- rue Jean d'Aulon (en partie)
- rue Alain Fournier (en partie)
- rue Louis Pergaud
- le square Aliocha
- le square Camille Flammarion
- le square J. Demy
- le square A. de Savoie
- parvis Minouflet
- avenue Claude Guillemin
- rue Ambroise Paré (voie Sud)
- avenue Buffon (en partie)
- avenue de la Recherche Scientifique (piste cyclable)

- avenue Diderot
 - abords du collège Montesquieu
- GPV :
- jardin de la Dalle
 - rue Jean d'Aulon
 - rue Alain Fournier
 - rue Leopold Sedar Senghor
 - mail piéton (entre Sedar Senghor et Bolière)



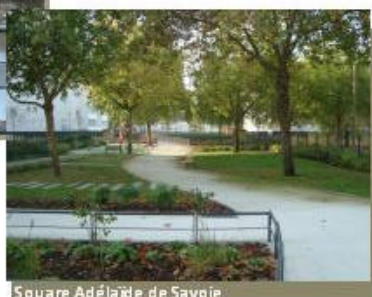
Conseil Municipal
15 mars 2013



33

Mme DE QUATREBARBES – 38 espaces rénovés à La Source depuis 2001. Je citerai la réfection des venelles, l'avenue de Montesquieu, l'avenue Diderot, les jeux dans les allées des Sapins, le parvis Minouflet, l'avenue de la Recherche Scientifique avec sa piste cyclable, la rue Leopold Sedar Senghor dans le G.P.V., le jardin de la Dalle qui est un énorme jardin qui va voir le jour au printemps ou cet été a priori, les abords du collège Montesquieu qui ont été de très gros travaux cet été et qui changent tout le parvis du lycée et l'accès à l'école.

REALISATIONS 2001 - 2012



34

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Alors les réalisations parce que les photos, c'est souvent ce qui parle le mieux.*

- *Le Centre Commercial Kennedy que nous avons refait.*
- *La rue Cracovie.*
- *La rue Jean d'Aulon.*
- *Le square Adélaïde de Savoie.*

REALISATIONS 2001 - 2012



Parvis Montesquieu



Le merlon



Av du Parc Floral – Piste cyclable

35

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Le parvis Montesquieu dont je vous parlais tout à l'heure.*

- L'avenue du Parc Floral avec sa piste cyclable.

- Le fameux merlon qui a donné une grande satisfaction aux habitants. Ils sont venus nous dire à la fin des travaux que pour eux, cela a été un confort extraordinaire au niveau sonore car ils étaient extrêmement gênés. Le merlon est désormais bien végétalisé.

PROGRAMME ESPACE PUBLIC 2013 - 2014



Travaux 2013 :

- Place Camus
- Rue Guy de Maupassant
- Poursuite du GPV (*dalle et jardin*)

Etudes en cours :

- place Ernest Renan
- rue Honoré de Balzac (*partie sud*)



■ Réalisation 2001-2012
■ Programme 2013-2014

Conseil Municipal
15 mars 2013



36

Mme DE QUATREBARBES – Le programme de l'espace public pour 2013 à La Source :

- La reprise de la place Albert Camus qui est totalement dégradée. D'ailleurs, vous la voyez, c'est là où se tient le marché et actuellement, il n'y a que des trous et donc on ne peut pas laisser ça comme cela.

- La dalle 2002 avec la réalisation du jardin.
- La rue Guy de Maupassant.

Pour ce qui est des études en cours :

- La rue Honoré de Balzac qui est plutôt en bon état, mais dont une partie mérite d'être reprise, la partie sud. Je la connais très bien et cette partie est effectivement très dégradée. C'est pourquoi, elle va donc être reprise.

- La place Ernest Renan.

Les aménagements de proximité



La Revue de projets :

- 1 million d'euros pour les petits aménagements de proximité

- 160 projets réalisés en 2012 :

60 projets d'aménagement

100 projets de sécurité routière

Coût moyen d'un projet : 5 900 €

37

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – *Les aménagements de proximité viennent en fait s'ajouter aux travaux de voirie. En effet, tous les ans, on dispose d'un million d'euros pour ces petits aménagements de quartier qui viennent se rajouter aux requalifications de rues. Cela peut être aussi bien des créations de squares, de massifs, de petites reprises de parkings. Au niveau de la taille, cela reste de petits aménagements mais ce sont des demandes de quartier très attendues par les habitants. Cela n'avait pas été fait depuis longtemps voire très longtemps. Ce sont des détails, mais c'est avec la somme des détails qu'on arrive à embellir un quartier.*

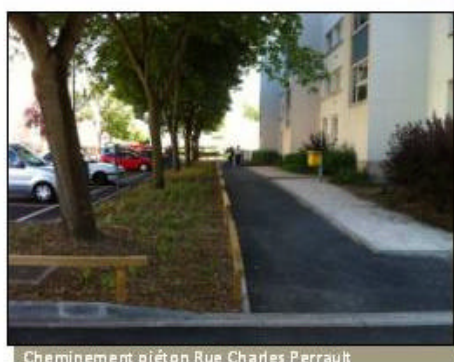
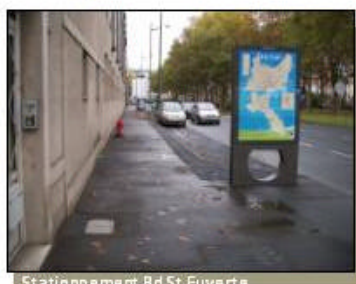
Aussi en 2012, avec ce million d'euros, nous avons réalisé 160 projets qui se décomposent ainsi :

- 60 projets d'aménagement comme ceux que j'ai cités tout à l'heure : des massifs, des squares, de petites aires de jeux.

- 100 projets de sécurité routière : pose de coussins berlinois car de plus en plus, on nous parle de la vitesse qui reste aussi un sujet majeur ; stationnement en chicane pour réduire la vitesse également ; création de passage piétons ; pose de potelets. Ces projets sont souvent très attendus et ils améliorent bien le quotidien.

La moyenne d'un coût de ces projets est de 5 900 €. Donc, vous pouvez faire 5 900 par 160, vous arrivez quasiment au million d'euros.

Quelques exemples d'aménagements



38

Conseil Municipal
15 mars 2013



Mme DE QUATREBARBES – Quelques exemples d'aménagement de proximité :

- Le stationnement boulevard Saint-Euverte. Cela n'existait pas et cela a vraiment été une demande des habitants qui ont suggéré la création d'une poche prolongée de stationnement, pourquoi ? Parce que le trottoir était très large. Ils avaient parfaitement raison de nous faire cette suggestion et c'est pour cela qu'on l'a réalisée en créant donc des places supplémentaires.

- Le square Pourcine à la Madeleine près du jardin partagé dans les allées Pierre Chevallier. A cet emplacement, les habitants nous demandaient des jeux pour enfants dans un lieu protégé des cyclistes, des autos, bref un endroit calme et serein où les enfants peuvent jouer.

- La traversée piétonne Cours Victor Hugo. C'était aussi très attendu par le directeur du lycée qui voulait sécuriser la sortie de l'établissement parce que les lycéens sortaient, comme chacun le sait, un peu rapidement et dans tous les sens. Pour les canaliser, on a créé ce terre plein central et ce passage piétons dans l'axe du lycée. Actuellement, c'est de la terre, mais par la suite il y aura du gazon.

- L'aire de jeux allées des Sapins. C'était aussi une vraie demande des habitants. Ils voulaient des aires de jeux à cet endroit là, pourquoi ? Parce qu'on est véritablement dans la nature et que les jeux y avaient toute leur place. On a donc étudié avec eux ces aménagements.

- Le cheminement piéton rue Charles Perrault aux Blossières. On ne pouvait pas effectivement cheminer d'une façon organisée en pied d'immeubles, d'où ce cheminement confortable.

- Le square des Erables à l'Argonne. C'est une création de jardin.

La présentation est terminée, mais j'évoquerai rapidement plusieurs points. Je voudrais

aborder la notion de qualité, la notion de proximité, la notion d'entretien et je dirais un mot sur les entreprises et la fiscalité.

La notion de qualité. Lorsqu'on refait les voiries, comme je vous le disais tout à l'heure, on ne refait pas une simple couche de roulement, mais une reprise de la structure complète. C'est effectivement le choix que l'on a fait. Il coûte plus cher et est plus long, mais cela répond à la demande des habitants.

La notion d'entretien. En effet, la voirie n'a pas été entretenue depuis des années et c'est pour cela qu'on la reprend et ensuite, on est très vigilant sur l'entretien. Pour les rues que nous avons déjà refaites, on les entretient déjà. Il s'agit donc d'un grand programme d'entretien parce qu'elles commencent à se dégrader et c'est normal. Les premières rues ont déjà 7 ou 8 ans et le mobilier s'abîme, la peinture s'écaille, les clôtures sont tordues, les joints de pavés s'effritent. Dans le centre ancien par exemple, c'est vraiment de l'entretien et on s'y attèle parce qu'il ne s'agit pas de refaire indéfiniment sans entretenir. Notre second grand objectif est donc l'entretien et il a débuté avec des campagnes de joints.

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme DE QUATREBARBES – *De joints effectivement et ce n'est pas drôle du tout. Cela fait très longtemps qu'on en parle, Mme LEVELEUX, des joints de pavés. Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais effectivement, cela s'entretient. Si on ne le fait pas, cela se dégrade et on entre dans un cercle vicieux.*

La notion de proximité. Je tiens à la souligner car il s'agit bien de la réponse aux habitants. C'est ce que les Orléanais nous ont demandé à toutes les assemblées générales de quartier. Pour ma part, je les ai toutes faites et c'est ce qui ressort en priorité : la voirie et « M. le Maire, quand est-ce que vous refaites ma rue ? ». Evidemment, on habite tous dans une rue donc on veut toutes et tous que la rue soit refaite ! Comme il y en a encore 300, vous voyez qu'il y a encore un peu de travail !

Un mot sur les entreprises parce qu'on ne les évoque pas souvent. Je vous donne un chiffre important : on a 150 personnes qui travaillent en permanence sur l'espace public. On fait donc travailler les entreprises en leur fournissant des marchés publics. Et si on ne leur fournissait pas ces marchés, il y a peut-être des entreprises qui actuellement licencieraient. Je tiens à le préciser car c'est important. On fait de l'investissement, on refait des voiries et donc on fait travailler les entreprises. C'est quand même majeur dans le développement économique.

Enfin un mot sur la fiscalité parce que je crois qu'on peut le préciser aussi. Tous ces travaux sont réalisés sans augmenter l'impôt depuis 2001. C'est un engagement que nous avons pris et qu'on a tenu. Cela fait 12 ans maintenant que l'on n'a pas augmenté l'impôt et je crois qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent le dire.

En conclusion, je dirais que tous ces embellissements, que ce soient les squares, les placettes, les rues, les avenues, les boulevards, les quais ou les micro sites que l'on végétalise, contribuent au rayonnement de la Ville. Or le rayonnement, c'est bien un des piliers de notre programme, M. le Maire, et c'est bien un de nos engagements.

J'en profiterais aussi pour remercier les services de la conception et de la conduite des opérations, ainsi que les responsables des mairies de proximité qui sont là ce soir. Ils ont fait un travail remarquable pour mener à bien toutes ces réalisations. En effet, tout ce que je vous ai montré ce soir, cela demande derrière, comme je vous l'ai dit, une concertation extrêmement importante, un bureau d'études qui fait aussi un travail énorme. Il y a beaucoup de personnes dans l'ombre qui font tout ce travail et je tiens à les remercier parce qu'ils participent largement à la réalisation de toute cette qualification et de tous ces travaux. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – *Merci beaucoup Mme DE QUATREBARBES. Y-a-t-il des intervenants ? Il y a effectivement du monde ! Pouvez-vous garder le bras levé afin que je note les noms. M. GABELLE, vous levez ou pas la main, c'est comme vous le souhaitez !*

(M. le Maire note les noms des différents intervenants).

M. le Maire – Je pourrais éviter de noter, mettre tout le monde et puis on passe en rang d'oignon ! Vous voulez tous que l'on refasse votre rue, c'est bien cela !

(rires).

M. le Maire – Je crois que j'ai noté tout le monde et je donne la parole à Mme RICARD.

M. RICARD – M. le Maire, mes chers collègues. Quand vous rencontrez des riverains à leur demande, il y a toujours un petit moment d'anxiété. Va-t-on m'écouter ? Vais-je être bien compris ? Que va-t-on faire pour moi ? Comme le disait ma collègue, cela fait des mois que je ne prends plus mon vélo parce que par où je passe, ma rue est défoncée ou mes enfants, lorsqu'ils rentrent tard le soir de l'école, la rue n'est pas bien éclairée ou je ne suis même pas sûre de pouvoir garer ma voiture chez moi le soir parce que devant mon garage, il y a toujours une voiture qui stationne, etc. Donc, on lui dit que dans le cadre de la requalification de sa rue, on va déjà lui demander son avis et puis qu'on va faire en sorte qu'au résultat final, il puisse avoir de la qualité et c'est ce qu'a montré ma collègue ce soir. Il va vous dire deux fois merci. La première fois pour l'avoir écouté et puis la deuxième fois, en effet lorsqu'il voit le résultat.

Mais je voudrais rebondir sur un volet qui est important, même si sur le dernier point de la présentation, on n'est pas les premiers, ce sont les personnes handicapées et vieillissantes. J'ai donc échangé avec mon collègue Laurent BLANLUET à propos de la rue Charles Perrault pour laquelle on a travaillé tous ensemble parce qu'il y a en effet deux ou trois immeubles où résident beaucoup de personnes handicapées. Il fallait donc les accompagner, mais il y a aussi des personnes âgées qui aimeraient bien pouvoir monter et descendre d'un trottoir et justement qu'il n'y en ait plus pour être tranquilles, pour pouvoir pousser leur déambulateur. Tout cela pour dire que dans une ville, il faut pouvoir vivre en bonne intelligence. Il y a donc la qualité, mais aussi la praticité. C'est aussi cela qui est apporté aux habitants. Je vous remercie.

M. le Maire – La parole est à Mme MAUROY.

Mme MAUROY-PREVOST – Je voulais simplement souligner que lorsque tout ce travail est réalisé, c'est aussi l'occasion bien entendu d'adapter la Ville aux problématiques et à nos modes de vie du XXI^{ème} siècle. Ma collègue, Mme DE QUATREBARBES, a parlé du végétal, de la qualité de vie, mais c'est également des modes de déplacement nouveaux qui sont envisagés dans nos rues, qu'ils soient cyclistes ou piétons, et on l'a vu, ce travail est mené globalement sur tout Orléans et c'est très important la fonctionnalité aussi.

M. le Maire – C'est au tour de M. GAINIER.

M. GAINIER – M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à féliciter Aude DE QUATREBARBES pour cette présentation. On a vu la densité des travaux réalisés par cette équipe pour remettre à niveau les rues. Quand je pense, vu ce qu'il y a encore à faire, que certaines ou certains de l'opposition, au moment de la présentation du budget, ont dit que l'on mettait trop d'argent dans la réfection de la voirie, je suis quand même très étonné de cette réaction ou alors, ils ne viennent pas aux assemblées générales de quartier, ils n'ont pas entendu les Orléanais - ce qui est peut-être vrai -, mais faire cette remarque « trop d'argent sur la voirie » quand on voit les besoins, parce que rien n'a été fait pendant très longtemps, c'est quand même assez, j'allais dire écoeurant, mais je retire ce mot et j'en emploierai un moins fort.

Sur Saint-Marceau, je voulais vous dire également qu'au niveau des travaux de proximité qui ont été évoqués avec ce fameux million réservé aux quartiers, il y a l'adaptation des rues aux parcours des handicapés. Par exemple, près du Jardin des Plantes ou du Parc du Moins Roux, il y a eu des abaissements de trottoirs pour permettre aux gens en fauteuil de pouvoir aller dans ces lieux magnifiques. La rue Pompidou qui elle aussi est une rue extrêmement empruntée par les handicapés. Donc, on pense aux gens qui utilisent les rues normalement mais beaucoup d'efforts ont été faits également au niveau des handicapés.

D'autre part, en ce qui concerne la façon de procéder, c'est-à-dire la proximité que l'on a

avec les riverains, je crois qu'il faut la noter, parce que les ballades urbaines, la rencontre avec les riverains à propos des rues qui vont être refaites ou qui vont être à l'étude pour améliorations, petit à petit cela amène la confiance entre les riverains, l'élu et l'équipe municipale. Moi, je le vois très nettement sur l'ouest du quartier Saint-Marceau. Nous avons refait des rues – la rue Corne de Cerf et la rue du Champ aux Anes – et les gens n'y croyaient pas. Et le fait de leur montrer qu'elle serait leur rue par la suite et qu'ils voient la rue se réaliser, la confiance est venue. Et lorsque maintenant, nous étudions, comme cela a été montré à l'écran, les rues qui relient l'ouest du quartier à l'avenue Roger Secrétain, les gens attendent mais ont confiance. Je crois que c'est cela la vraie relation du travail de proximité que l'on peut avoir notamment à travers la réfection de la voirie, mais aussi l'entretien du patrimoine ou autre.

M. le Maire – La parole est à M. BLANLUET.

M. BLANLUET – *Je voudrais revenir sur la Résidence du Zodiaque rue Charles Perrault. Au cours d'une réunion avec les locataires, ils nous avaient dit : « Pour nous, c'est plus facile de rouler sur la route que de prendre les trottoirs, car on n'arrive pas à les descendre et à les remonter. » Ce n'est donc pas simplement un passage piétons que l'on a fait, mais on a sécurisé un passage pour les personnes à mobilité réduite. Cela ne fait pas partie du C.C.A.S., mais c'est également du social. Ce que l'on fait, ce n'est pas du tape à l'œil, il faut arrêter avec tout cela ! La rue de Lutèce, je ne sais pas combien ici pratique cette rue ... cela fait deux personnes ou trois avec le Maire ou la rue des Ecoles, ce sont de toutes petites rues, mais elles sont très importantes pour les habitants. Quand on reprend le parvis de l'école Molière pour le végétaliser alors que ce n'était que du minéral, on a certes eu quelques problèmes avec des jeunes qui nous ont vandalisé les plantes, on a donc mis des barrières et maintenant on dirait un square. C'est juste beau, je vous dis merci et on continue.*

M. le Maire – M. LEBRUN, vous avez la parole.

M. LEBRUN – *Je connais bien les rues, pas toutes mais une bonne partie quand même ! Je voulais toutefois préciser que les élus communistes n'ont jamais dit qu'il y avait trop de dépenses de voirie. Je voulais le rappeler car j'entends des choses et je préfère le redire.*

D'autre part, beaucoup de choses sont faites et avec une qualité indéniable. Alors, je ne sais pas si les besoins d'aujourd'hui ont toujours existé, car on a vu la progression sur le tableau, mais dans le même temps, lorsque les gens voient dans leur quartier qu'une rue est refaite à neuf et qu'elle est bien faite, évidemment cela attire la demande. Je pense donc que c'est un phénomène d'entraînement si on peut dire et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, les gens se disent qu'ils aimeraient bien en profiter également.

Enfin, pour ma part, je suis très sensible à la circulation des deux roues et j'ai le sentiment que lorsque vous requalifiez les rues, vous n'inscrivez pas toujours la continuité par rapport à cette circulation des deux roues. Aussi, je trouve que dans les voiries qui sont faites, la séparation est souvent légère entre la piste cyclable et la voie de circulation automobile. Donc, il y a un travail important à faire et nous sommes d'accord pour continuer parce qu'évidemment les rues se dégradent de plus en plus. Là où j'habite, c'est pratiquement que des petits carrés de bitume.

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. LEBRUN – Effectivement c'est dantesque !

J'ai vu que pour 2013, 30 millions d'euros sont consacrés à la voirie. Aussi, serait-il possible d'avoir les dépenses par quartiers ?

M. le Maire – Vous les avez vues, pas en chiffres, mais en volume de travaux. Je donne la parole à Mme CUGNY-SEGUIN.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Quelques petits points. Les rues, c'est important, c'est ce qui fait qu'une ville est belle. Est important également : la végétalisation. Or la végétalisation, ce n'est pas seulement la beauté du végétal, mais c'est la qualité de l'air. C'est quelque part la qualité de vie. C'est la protection contre le bruit et c'est très important.*

Ensuite, je voudrais signaler que le jointage dont parlait Aude DE QUATREBARBES, c'est aussi une façon de préserver les rues et de pouvoir utiliser le zéro phyto, car en effet s'il y a des joints qui ne sont pas très bons, des végétaux s'y mettent et après, on a tendance à utiliser des pesticides. D'où l'importance du jointage et de la qualité des rues qui est très importante. Ce sont des gains à terme en matière d'entretien.

Je voudrais aussi revenir sur la question de donner la place aux déplacements doux, que ce soit la piétonnisation, l'utilisation de la bicyclette et dont tous les travaux de sécurisation sont fondamentaux parce que laisser partir un enfant à l'école tout seul sur un trottoir, c'est possible quand les trottoirs sont sécurisés, sinon il y a risque.

De plus, les problématiques de continuité, je suis d'accord, c'est quelque chose d'essentiel, mais c'est un travail de longue haleine.

Enfin, je voudrais terminer sur les problématiques d'emplois. Comme l'a évoqué Aude DE QUATREBARBES, l'emploi dans les travaux publics est un emploi localisé. Et de plus, souvent cela touche des personnes qui sont assez peu formées et qui ont assez peu de possibilités d'emploi hors de ce secteur là.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Bonjour M. le Maire et chers collègues. Je voudrais interpeller Mme DE QUATREBARBES sur la qualité des matériaux utilisés. On a parlé de la pierre calcaire en centre ville et c'est pour cela que ce serait intéressant d'avoir les budgets dépensés par quartier et là je rejoins la demande de mon collègue Dominique LEBRUN, parce que je pense qu'en fonction des matériaux utilisés, on n'a pas les mêmes budgets consacrés. J'insiste là dessus. A ce sujet justement, je voudrais citer un exemple sur La Source. Dans le secteur Lavoisier, des habitants avaient demandé depuis longtemps la rénovation des trottoirs. Certes ils ont été rénovés, mais il faut aller voir les matériaux utilisés. Cela va très vite s'abîmer, cela coûte de l'argent, mais à mon avis, cela ne va pas durer longtemps. D'ailleurs, les gens sont un petit peu perplexes par rapport à cela. Ils s'attendaient à un autre principe de rénovation. Franchement, on a vraiment des différences de choix de matériaux, peut-être en fonction des quartiers.

(réactions dans l'hémicycle).

Mme KOUNOWSKI – Oui, on n'a pas de la pierre calcaire, nous à La Source ! Je parle, merci. Je voudrais dire aussi que lorsqu'on a regardé le secteur de rénovation des rues de La Source, nous sommes les champions de la rustine. Allez voir, c'est assez contemporain !

Enfin, je voudrais que l'on soit très attentif également aux parcours et à la discontinuité que l'on peut trouver sur des cheminements que peuvent emprunter des personnes en fauteuil roulant. Bien sûr, il y a tout un travail d'accès sur les trottoirs aux endroits des passages piétons pour les personnes en fauteuil roulant, mais lorsque vous suivez ensuite le cheminement, on se retrouve au bout d'une rue et d'un trottoir où aucun dévers n'a été fait pour que les gens puissent quitter de façon correcte. Alors, je sais que ce n'est pas toujours évident, mais il serait intéressant à chaque fois que l'on refait un trottoir qu'il y ait un parcours étudié avec quelqu'un peut-être en fauteuil roulant pour qu'on puisse arriver sur ce trottoir et redescendre de façon correcte, parce que sinon c'est le vrai parcours du combattant. Merci.

M. le Maire – C'est à vous M. SANKHON.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, moi je suggère que l'on mette des feuilles d'or sur les briques qui sont proposées dans certains des quartiers pour rééquilibrer les choses de temps en temps. En fait, lorsqu'un aménagement est à faire en hyper centre ville ou sur une structure contemporaine, il est évident que les contraintes techniques, mécaniques, d'accès ne sont pas les mêmes et donc les investissements également. Cela tombe sous le sens et il n'y a pas besoin de sortir de la cuisse de Jupiter pour le savoir.

Je voulais simplement en profiter pour remercier et saluer Aude DE QUATREBARBES, les mairies de proximité qui font un énorme travail pour relayer les informations et toutes les équipes

transversales des autres services, parce que c'est un travail qui touche un peu tout le monde, tous les équipements sportifs, culturels. On est vraiment tous impacté par le travail qui est conduit par la délégation d'Aude que je salue également pour sa présentation.

Je crois que l'on ne se rend pas suffisamment compte du travail colossal car le budget de la voirie a été multiplié par plus de 5 fois depuis 1998, d'après ce que j'ai vu dans la présentation, et c'est tout simplement gigantesque. On le vit au quotidien mais parfois on s'y habitue et à force de voir tout le temps les choses, on ne se rend pas compte ou on a tendance à oublier de quelle façon la Ville a été complètement métamorphosée. Je fais partie des Orléanais – ce n'est pas forcément le cas de tout le monde – qui sont amenés à circuler dans toute la Ville et c'est flagrant. Quand je vois le centre ville, j'ai l'impression que l'on est dans un décor de cinéma tellement c'est beau avec les éclairages !

(réactions dans l'hémicycle).

M. SANKHON – *C'est agréable et plaisant. Au-delà du fait que ce soit visuellement agréable et plaisant, c'est la qualité du quotidien des Orléanais, technique, pratique et visuelle. L'objectif est celui là : faire en sorte qu'il y ait aussi une évolution – je reprendrai le terme de Marie CUGNY-SEGUIN – organique de la Ville qui s'adapte aux contraintes, aux modes de transport, aux habitudes et à l'usage des Orléanais. J'y suis tout particulièrement sensible eu égard au fait que je circule en deux roues, malheureusement deux roues motorisées (rires), mais je peux vous assurer que la qualité des rues – et moi, je m'en rends bien compte parce que c'est un mode de transport qui ne pardonne pas en terme d'équilibre – est sans commune mesure. C'est un confort au quotidien qui au-delà des modes de transport est très important pour les familles et les enfants orléanais. Merci à vous.*

M. le Maire – *Mme CARRE, vous avez la parole.*

Mme CARRE – *Je voudrais compléter les propos d'Aude DE QUATREBARBES et de Marie CUGNY-SEGUIN parce qu'effectivement qui dit travaux, dit entreprises et qui dit entreprises, dit marchés. Il faut savoir que sur le G.P.V. et sur l'Argonne, il y a les clauses d'insertion A.N.R.U. qui permettent à des habitants des zones urbaines sensibles en recherche d'emplois d'accéder à des emplois de qualité et durables surtout. Par rapport à la revue de projets, je tiens aussi à dire que les projets mis en place émanent essentiellement des habitants par le biais de la mairie de proximité, du Comité de Mobilisation et d'Animation et des ateliers qui sont mis en place dans tous les quartiers.*

M. le Maire – *La parole est à M. BEN CHAABANE.*

M. BEN CHAABANE – *Merci M. le Maire. Je ferai une remarque et poserai deux questions.*

La remarque est sur l'accessibilité et je voudrais dire à M. BLANLUET que l'accessibilité n'est pas une option, mais une obligation.

Quant aux questions, la première a trait au règlement de voirie dont Mme DE QUATREBARBES nous a entretenu. Vous avez entendu la remarque que j'ai faite ! Si on pouvait avoir quelques éléments supplémentaires pour savoir qui paye lorsqu'il y a des travaux afin de connaître quelles sont les orientations principales, si c'est possible.

La deuxième concerne la qualité. Là aussi, la question a déjà été posée, je la repose. Est-ce la même qualité partout et peut-on avoir des budgets par quartiers ? A titre d'exemple, ce qui nous a été présenté sur La Source, c'est 2001 à 2012. C'est bien, mais disons sur cette mandature, ce serait bien d'avoir les chiffres par quartiers pour pouvoir faire un comparatif. Je vous remercie.

M. le Maire – *Il serait, à mon avis, globalement très favorable au quartier de La Source, notamment par l'application du Grand Projet de Ville, car vous le savez, le G.P.V. ce sont plus de 200 millions d'euros qui ont été consacrés à La Source et qui se sont mis en œuvre à partir de 2004 avec la première démolition, celle de l'immeuble-pont. On est donc sur moins de 10 ans et cela n'épuise pas l'ensemble des budgets qui ont été consacrés au quartier de La Source. Le G.P.V. en est une part essentielle, mais ce n'est pas la totalité des budgets puisqu'un certain nombre de travaux encore réalisés récemment ne sont pas dans le périmètre du G.P.V. comme Montesquieu ou Diderot. Il en est de même*

pour les travaux qui ont été réalisés sur l'espace public mais qui ne sont pas inclus dans la présentation. C'est le cas par exemple du terrain d'honneur de l'U.S.O. Foot qui n'est pas dans le périmètre G.P.V., etc. Je ne vais pas faire la liste complète, mais le quartier de La Source au cours de ces dernières années a été fortement doté. D'ailleurs sur ce plan là et je vous rends tout de suite la parole, c'est la même logique que celle qu'a présentée Mme DE QUATREBARBES pour le quartier de La Source. Soit, j'allais dire on bricole et auquel cas, dans la durée, on ne fait pas grand chose, soit on met le paquet. Et le paquet, c'est coûteux. Et le paquet qui a été mis à La Source parce que, vous le savez les uns et les autres et certains en particulier y résident, c'était particulièrement dégradé. Je ne dis pas que tout est parfait loin s'en faut, mais je dis qu'avec l'implication du G.P.V. et les parties qui ont été réalisées hors G.P.V., c'est un peu la nuit et le jour. Il en reste à faire, on le sait bien, mais enfin pour celles et ceux qui se souviennent de l'état dans lequel c'était par exemple à Camille Flammarion, ce n'était même pas de la dégradation, de la vétusté, c'était au-delà et aujourd'hui c'est résidentiel. Allez vous y balader si vous en avez l'occasion et vous verrez, c'est impressionnant. Pour ma part, j'aime beaucoup passer par là et je vois les résidentialisations, les jardins qui ont été faits. Quant à la qualité, Mme KOUNOWSKI, de ce qui a été utilisé sur le G.P.V. à La Source, elle est impressionnante !

Mme KOUNOWSKI – La Source, ce n'est pas que le G.P.V. !

M. le Maire – On nous a d'ailleurs reproché que dans les rénovations au mètre carré des bâtiments – et M. CARRE est bien placé pour le savoir parce qu'il a défendu, j'allais dire becs et ongles, ce dossier – c'est toujours la même logique, pour dire si on ne met pas de la qualité et du durable, de toute façon cela se redégradera très vite. Et moi, je sais bien qu'elle a été la première résidentialisation que l'on a faite à La Source. J'y passe régulièrement parce que j'aime bien et cela n'a pas bougé. Cela fait maintenant pratiquement 10 ans ! Si, cela a bougé parce que Mme CUGNY-SEGUEIN, les végétaux qui ont été plantés ont poussé et c'est très beau. La qualité de la séparation espace public-privé avec les briquettes qui ont été mises, c'est superbe. C'est du résidentiel et c'est un peu aussi, je vais le dire, notre fierté que d'avoir mis ce qualitatif là. Je vous rends la parole et plus précisément à M. MAGNIER.

M. MAGNIER – Merci M. le Maire. Je veux insister sur le fait que tous ces aménagements qui sont réalisés sur le territoire de la commune sont faits en parfaite concertation avec l'ensemble des habitants. Je vais parler de mon quartier en disant que cette concertation se fait vraiment en totale confiance, comme l'a dit M. GAINIER, avec les habitants. Nous avons donc établi une relation de confiance et les habitants sont vraiment écoutés dans les projets que nous présentons puisqu'une grande partie ou tout ou partie de leurs propositions sont retenues dans les projets quand nous leur représentons à nouveau.

Enfin, je tenais à saluer la disponibilité du personnel tant de la mairie et des entreprises qui interviennent sur les lieux puisqu'ils sont toujours prêts à répondre aux demandes des riverains quand il y a une urgence qui se présente.

M. le Maire – C'est très vrai. M. RICOUD, vous avez la parole.

M. RICOUD – Bonsoir M. le Maire et chers collègues. Bien évidemment, ce que nous a présenté Mme Aude DE QUATREBARBES, ce sont des choses positives qui ont été réalisées depuis des années, mais avant il y en avait également de faites aussi. On ne peut donc que se réjouir de voir toutes ces améliorations au niveau de la voirie.

Par rapport à La Source, je voulais questionner Mme DE QUATREBARBES sur la rue Honoré de Balzac, mais j'ai eu un élément de réponse, ainsi que pour le marché de La Source. Aussi, je voudrais intervenir sur un sujet sur lequel vous ne serez pas questionnée. On a parlé du G.P.V. et c'est vrai, je suis un de ceux qui a vu l'évolution, enfin plutôt la dégradation de Camille Flammarion, Adélaïde de Savoie, les Bouleaux et Beauchamps et il n'y a pas de problème sur ce qu'il a été fait. Je ne parlerai pas des questions qui fâchent relatives aux charges des loyers, bien que les choses évoluent, n'est-ce pas M. CARRE et on s'en réjouit. Cependant, il y a un bailleur à La Source, Pierres et Lumières, et si vous vous rendez dans les rues Vigny, Pisan, Mirabeau, Lafayette - je ne sais pas si cela vous dit quelque chose -, les voiries sont dans un état lamentable. Quand, sous une autre casquette, j'interpelle M. le Directeur de l'agence pour lui dire qu'il faut faire quelque chose, il me répond : « Je n'ai pas les moyens. » C'est du domaine privé, la Ville n'intervient pas et là il y a un souci. Je le crois et ce n'est pas pour

défendre les bailleurs, même si actuellement on est un peu avec eux par rapport à la T.V.A. à 10 %, mais que peut-on faire dans ces secteurs là, parce que les gens qui y habitent paient des impôts locaux, des charges, et quel coup de pouce pourrait-on donner à un bailleur comme Pierres et Lumière pour que justement on essaye de l'aider dans la rénovation de ces voiries ? Je vous assure que lorsqu'on va dans ces rues, il faut vraiment rouler à 10 km/h ou faire attention de ne pas tomber dans une ornière. C'est un problème et je ne sais pas si on va le régler aujourd'hui, mais il serait bien qu'on l'ait en réflexion pour l'avenir.

Autre point sur lequel je suis entièrement d'accord avec Mmes CUGNY-SEGUIN et CARRE, les problèmes d'emplois. Il est vrai que lorsqu'on programme des aménagements de voirie, ce sont des entreprises qui embauchent et c'est un aspect très important.

La concertation avec les habitants. Pour avoir assisté à la réunion de La Source, c'est une question qui revient de manière récurrente et comme l'a dit Dominique LEBRUN, ma rue est faite pour quoi pas la mienne.

A propos des handicapés, je crois qu'il faut être très attentifs à ne pas oublier cette question de l'accessibilité car cela fait souvent l'objet d'articles de presse. Je crois qu'il faut bien qu'on l'on ait – je ne dis pas que vous ne l'avez pas – une attention toute particulière sur cet aspect des choses. Je pense par exemple à l'accessibilité du trottoir rue Jacques Groslot et j'en ai parlé avec M. BLANLUET il y a quelques temps. Est-ce à l'Office ou à la Ville de payer ? Il faudrait que l'on essaye de trancher ce problème d'accessibilité car il y a beaucoup de personnes âgées qui résident aux 11 et 13 de cette rue. Et oui Mme LECLERC, on en a déjà parlé, mais il faudrait essayer d'avancer sur ce point et je suis prêt à apporter ma contribution pour essayer ensemble de trouver des solutions.

Quant à la consultation des habitants, c'est vrai, on ne peut pas dire qu'elle n'existe pas. Alors, vous allez dire : C'est formidable, M. RICOUD est d'accord avec ce qu'a fait l'équipe municipale ! Mais lorsque les choses vont dans le bon sens, on ne va quand même pas dire que cela ne va pas ! Cependant, j'insiste simplement sur Pierres et Lumières, parce que lorsque je rencontre M. MARCHAND à ce sujet, il me dit : « Je ne peux pas, je n'ai pas l'argent pour le faire. » Or, les gens qui demeurent là-bas, ce sont des citoyens orléanais qui paient des charges, des impôts locaux et il serait bien qu'on prenne en compte cette proposition. Je vous remercie.

M. le Maire – J'ai encore un certain nombre d'inscrits. M. GABELLE, c'est à vous.

M. GABELLE – Je m'interrogeais un peu pour savoir si j'allais parler parce que Michel RICOUD a pratiquement tout dit et je pense que c'est très bien.

M. le Maire – Alors on passe à Mme LABADIE.

(rires).

M. GABELLE – Non, mais on a passé la journée ensemble.

(brouhaha).

M. GABELLE – Un grand merci à Aude DE QUATREBARBES pour son excellente présentation et je crois que même si on connaît bien ces quartiers, lorsqu'on voit la liste impressionnante des rues qui ont été refaites, même avec un peu de recul, on se dit : Mais il y a eu tout cela de fait ! J'ai l'impression que l'on s'habitue à avoir du beau et qu'en fait c'est naturel. Il y a un baromètre qui est important. Lors de la réception des nouveaux arrivants, j'ai rencontré quelques personnes orléanaises qui, pour leur activité professionnelle, sont parties quelques années puis qui sont revenues sur Orléans pour peut-être passer leurs vieux jours ou pour de nouvelles activités professionnelles. Ils ont trouvé la Ville complètement métamorphosée. C'est donc un élément de satisfaction important car on disait fut un temps : Orléans, l'endormie, Orléans, la timide. Et bien Orléans maintenant est pratiquement montrée dans toute la France comme une Ville modèle. Je crois qu'en tant que responsable de quartier, comme tous les présidents et les adjoints de quartiers, on ne peut que se féliciter du programme qui est fait, car jusqu'avant c'était du saupoudrage, maintenant il y a un véritable programme pluriannuel pour la

réalisation de nos quartiers. Merci.

M. le Maire – *La parole est donc à Mme LABADIE.*

Mme LABADIE – *Je reste sans voix, M. GABELLE. Beaucoup de choses ont effectivement été dites, donc je vais essayer de faire assez court. On a vu tout à l'heure que pour les quartiers ouest, ce sont 52 rues ou places requalifiées. Or, il faut savoir que lorsqu'on requalifie une rue ou une place, c'est au minimum trois rencontres avec les habitants. Comme l'a dit Aude DE QUATREBARBES tout à l'heure, il y a une réunion de concertation en amont. Après, on va sur le terrain, on fait des visites de chantier où là on affine le projet et on va dans le détail du détail devant chaque maison de chaque riverain. Et puis ensuite, on fait des visites de fin de chantier. C'est vrai que ces rencontres sont l'occasion d'entendre les habitants s'exprimer. Je peux vous dire que l'on a des retours très positifs, que les Orléanais sont fiers de voir leur Ville devenir belle. Ils sont fiers de voir que la Ville se transforme et je peux vous assurer qu'ils nous remercient pour chaque rue qui est faite. Ils ont aussi conscience que cela revalorise leurs biens. Et en fait, ce qu'on nous reproche aujourd'hui, c'est de ne pas en faire assez et donc ils nous encouragent d'en faire encore plus.*

M. le Maire – *Et oui ! La parole est à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Je vais faire une courte intervention étant donné que beaucoup de choses ont déjà été évoquées ce soir. Cependant, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une communication qui ressemble – et vous me permettez de faire cette petite pointe d'humour – à un bilan municipal en vue des prochaines élections municipales. De plus, c'est vrai qu'aujourd'hui personne ne peut être contre l'embellissement de la Ville et de l'ensemble de ses quartiers. Un regret néanmoins dans cette présentation ou cette communication, un grand oublié évoqué rapidement sur le quartier de La Source et heureusement repris par Mme CUGNY-SEGUIN et mon collègue Dominique LEBRUN : la place du vélo dans les aménagements de voirie favorisant sa pratique quotidienne ou de loisirs. En effet, si on s'arrêtait à cette présentation, on a vraiment l'impression pour ceux qui le vivent au quotidien d'un manque d'investissements lourds non pas sur des aménagements individuels mais bien dans la cohérence des cheminements de voies cyclables. Aujourd'hui, je pense qu'il y a là un déficit - et je suis disponible pour en reparler - sur la définition de cheminements à vélo qui permettraient vraiment de traverser la Ville pour permettre non pas des pratiques de loisirs mais des pratiques quotidiennes et ainsi de relier les commerces, les activités professionnelles, les centres de formation et autres.*

D'autre part, je n'avais pas envie de l'évoquer, mais M. SANKHON m'y pousse un peu, quand il parle non pas de la Ville musée mais la Ville décor de cinéma, en expliquant qu'il pratiquait cette Ville en deux roues motorisées et qu'il trouvait cela très agréable. Pour ma part en ce moment, je pratique cette Ville en 4 roues non motorisées, qui s'appelle une poussette, et ce n'est pas forcément un décor de cinéma que j'attends mais une Ville pratique. Or, malheureusement aujourd'hui, ce n'est pas pratique partout.

(réactions hors micro de M. SANKHON).

M. CHAPUIS – *Je le sais, c'est la raison pour laquelle je me permets de le dire. Ce n'est pas très pratique, ni très accessible. Quand on pense aménagement, c'est également important de penser aux circulations en 4 roues non motorisées.*

Permettez-moi enfin de considérer, et c'est un avis qui est partagé par certains Orléanais, que les aménagements sont souvent conçus dans un esprit très minéral. Et donc la place du fleurissement, les aménagements paysagers ou ce qui a été évoqué par Mme CUGNY-SEGUIN sur la végétalisation peuvent sembler timides dans de nombreuses réalisations concernant des rénovations ou des requalifications de voirie. Pour illustrer mes propos, il est vrai qu'on aurait pu envisager des aménagements paysagers plus importants ou créer un aménagement paysager sur un espace qui a été requalifié récemment - je m'en suis entretenu récemment avec Mme Florence CARRE - à savoir la place Mozart. En effet, au-delà de ce parking aménagé et requalifié, on aurait pu repenser cette place différemment en y inscrivant des aménagements ou une végétalisation un peu plus présente. Voilà ce que je voulais dire à propos de cette communication.

M. le Maire – La parole est à Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – En fait, quand les choses vont bien, on a tendance à dire qu'elles sont normales. Or, je crois qu'il faut gommer tout cela parce que cela ne relève pas de la normalité, mais de la volonté. Effectivement en 2001, lorsqu'on trouve une Ville avec une voirie abîmée, on a aussi une voirie des années 50, c'est-à-dire une voirie complètement routière sur laquelle ne sont pas pris en compte ni les vélos, ni les piétons, ni les poussettes car il n'y a pas de trottoirs. D'ailleurs, Aude a parfaitement insisté sur l'aspect patrimonial et d'autres sur l'aspect d'usage de la Ville parce qu'en fait la voirie reflète vraiment notre mode de vie. On ne peut pas avoir une voirie des années 50 quand on est en 2000 et aujourd'hui, on adapte la voirie au fait que les gens se promènent et ont besoin de plus d'espaces de convivialité. Aussi dans chaque projet, on fait en sorte qu'il y ait des trottoirs, chose qui était finalement souvent inexistante et qu'on ne peut pas faire avec des aménagements simples. On ne peut pas faire un trottoir sur une voirie si on ne refait pas complètement la voirie. Cela nécessite donc d'avoir des projets d'importance. Je voulais insister là dessus parce qu'en fait je pense que la voirie inscrit la Ville dans la modernité. C'est la première chose que l'on voit et qu'il ne faut pas justement laisser vieillir une ville sans tenir compte de ces aménagements publics de première importance et qui au quotidien sont vraiment essentiels.

M. le Maire – Mme CARRE, vous souhaitez à nouveau la parole.

Mme CARRE – Je voudrais simplement inviter M. CHAPUIS à venir aux ateliers de la Convention Territoriale Argonne ainsi qu'aux réunions du C.M.A. dans lesquels on débat de toutes ces choses là et entre autre de la place Mozart. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup de travaux qui vont démarrer ou qui ont déjà démarré comme la Maison de Santé, le réaménagement du centre commercial. Il faut donc venir aux réunions pour qu'on puisse en discuter avec les habitants.

M. le Maire – C'est à votre tour M. LANGUERRE.

M. LANGUERRE – Merci M. le Maire. L'amélioration de l'état de la voirie répond de manière incontestable à une attente des Orléanais qui s'expriment lors de nos contacts quotidiens avec eux et comme cela a été dit tout à l'heure, lors des assemblées générales.

Je vais rappeler un certain nombre de points précis concernant le quartier de La Source. Vous m'avez un petit peu couper l'herbe sous le pied puisque vous avez évoqué le G.P.V. Depuis maintenant 9 ans, le G.P.V. a effectivement bien avancé. Le quartier bénéficie maintenant de 4 rues nouvelles supplémentaires : la rue Lugoï, la rue Cracovie, la rue Leopold Senghor et la rue Troyat. C'est également 4 nouveaux squares dans le même secteur. De plus, le mail des Genêts est en phase terminale, l'esplanade Beauchamps, le jardin de la Renaissance sur la dalle. Donc, vous voyez que l'espace public est en plein travaux actuellement dans le quartier, sans compter les derniers aménagements de voirie sur les avenues Montesquieu, Diderot qui sont en cours actuellement avec l'aménagement du parvis devant le collège Montesquieu, le tout végétalisé et pour clôturer l'ensemble – cerise sur le gâteau – la réfection de la place Albert Camus. Donc, je crois que ce secteur de La Source va être entièrement neuf à la fin de l'année. Ainsi, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien de fait ! Certes, il y a encore des rues à refaire - les élus de La Source les connaissent et je les connais bien aussi - mais on priorise bien sûr les rues plus fréquentées et puis viendra le tour des rues moins utilisées. Je crois que la présentation de ce soir prouve qu'il y a une volonté d'entretien et d'embellissement de la Ville qui se réalise au quotidien et chaque année, chaque quartier bénéficie de ces aménagements. C'est une très bonne chose pour notre Ville et pour notre agglomération.

M. le Maire – La parole est maintenant à Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – M. le Maire ce soir, je m'y perds un petit peu avec l'opposition socialiste. J'ai du mal à comprendre car j'ai entendu Mme KOUNOWSKI dire « finalement à La Source, vous faites trop de rustines, il faudrait refaire plus de rues. » J'entends M. CHAPUIS dire « personne ne peut être contre l'embellissement et faites nous plus de trottoirs pour les 4 roues non motorisées. Faites nous plus d'espaces verts » Et puis à côté de cela, j'entends la même opposition socialiste qui dit « vous mettez trop de budgets dans la voirie » et qui ne vote pas les budgets. Donc, finalement, on en fait trop, on n'en fait pas assez ! J'ai un petit peu de mal à comprendre ce soir quelle est la position précise parce

qu'on ne peut pas à la fois dire « vous en faites trop, vous y mettez trop d'argent » et puis continuer à alimenter une liste réelle de demandes des habitants. Franchement, je crois et pour avoir aussi participé aux assemblées générales de quartier, que tout simplement avec beaucoup d'énergie, parce qu'il faut y mettre de l'énergie, on répond aux demandes des Orléanais.

M. le Maire – *La parole est à Mme PILET-DUCHATEAU.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je voudrais également remercier Aude DE QUATREBARBES pour cette présentation. C'est le reflet d'un travail de concertation avec les habitants des quartiers. Je voudrais insister aussi et remercier les concepteurs et le personnel de la Ville d'Orléans. Pour assister à des réunions publiques, tout le monde est à l'écoute et les projets sont révisés, représentés une fois, deux fois, trois fois jusqu'à complète adhésion des habitants. M. le Maire, j'appelle cela de la concertation et j'ai rarement vu cela.*

D'autre part, M. le Maire, lorsque Aude disait : « cela fait très longtemps que des travaux n'ont pas été faits. », je tiens à vous rappeler que lors d'une assemblée générale, une personne d'un certain âge s'est levée et vous a dit : « M. le Maire, je vous remercie des travaux que vous faites dans notre quartier. Nous n'avions pas eu de travaux depuis la dernière guerre ! » C'était à Dunois, M. le Maire. Il est vrai que dans ce quartier et dans d'autres, il n'y avait que des rafistolages qui aboutissaient à des routes bombées avec des inondations de caves, etc.

De plus actuellement, je rencontre un certain nombre de personnes au niveau de la mission que vous m'avez confiée et les carnets de commandes des entreprises sont vides. Beaucoup de petites entreprises qui emploient du personnel sont dans une grande dépendance des contrats de sous-traitance délivrés par les donneurs d'ordre importants choisis lors des marchés publics. Et je peux vous dire qu'en ce moment, je discute avec les entreprises qui sont rue de Coulmiers, elles sont ravies d'avoir du travail. Et je peux vous dire que l'on peut sortir tous les contrats aidés que l'on veut, s'il n'y a pas de travail dans les entreprises, cela ne marchera pas. Donc, on a intérêt à conserver le travail, créer des emplois et moi aussi, je suis comme Marie et d'autres, les contrats d'insertion, il faut absolument que l'on en fasse. Donc ces travaux là demandent des contrats d'insertion.

D'autre part, M. le Maire, il y a quelque chose qui m'éblouit toujours lorsqu'on se balade avec les nouveaux arrivants dans les cars, qui arrivent d'autres villes et qui disent : « Qu'est-ce qu'il y a comme espaces verts à Orléans ! » C'est important. Quand on va à La Source, tout le monde est ébahi de voir ces espaces verts.

Pour conclure, je voudrais vous dire que c'est très important d'avoir fait ce choix. C'est un travail de proximité et les Orléanais qui paient des impôts ont le droit de voir où va leurs impôts. Enfin, je souhaiterais aussi vous faire part d'une réflexion. Il m'arrive parfois de me mettre au milieu des groupes de touristes et là, Monsieur, la Ville est belle et je suis comme Jean-Pierre GABELLE, les gens ont une idée d'Orléans totalement fautive et moi, je suis ravie quand j'entends des félicitations ! Merci M. le Maire.

M. le Maire – *Et bien Mme BARANGER justement.*

Mme BARANGER – *Je voudrais simplement compléter ce qui vient d'être dit sur l'emploi. Il faut savoir qu'au-delà des quartiers en A.N.R.U., 65 % des clauses sont réalisées dans les travaux publics. Et dans ce domaine, ce sont plus de 500 habitants de l'agglomération qui depuis 2009 ont eu un contrat d'insertion.*

M. le Maire – *Vous dites 500, c'est loin d'être négligeable ! Je crois que je n'ai oublié personne. Est-ce que Mme DE QUATREBARBES veut conclure ou répondre à certains points ? Pardon, allez-y M. PEZET !*

M. PEZET – *Merci M. le Maire. Je sais que beaucoup de personnes se sont exprimées ce soir, mais je voulais profiter justement de la présentation d'Aude DE QUATREBARBES pour vous faire part de la vision des Orléanais que je côtoie vis-à-vis de leur Ville. Je crois qu'il y a encore 10 ans de cela, ils qualifiaient leur Ville de « statique », « tristounette presque morte ». Aujourd'hui, lorsqu'on parle avec eux, ils ont bien pris conscience que c'est une Ville qui s'est mise en mouvement. C'est une Ville qui est*

devenue dynamique. C'est une Ville où il fait bon vivre. Et je crois qu'au-delà de tout cela, ils sont devenus fiers de leur Ville. C'est important et je crois que ça, c'est un vrai changement.

M. le Maire – Merci et donc la parole est à Mme DE QUATREBARBES.

Mme DE QUATREBARBES – Je vais donc répondre rapidement aux quelques questions qui ont été posées.

Mme KOUNOWSKI s'étonnait ou pensait que la qualité des matériaux utilisés n'est pas la même dans tous les quartiers. Je crois que les photos parlent d'elles-mêmes. Avez-vous vu une photo où dans un quartier, les matériaux ne sont pas les mêmes que dans d'autres ? Il y a une égalité des matériaux. C'est un choix dont la barre est mise très haute. Olivier CARRE dans le G.P.V. l'a également mise très haute, donc là je m'étonne.

Mme KOUNOWSKI – Mme Aude DE QUATREBARBES, le quartier de La Source, on ne peut pas le réduire au G.P.V. !

M. le Maire – Non, Mme KOUNOWSKI, je ne vous ai pas donné la parole. Ecoutez, vous vous êtes exprimée, on y est depuis une heure et demie. Donc Mme DE QUATREBARBES répond.

Mme DE QUATREBARBES – Il faut étudier effectivement des surbaissements au niveau des trottoirs pour que les handicapés puissent circuler confortablement. Or, il y a des rues anciennes qui n'ont pas été requalifiées et où vous trouvez probablement des trottoirs non surbaissés, mais quand on requalifie une rue, c'est ce que l'on fait systématiquement afin que le cheminement handicapé soit respecté. C'est extrêmement important pour les personnes à mobilité réduite.

M. BEN CHAABANE, le règlement de voirie sera abordé au Conseil Municipal du mois d'avril. Donc, vous aurez toutes les réponses à ce moment là.

M. RICOUD, à propos du domaine privé appartenant à Pierres et Lumières, on ne peut pas effectivement intervenir et je suis tout à fait d'accord avec vous de voir des endroits dégradés dans un même quartier, mais là c'est privé.

M. CHAPUIS, pas de présentation des pistes cyclables. Oui, vous avez raison et je m'étonne moi-même parce que je me déplace en vélo. Pour moi, c'est une telle évidence. Voyez-vous tout à l'heure, on était en train de préparer une rue qui va être requalifiée et la piste cyclable fait partie intrinsèquement du projet, mais j'avoue, vous avez raison de me le souligner, je ne l'ai pas dit – je m'en excuse – mais c'est systématique. Le principe est que l'on met une piste cyclable quand on peut, car c'est bien plus confortable et sécurisant. Quand on ne peut pas, on fait une bande cyclable, ce qui est peut-être un peu moins confortable mais on n'a pas toujours la largeur pour faire la piste et puis parfois, on est obligé de faire des contresens. Mais écoutez, le contresens a surpris beaucoup de monde au départ, mais – je touche du bois – j'avoue qu'il n'y a eu aucun accident avec cela à Orléans et dans les autres villes. C'est une façon aussi d'intégrer le vélo dans les rues étroites quand on ne peut pas faire autrement. Mais, vous avez parfaitement raison, tout ce qui est cyclable fait partie systématiquement de nos projets.

Quant au maillage, bien sûr, c'est le souhait de tout le monde d'avoir un maillage à 100 % absolument parfait. C'est notre souhait et c'est ce qu'on s'attèle à faire au fur et à mesure des travaux. On avance avec les travaux, donc on avance avec le maillage.

Vous avez également souligné l'esprit très minéral. Alors là, je suis quand même très surprise parce que vous avez dû observer dans chaque rue que l'on refait, on intègre au maximum des arbres – c'est le souhait majeur – ou quand ce n'est pas possible, ce sont des massifs. Et quand les massifs ne trouvent pas leur place, ce sont des micro sites ou bien c'est en pied de mûr, un détail végétal, mais cela fait vraiment partie, je dirais, de la règle qui est d'intégrer le végétal systématiquement selon la place qu'on peut lui réserver.

L'aménagement de la place Mozart. C'est un centre commercial et donc, il fallait un parking pour y stationner les voitures. Mais là où effectivement je vous rejoins et je le souhaite, c'est qu'un jour,

devant la mairie de proximité, on végétalise cette place. C'est mon souhait le plus cher et je vous rejoins totalement. Il faut absolument amener du végétal dans cette partie du quartier.

Et puis, vous vous déplacez en poussette – enfin j'espère que vous n'êtes pas dans la poussette – mais vous poussez la poussette, ce que je comprends très bien, et pour vous les trottoirs sont souvent pas assez larges. Dans les rues que nous refaisons, la norme est de 1,40 mètre, ce qui est confortable pour tout le monde. Or probablement, vous empruntez des rues qui n'ont pas été refaites pour lesquelles il y a parfois 20 à 30 cm de trottoir. Rappelez-vous la rue de la Bretonnerie avant sa rénovation où face au restaurant de l'Étape, on ne pouvait même pas marcher sur un trottoir mesurant 25 ou 30 cm. Il y a effectivement encore des rues comme ça. C'était probablement à l'époque, ni une demande, ni un souhait et on ne faisait pas attention à cela. Il y avait peut-être moins de circulation et on marchait peut-être plus sur la rue aussi. Désormais, on applique la norme minimum de 1,40 mètre dans toutes les rues que l'on requalifie. Merci.

M. le Maire – *Merci beaucoup pour cette présentation et ce débat qui va être suivi d'un certain nombre de délibérations très concrètes portant sur des travaux. On est dans le quotidien, dans le cœur même de notre mission qui est d'entretenir la Ville. C'est la première des choses et si on ne le fait pas cela, on fait quoi ? Or malheureusement, cette Ville depuis trop longtemps a été insuffisamment entretenue.*

A ce stade, je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui contribuent à ce travail qui est énorme, et tout particulièrement les services et les agents de la Ville d'Orléans qui font un « boulot » exceptionnel. Il faut s'en rendre compte. Il y a des centaines voire plus d'un millier d'interventions par an sur le domaine public. J'en profite d'ailleurs pour remercier celles et ceux qui ont entretenu notre espace public pendant les périodes d'intempéries hivernales et cet hiver a été particulièrement difficile et on espère qu'il est bientôt terminé. Il y a aussi les mairies de proximité comme l'a dit je crois M. SANKHON, et les agents qui y travaillent au quotidien. Enfin, pour ce qui concerne les travaux neufs – et là aussi c'est énorme – l'ensemble des agents du bureau d'études, parce que cela ne sort pas comme cela d'un coup de baguette magique. Finalement, à ce sujet, il y a deux méthodes :

- la première qui consiste à remettre une couche de roulement qui tiendra le temps que cela tiendra et cette méthode a trop souvent été pratiquée par le passé ;*
- la deuxième est de requalifier et ce n'est pas un vain mot. Cela veut dire des choses très concrètes et précises, c'est-à-dire de refaire l'ensemble.*

Non seulement, on refait tout mais, comme un certain nombre d'entre vous l'avez dit justement, on le refait avec les habitants et ce après une, deux ou trois réunions. Une si tout le monde est d'accord et que tout se passe bien, ce qui est rarement le cas, et donc le plus souvent une deuxième voire une troisième réunion. Ensuite et cela a également été dit tout à l'heure, il y a les réunions de chantier où il est possible d'aller voir chaque riverain. A ce propos, je tiens à rendre hommage aussi aux agents concrètement, car ils sont présents à toutes ces réunions. En cela, c'est une certaine vision du service rendu et de la mission de service public qui est la nôtre. J'y suis attaché et au-delà même du travail efficace qui est réalisé, c'est aussi une image que nous donnons de la Ville d'Orléans. Et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, si nous ne sommes pas à l'écoute des habitants, qui va le faire ? Personne et c'est là le problème de beaucoup de nos concitoyens. D'autre part, on peut dire qu'il faut en faire encore plus, mais des réunions comme celles là, c'est pratiquement une par jour ouvré ou parfois le soir et même plusieurs par soir, ce qui finit par être extrêmement difficile à gérer. Je ne parle pas des rencontres avec les riverains lorsqu'on refait une rue pour lesquelles on note les demandes, les doléances des uns et des autres, car ensuite il faut mouliner tout cela pour adapter le projet. Et lorsqu'on fait cela - je le vois et je le constate -, on améliore les projets par rapport à l'idée initiale et on prend en compte des questions qu'on n'avait pas forcément parfaitement appréhendées, car il y a une intelligence du quotidien, des personnes qui habitent la rue en question, qui savent comment elle fonctionne et qui nous donnent des éléments susceptibles d'améliorer très sensiblement le projet. De plus, comme il a été dit par plusieurs d'entre vous, cela crée une relation de confiance. Et quand il y a des choses que l'on ne peut pas faire, on l'explique.

Il a été évoqué un certain nombre de sujets comme les rues très étroites où il est très difficile d'arriver à requalifier l'espace public en intégrant toutes les problématiques : le cheminement du bus éventuellement, des trottoirs aussi larges que possibles, la place du vélo, le stationnement qui est toujours

demandé notamment par les commerces et on les comprend car cela répond aussi à un besoin d'activités, enfin toutes ces préoccupations. C'est effectivement parfois très difficile mais, comme on le dit, par itérations successives on arrive toujours en général à un optimum.

Alors, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit dans ce débat, mais simplement par rapport à une question qui a été posée par Mme SAUVEGRAIN, on ne peut pas nous dire d'un côté - parce que c'est ce qui a été dit dans le débat budgétaire - : « Vous avez un budget espace public qui est beaucoup trop important. » En effet, un certain nombre d'entre vous sur les bancs de l'opposition – pas l'opposition communiste d'ailleurs – mais d'autres ... mais oui, M. RICOUD, je vous donne acte de ce que vous avez dit, c'est exact, vous n'avez jamais dit cela. Il faut donc le dire, car c'est la vérité. Mais d'autres ont quand même violemment attaqué – en tout cas, je l'ai perçu comme tel – l'effort que nous consacrons à l'espace public. Et là, vous nous dites dans certains cas « qu'il faudrait en faire plus ». Aussi, il faut nous expliquer car on ne peut pas faire le grand écart comme cela : un jour dire on met un budget trop conséquent et le lendemain finalement, il faut faire tout cela et même un peu plus. Cela n'est pas cohérent. Mais, M. CHAPUIS, vous avez beau dodeliner de la tête, c'est bien, me semble-t-il, ce que vous avez dit vous-même.

(réaction hors micro de M. CHAPUIS).

M. le Maire – *Mais non, on ne refait pas les interventions ! Je pense qu'il est parfaitement cohérent de dire vous mettez trop d'argent sur l'espace public orléanais parce que les budgets par nécessité, par évidence sont limités à un certain montant et donc il faudrait que l'on affecte cet argent en trop ailleurs. Mais nous dire qu'il faut en faire plus parce qu'il y en a encore beaucoup de dégradés – c'est quand même la tonalité de ce que vous avez dit et là dessus, on le sait bien, pourquoi fait-on tout cet effort, évidemment pour répondre à cette préoccupation – et puis il faut en faire plus avec beaucoup moins de moyens financiers, ce qui n'est plus cohérent. Donc, je vous mets devant cette incohérence et je n'ai malheureusement pas entendu de réponse là dessus, parce que tout cela est effectivement question de choix. Quel est ce choix et je vais terminer là dessus ? Le choix part d'un constat qui est celui que beaucoup d'entre vous ont dressé : la dégradation d'Orléans. Et ce constat, nous l'avons fait il y a plus de 10 ans maintenant sur l'espace public mais également sur le patrimoine de la Ville. Et donc, parmi nos orientations stratégiques, ce sont deux éléments fondamentaux pour remettre cette Ville à niveau et de répondre aux demandes légitimes des habitants.*

Mme DE QUATREBARBES a évoqué les assemblées générales de quartier. Il n'y a pas une demande des habitants qui n'était pas fondée et je n'ai pas pu dire aux gens « vous exagérez, car vous me demandez de refaire quelque chose alors que c'est bien », non. Quand on me dit côté faubourg Bourgogne qu'il faut refaire la rue Aux Ligneaux complètement dégradée, allez-y si vous ne la connaissez pas ! Autre exemple à Saint-Marceau, M. GAINIER, à propos de la rue du Pressoir Blanc et de beaucoup d'autres, je ne vais pas dire aux gens « c'est en bon état chez vous et vous exagérez ! » Passez-y dans la rue du Pressoir Blanc et vous allez voir l'état ! Quant à la partie centre ville de la rue Saint-Euverte, quelqu'un dans cette assemblée peut-il me dire qu'elle est parfaite et que tout va bien dans cette rue ? Si c'est le cas, on fait tout de suite une suspension de séance et on s'y déplace, ce n'est pas très loin, on y va à pied ou M. SANKHON nous emmène tous sur son 2 roues motorisées – cela va être un peu difficile même s'il conduit très bien – ou bien encore M. CHAPUIS nous met tous dans une poussette pour aller voir ! Voilà le constat qui est une réalité, c'est aussi simple que cela. C'est d'ailleurs le même constat quand je parle du patrimoine, du logement. A votre avis, pourquoi y-a-t-il eu un tel effort qui a été fait sous l'impulsion d'Olivier CARRE notamment pour le logement social ? Parce qu'il était en bon état ? Non. Et cela pose un vrai problème dans la gestion de nos collectivités en général, car pour les élus, quelle est la tentation ? De ne faire que du neuf et donc de ne pas entretenir. Et je crois pouvoir dire que c'est la première fois depuis bien longtemps qu'à la Ville d'Orléans, il est consacré plus de moyens à cet entretien qu'au neuf. C'est une réalité et elle est dans les budgets.

J'ai entendu que l'on critiquait certains projets à venir qui nous empêcheraient d'en faire encore plus sur l'entretien existant, mais c'est aberrant puisque ces projets ne sont pas aujourd'hui en dépenses budgétaires. Alors s'il y avait, comme on dit en économie, un effet d'éviction, ce serait sur des budgets d'ores et déjà financés et qui sont appelés aux financements, mais ce n'est pas le cas. De plus, j'ajoute qu'il n'y a jamais eu de l'histoire d'Orléans un tel effort sur ces deux volets que sont l'espace public et le patrimoine de la Ville, jamais ! C'est la réalité parce que c'est une nécessité et comme l'un ou

l'une d'entre vous l'a dit, Mme PILET-DUCHATEAU mais également M. PEZET, c'est aussi un élément de rayonnement, un élément de fierté et une image que nous donnons d'Orléans. Je pense que nous avons tous envie de donner une belle image de la Ville d'Orléans. Ce n'est pas simplement pour se faire plaisir, mais cette image est porteuse d'investissements, d'activités, d'entreprises qui viennent s'installer. Je donne juste un exemple. On est dans la Cosmetic Valley, on est pôle de compétitivité avec les plus grandes entreprises mondiales qui sont installées chez nous. Des gens du monde entier viennent à Orléans et on leur présentait quoi ?

- Un centre ville complètement dégradé dans lequel on avait presque honte de les inviter à se promener.

- Du côté du patrimoine, un temple qui prenait l'eau avec la frise dont certains éléments étaient cassés.

- Une église Saint-Donatien qui était en train de s'affaisser et pour laquelle j'avais été obligé de prendre un arrêté de péril imminent.

- Une rue de Bourgogne qui se dégradait à vitesse grand V.

C'est cela qu'on leur présentait ! Non. Aujourd'hui, on leur présente effectivement autre chose et tout cela a un coût. Tout cela fait l'objet de choix et comme vous l'avez vu dans la présentation de Mme DE QUATREBARBES, il en reste beaucoup à faire ! Nous sommes en train de récupérer le temps perdu. Nous sommes en train de remettre Orléans au niveau d'une capitale de région dont on est fier. On est en train de faire tout ce boulot là et il va falloir encore plusieurs années pour le terminer ce travail. Et dans les exemples qui ont été cités d'ailleurs par les uns et les autres, on le voit bien. Vous avez parlé de la rue Honoré de Balzac dans le quartier de La Source. Qui peut me dire qu'il ne faut pas la remettre, au moins sur la partie sud, en état ? Oui et je ne vais pas refaire la liste, ni rallonger le débat.

Donc, c'est un choix que la majorité municipale assume et porte. J'en remercie tous les élus qui portent cette logique au quotidien dans les quartiers sous l'impulsion bien évidemment de Mme DE QUATREBARBES en lien avec la Direction de la Vie des Quartiers. Un très grand merci à vous parce que c'est un travail au quotidien qui est réalisé. C'est parfois difficile et quelque peu fastidieux, mais on peut être fier de voir les résultats et nous allons continuer dans ce sens. Merci aux uns et aux autres pour votre participation à ce débat.

Je vous propose donc de concrétiser cela avec l'approbation de différents marchés concernant l'espace public.

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 7 – **Amélioration de voirie. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Mme DE QUATREBARBES – *On reste vraiment dans le sujet avec un certain nombre de délibérations qui vont suivre.*

Afin d'assurer les opérations d'aménagement de voirie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le marché relatif à l'amélioration de voirie à passer avec :

- EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant minimum de 300 000 € et un maximum de 3 000 000 € ;

- T.P.V.L./ENROPLUS/S.V.L. pour un montant minimum de 150 000 € et un maximum de 1 500 000 € ;

- COLAS CENTRE OUEST pour un montant minimum de 50 000 € et un maximum de 500 000 €.

M. le Maire – *La parole est à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises à propos des panneaux d'affichage de libre expression qui sont insuffisants. Je remarque que lorsqu'il y a des travaux, ceux qui existent ne*

sont pas toujours réinstallés. Je souhaiterais donc que vous y fassiez attention.

M. le Maire – Merci de le signaler et on va regarder ce point.

Je n'ai pas répondu à M. RICOUD tout à l'heure – et je m'en excuse – au sujet de Pierres et Lumières. C'est un vrai sujet que vous posez là au travers de l'exemple Pierres et Lumières. Par rapport au domaine privé, vous connaissez la règle : la non intervention sur le domaine privé car on est en dehors de la légalité. De plus, si on commence à intervenir sur le domaine privé, un jour et pour faire simple, on va nous demander de refaire les salles de bains de chacun et donc on ne s'en sortira pas ! Je le dis en souriant, mais il y a un vrai problème.

Quant aux bailleurs, parce qu'il y a vraiment cette question qui se pose, l'O.P.H. d'Orléans fait des efforts et cela avance bien, mais on souhaiterait que les autres puissent également prendre en compte les parties privatives, même si on peut comprendre les questions financières.

Cependant, puisque je parlais du G.P.V. tout à l'heure, j'ai le souvenir qu'un certain nombre de bailleurs n'était pas très partant, et vous vous en souvenez peut-être aussi, pour être intégrés dans le G.P.V. ! Nous à l'époque, on avait bataillé pour être dans le périmètre du G.P.V. Je ne vais pas faire de cas particuliers là dessus – je donne une réponse plus générale -, mais si un certain nombre de bailleurs pour la totalité de leur parc qui était à proximité du périmètre initial du G.P.V., avait voulu davantage y participer, cela aurait été plus simple de traiter ces questions là. Vous ne me suivez pas dans ce que je viens de dire ?

M. RICOUD – Rue André Gide ?

(réactions hors micro de M. CARRE).

M. le Maire – Je ne suis pas clair alors. Il y a des parties qui sont dans le périmètre du G.P.V. et d'autres avec certains bailleurs pour lesquels il y avait beaucoup de réticences à intégrer le périmètre du G.P.V. Lorsqu'on a intégré le périmètre du G.P.V., on a eu une programmation globale des travaux avec les participations financières des uns et des autres, et là dans les négociations, on peut davantage intégrer ces préoccupations. Pour certaines d'entre elles – je ne dis pas toutes -, elles n'ont pas été intégrées parce que certains bailleurs étaient réticents, car ils pensaient à l'époque – il n'y avait pas toutes les réalisations que l'on a vues depuis – et je pouvais comprendre aussi, qu'ils allaient être par ce biais là appelés aux financements fortement du programme lui-même de renouvellement urbain. Ils n'ont pas vu ou peut-être pas suffisamment vu que la participation publique était très forte en matière de financement de nous bien sûr, mais de l'Etat également et d'autres partenaires.

Maintenant, je pense d'ailleurs que les raisonnements au vu du résultat et de la réussite seraient quelque peu différents. C'est un élément de réponse, mais pas un élément de solution que je vous donne là parce que cela ne résout pas le problème que vous évoquez. La seule manière de résoudre ce problème, sachant que nous ne pouvons pas, pour des raisons parfaitement compréhensibles et légales, intervenir sur le domaine privé – ce qui est normal et évident – sauf s'il y a des servitudes de passage ou des choses particulières, ce qui n'est pas a priori le cas, est de passer une convention avec les bailleurs. C'est d'ailleurs ce que l'on fait dans d'autres secteurs et je vais vous en donner des exemples. Dans le quartier Saint-Marceau, nous avons conventionné avec France Loire sur la partie du secteur Dauphine. En fait, on négocie pour que le bailleur prenne à sa charge la partie qui lui incombe dans les réfections et les requalifications et nous, nous nous engageons sur un certain nombre de travaux conventionnés et France Loire amène des financements importants.

Autre exemple. On évoquait tout à l'heure les allées Pierre Chevallier où là pour l'essentiel, il s'agit de l'O.P.H. d'Orléans avec qui d'ailleurs se pose des problèmes de partage d'espaces publics et privés. A ce sujet, il a même fallu reprendre le cadastre pour y voir plus clair afin de savoir ce qui appartient à l'Office ou à la Ville. Enfin, au quartier Gare, c'est la même logique, même si c'est encore un peu plus compliqué du fait qu'il y a plusieurs bailleurs. Il faut donc au départ qu'il y ait la volonté du bailleur de prendre des engagements pour ce qui le concerne et ensuite, la Ville peut apporter un certain nombre d'engagements de financements. On étage cela dans la durée sur plusieurs années et c'est ainsi que l'on peut remettre à niveau l'ensemble des espaces publics et privés. Fondamentalement, il n'y a pas

d'autres méthodes.

M. RICOUD – *Peut-être que des contacts avec Pierres et Lumières et la Ville, car c'est de ce bailleur dont on parle ...*

M. le Maire – *Oui, c'est tout à fait envisageable, mais il est tout de même dommage qu'à l'époque – et je ne cible pas mon propos sur un bailleur en particulier – si on avait intégré cette logique là, nous on le voulait et on l'a fait en partie, pas totalement parce qu'il y avait des réticences très fortes. En fait, c'était un refus de certains de s'intégrer dans ce périmètre et cette logique là.*

M. RICOUD – *Pardon. Ces bailleurs me disent maintenant : « A quand un A.N.R.U. 2 ? ».*

M. le Maire – *Ils sont gentils. C'est un peu comme les Anglais au niveau de l'Union Européenne ! Vous faites d'abord, ensuite on voit et si ça marche, on viendra peut-être !*

M. RICOUD – *Je vous rapporte ce qu'ils me disent.*

M. le Maire – *Ecoutez, j'en parle à Jean-Louis BORLOO (rires) et je lui demande de revenir pour faire un A.N.R.U. 2.*

M. RICOUD – *M. BORLOO est pour la T.V.A. logement à 2 %. Il est plus à gauche que nous !*

M. le Maire – *Voyez, le monde est fou. Aussi, on va essayer de retrouver non pas nos esprits que nous n'avons pas perdus, mais de revenir à notre délibération sur laquelle je vais vous proposer de vous prononcer.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les opérations d'aménagement de voirie, partiel et/ou global ou d'autres opérations ponctuelles de génie civil, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif à l'amélioration de voirie, à passer :

- **1^{er} attributaire, avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant minimum de 300 000 €T.T.C. et maximum de 3 000 000 €T.T.C.,**

- **2^{ème} attributaire, avec le groupement TPVL/ENROPLUS/SVL pour un montant minimum de 150 000 €T.T.C. et maximum de 1 500 000 €T.T.C.,**

- **3^{ème} attributaire, avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant minimum de 50 000 €T.T.C. et maximum de 500 000 €T.T.C. ;**

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – Travaux de requalification de la rue de Coulmiers. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux de requalification de la rue de Coulmiers, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

Pour le lot n° 1 – Voiries réseaux divers :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %) ;

Pour le lot n° 2 – Eclairage public :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %) ;

Pour le lot n°3 - Espaces verts :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %),
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée relatif aux travaux de requalification de la rue Coulmiers à passer :

- pour le lot n° 1 « voiries réseaux divers » avec le groupement TPVL/ENROPLUS/SVL pour un montant de 861 859,43 €T.T.C.,

- pour le lot n° 2 « éclairage public » avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 94 271,35 €T.T.C.,

- pour le lot n° 3 « espaces verts » avec l'entreprise BOURDIN-JARDINS pour un montant de 81 893,83 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032AU/ PCCO 822 2315 07A032BR. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – **Travaux d'enfouissement des réseaux rue Basse d'Ingré. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. le Maire – *La rue Basse d'Ingré qui est dans un état remarquable, Mme DE QUATREBARBES. Je le dis en plaisantant pour le compte-rendu écrit où on ne verra pas mon sourire !*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux d'enfouissement des réseaux rue Basse d'Ingré, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique comme présenté au paragraphe 5.1 « Contenu de l'offre » (pondération : 50 %),

2. Prix apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Basse d'Ingré, à passer avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant de 680 933,03 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032AQ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier. Lot n° 1. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa réunion du 24 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la fourniture et la pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier, avec la société ACTIVIA pour le lot n° 1 « fourniture de mobilier urbain routier ».

Dans ce marché, l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) prévoit la révision des prix pour le lot n° 1 « fourniture de mobilier urbain routier » au moyen de l'indice EF 5200, Métaux non Ferreux. L'indice EF 5200 a été supprimé et remplacé par l'indice 24400.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 83 du C.C.A.P. en remplaçant dans la rédaction l'indice EF 5200 par l'indice 24400.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 « fourniture de mobilier urbain » relatif au marché de fourniture et de pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier, à passer avec la société ACTIVIA, ayant pour objet de modifier l'article 8-3 du C.C.A.P. en remplaçant dans la rédaction l'indice EF 5200 par l'indice 24400 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa réunion du 24 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la fourniture et la pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier, avec la société SES NOUVELLE pour le lot n° 2 « fourniture de panneaux de signalisation ».

Dans ce marché l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) prévoit la révision des prix pour le lot n° 2 « fourniture de panneaux de signalisation » au moyen de l'indice EF 5200, Métaux non Ferreux. L'indice EF 5200 a été supprimé et remplacé par l'indice 24400.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 83 du C.C.A.P. en remplaçant dans la rédaction l'indice EF 5200 par l'indice 24400.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 « fourniture de panneaux de signalisation » relatif au marché de fourniture et de pose de panneaux de signalisation de police et mobilier urbain routier, à passer avec la société SES NOUVELLE, ayant pour objet de modifier l'article 83 du C.C.A.P. en remplaçant dans la rédaction l'indice EF 5200 par l'indice 24400 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Travaux de requalification de la rue des Murlins. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 22 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la requalification de la rue des Murlins et plus particulièrement son lot n° 2 « espaces verts et mobiliers urbains » avec la société ISS ESPACES VERTS pour un montant de 70 910,40 € T.T.C.

Compte tenu des défaillances du maître d'œuvre (groupement SIGNES/Infraservices/Scène Publique/Dominique Feuillas), la Ville a décidé de mettre un terme à sa mission et de résilier le marché subséquent en date du 5 novembre 2012.

Parmi ces défaillances lors des études menées à l'occasion des phases Projet et Document de Consultation, le périmètre et l'ampleur des travaux ont été mal évalués.

Les prestations ont donc été reprises par le service Conception et Conduite d'Opération de la Ville et de nombreuses adaptations ont été réalisées lors de la phase travaux engendrant un coût supplémentaire par rapport au montant initial du marché, du fait :

- d'erreurs dans la quantité des végétaux dans le Détail Quantitatif Estimatif ;
- de mauvais métrés des clôtures des espaces verts ;
- du volume des fosses mal apprécié (fouille et apport de terre).

Les adaptations réalisées dans la rue des Murlins portent le montant du présent marché à 77 851,51 € T.T.C., soit une augmentation de 6 941,11€ T.T.C.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen du présent avenant, ayant pour objet d'intégrer les coûts supplémentaires et une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 20 mars 2013.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 «espaces verts et mobiliers urbains » relatif au marché de travaux pour la requalification de la rue des Murlins, à passer avec ISS ESPACES VERTS, d'une plus value de 6 941,11 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 70 910,40 € T.T.C. à 77 851,51 € T.T.C., et de prolonger les délais d'exécution des travaux jusqu'au 20 mars 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032AO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Travaux de requalification de la rue des Murlins. Lot n° 3. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 22 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la requalification de la rue des Murlins et plus particulièrement son lot n° 3 « réseaux et mobiliers d'éclairage public » avec la société SPIE pour un montant de 113 613,66 € T.T.C.

Compte tenu des défaillances du maître d'œuvre (groupement SIGNES/Infraservices/Scène Publique/Dominique Feuillas), la Ville a décidé de mettre un terme à sa mission et de résilier le marché subséquent en date du 5 novembre 2012.

Parmi ces défaillances lors des études menées à l'occasion des phases Projet et Document de Consultation, le périmètre et l'ampleur des travaux ont été mal évalués.

Les prestations ont été reprises par le service Conception et Conduite d'Opération de la Ville et de nombreuses adaptations ont été réalisées lors de la phase travaux engendrant un coût supplémentaire par rapport au montant initial du marché, du fait :

- d'importantes erreurs dans la quantité des réseaux enterrés ;
- de la fourniture et de la pose de coffrets supplémentaires suite à la prestation mission lumière.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen du présent avenant, ayant pour objet d'intégrer les coûts supplémentaires et une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 20 mars 2013. Les adaptations réalisées portent le montant du marché à 134 977,93 € T.T.C., soit une augmentation de 21 364,27 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 « réseaux et mobiliers d'éclairage public » relatif au marché de travaux pour la requalification de la rue des Murlins, à passer avec SPIE, d'une plus

value de 21 364,27 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 113 613,66 € T.T.C. à 134 977,93 € T.T.C., et de prolonger les délais d'exécution des travaux jusqu'au 20 mars 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032AO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Requalification de la rue Chardon. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'un avenant au marché relatif à la requalification de la rue Chardon, lot « éclairage public », à passer avec la société SPIE d'une plus value de 4 912,57 €.*

M. le Maire – *La parole est à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Les travaux paraissent un peu longs rue Chardon.*

M. le Maire – *Ecoutez, on y va tous les deux dès demain matin et on accélère tout cela !*

Mme DE QUATREBARBES – *Pour vous répondre sur la rue Chardon, M. LEBRUN, on a tout refait y compris l'assainissement. Donc là, la requalification est totale et il faut plus de temps.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 12 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la requalification de la rue Chardon et plus particulièrement son lot n° 2 « éclairage public » avec la société SPIE pour un montant de 75 669,02 € T.T.C.

Lors de la passation du marché, certains éléments n'étaient pas connus et ont engendré des modifications sur les prestations initiales prévues au marché de travaux pour la requalification de la rue Chardon.

La maîtrise d'œuvre S.C.E. et la société S.P.I.E. ont procédé à des études d'éclairage qui ont conduit à la modification de mâts et à l'ajout de candélabres. Une modification sur l'armoire d'éclairage public a également été effectuée.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen du présent avenant, ayant pour objet d'intégrer les travaux supplémentaires, portant le montant du marché initial à 80 581,59 € T.T.C., soit une augmentation de 4 912,57 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 « éclairage public » relatif au marché de travaux pour la requalification de la rue Chardon, à passer avec la société S.P.I.E., d'une plus value de 4 912,57 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché initial de 75 669,02 € T.T.C. à 80 581,59 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : PCCO 822 2315 07A032AR. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – **Travaux d'enfouissement de réseaux rue du Pressoir Neuf. Réfection des espaces verts de la S.A. d'H.L.M. Immobilière Val de Loire. Approbation d'une convention.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver la convention à passer avec la société d'H.L.M. Immobilière Val de Loire relative aux travaux de réfection des espaces verts à l'entrée de la résidence du Docteur Limouzi qui lui appartient et ce suite aux travaux d'enfouissement des réseaux. On va donc reprendre ce que nous avons abîmé.*

M. le Maire – *Il s'agit bien de la rue du Pressoir Neuf et non la rue du Pressoir Blanc comme je l'ai annoncé. Mais, M. GAINIER, le Pressoir Blanc va arriver.*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *Oui, M. LEBRUN, c'est de votre faute et je vous remercie de le reconnaître ! M. RICOUD, vous souhaitez la parole.*

M. RICOUD – *On va donc essayer de faire en sorte qu'il y ait des travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité dans le secteur de Pierres et Lumières pour pouvoir conventionner avec ce bailleur ! (rires).*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son programme de travaux de voirie, la Ville a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux et à la requalification de la rue du Pressoir Neuf.

Ces travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité nécessitent des terrassements sur le domaine privé de la S.A. d'H.L.M. Immobilière Val de Loire. Il s'agit d'espaces verts situés de part et d'autre de l'entrée de la résidence du Docteur Limouzi.

Les travaux de réfection de ces espaces verts comprennent l'arrachage des végétaux, la préparation du sol, la plantation d'arbustes et d'un arbre.

Une convention est proposée pour définir les conditions techniques, administratives et financières des travaux à réaliser et de déterminer les engagements des parties.

La Ville s'engage :

- à reprendre les espaces verts endommagés suite aux travaux réalisés,
- à assurer l'entretien des espaces verts pendant un an à compter de la réception des travaux,
- à prendre en charge financièrement l'intégralité des travaux.

La S.A. d'H.L.M. s'engage :

- à accepter l'intervention de la Ville sur les espaces désignés précédemment,
- à assurer l'entretien régulier de ces espaces verts à l'issue de la période d'un an suivant la réception des travaux.

Cette convention prendra fin un an après la réception des travaux.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la S.A. d'H.L.M. Immobilière Val de Loire relative aux travaux de réfection des espaces verts à l'entrée de la Résidence du Docteur Limouzi lui appartenant, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre de la requalification de la rue du Pressoir Neuf ;

- 2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;
3°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Élagage et dessouchage des arbres. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit donc d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec l'Agglo concernant l'élagage et le dessouchage des arbres et ainsi de faire des économies d'échelles.*

M. le Maire – *J'en profite pour dire à M. CHAPUIS à propos de son inquiétude sur les espaces verts que l'année 2012, de mémoire, a été une année record à Orléans en plantations d'arbres et de végétaux. Le bilan entre ce qu'on est parfois obligé de couper et les plantations est de plusieurs centaines, + 300 en 2012, ce qui est énorme.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour optimiser les prix d'achat, baisser les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) ont décidé de se regrouper pour réaliser conjointement les prestations d'élagage et de dessouchage des arbres.

Elles ont décidé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une convention en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur. La Ville, représentée par son Maire ou son représentant, sera chargée de signer et notifier les marchés à intervenir. L'exécution reste à la charge de chacun des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur, à savoir la Ville.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de groupement de commandes relative à l'élagage et au dessouchage des arbres, à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;
2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – **Requalification de la Place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lot n° 4. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. CARRE – *Il s'agit plus particulièrement du lot éclairage, les autres ayant été votés lors du précédent Conseil Municipal.*

M. le Maire – Voyez, M. RICOUD, il ne manquait plus que l'éclairage et cela sera chose faite. La parole est à M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. M. CARRE, avec les éléments qui sont en notre possession et en reprenant ceux du précédent Conseil Municipal, j'ai et nous avons du mal à comprendre votre démarche, mais bon, avec un peu de patience, j'arrive à un résultat qui se rapproche de ce que vous avez dit.

Si j'ai bien compris lors du précédent Conseil Municipal, vous nous disiez que le coût total de cette opération de la place du Martroi serait inférieur à 8,5 millions d'euros. Si mon calcul est bon, j'arrive avec le lot n° 4 à une somme de 8 550 800 €. Aussi, je voudrais savoir, M. CARRE :

- d'une part, le nombre de lots de cette opération,
- d'autre part et je vous l'avais déjà demandé au précédent Conseil, si vous aviez fait une estimation de l'indemnisation des commerçants et si oui, quelle est cette indemnisation ? Merci.

M. CARRE – D'abord, on est autour de 8,5 millions et donc on est bien dans les chiffres annoncés. C'est lié aux appels d'offres qui ont été plus avantageux que ce que l'on pouvait craindre à un moment donné. Ensuite, il n'y a pas d'autres lots.

Le troisième point : l'indemnisation. A ce jour, il n'est pas prévu d'indemniser les commerçants. On travaille de près avec eux, notamment grâce au travail de Catherine MAUROY qui organise régulièrement des visites de chantier. On sait que c'est un chantier très contraignant et on phase d'ailleurs avec eux une partie des travaux, notamment devant leurs terrasses pour justement les dégager de ces contraintes au moment des beaux jours. On essaye de travailler le plus possible en amont, mais à ce jour, il n'est pas prévu d'indemnisations. Ce serait d'ailleurs, à l'exception du tramway qui à ce titre est habituel – il y a une jurisprudence à ce sujet – la première fois que cela se fait.

Je rappelle que dans le cadre de l'opération du quartier Bourgogne, on avait mis en place non pas une indemnisation, mais des prêts à 0 %, notamment parce qu'il y avait des commerçants qui avaient des financements de stocks difficiles et avec la Chambre de Commerce, on portait un peu leur trésorerie, mais à la fin, ils remboursaient quand même le capital emprunté. Ce n'était donc pas directement une subvention. Là, on n'est pas du tout dans le même cas de figure et j'espère qu'ils n'ont pas beaucoup de stocks - sinon de bons vins, mais cela se garde - et pour le reste, c'est éventuellement un manque à gagner dû aux aléas qu'ils récupéreront par ailleurs quand l'ensemble des travaux seront faits puisqu'ils seront et c'est bien normal les premiers bénéficiaires de la réalisation. Je crois que nous sommes donc sur un équilibre et il est important de travailler le plus en amont possible, comme c'est le cas effectivement, en attirant l'attention des commerçants sur le fait qu'il peut y avoir des problèmes spécifiques qui sont à signaler car les entreprises ont pour mission justement d'être les plus réactifs possibles par rapport à ces inconvénients qui ne manqueront pas de survenir. Cependant, vous avez raison de nous interpeller sur la question.

M. le Maire – La parole est à M. FOUSSIER.

M. FOUSSIER – En ce qui concerne les commerçants de la place du Martroi impactés, je veux ajouter qu'on les suit de très près. Aujourd'hui d'ailleurs, on va commencer à faire l'ensemble de leurs terrasses dès maintenant pour qu'au mois de mai, ils puissent réinstaller leurs tables et leurs chaises.

J'ajoute également qu'en ce qui concerne le prêt à taux zéro, on est en train de faire cette étude pour voir s'il n'y a pas possibilité de le remettre en place, même si c'est peut-être un peu tard. J'ai eu une demande et j'avais commencé à y réfléchir.

M. le Maire – Merci. Vous avez la parole, M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Sont-ils au courant ? Car il y a peu de temps encore, on me posait la question.

M. CARRE – A moi aussi et j'ai donné la réponse.

M. TORREILLES – Vous êtes donc passé après moi !

M. CARRE – Non, ce n'est pas récent. J'avais également rappelé cette avance à 0 % et François FOUSSIER s'en est occupé.

M. TORREILLES – Et pour le nombre de lots ?

M. CARRE – Je l'ai dit : il n'y en a plus d'autres.

M. TORREILLES – Donc, on dépasse quand même le budget. Or, dans le précédent Conseil Municipal, j'étais traité de ...

M. le Maire – Non, on ne dépasse pas le budget, M. TORREILLES. Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.

Mme SAUVEGRAIN – Effectivement, on ne dépasse pas le budget car ce qui passe en Conseil Municipal, c'est le budget travaux donc les 4 lots, mais c'est un budget global puisque pour faire les travaux, il faut aussi du suivi de travaux, des contrôles et donc pour ce qui est du budget global, on est en dessous car comme l'a dit justement Olivier CARRE, les marchés étaient fructueux.

M. le Maire – On est en dessous du budget initial, M. TORREILLES, et je crois que vous avez eu les réponses.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des travaux de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes, la Ville a lancé le 23 janvier 2013 une consultation pour le lot n° 4 - éclairage et mise en valeur sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27-III-2 du Code des Marchés Publics, les lots 1 à 3 ayant été attribués lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2013.

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1 - Prix des prestations (pondération 50 %)

2- Valeur technique apprécié sur la base du cadre de mémoire technique (pondération 50 %) de la manière suivante :

- Sous critères 2.1 : organisation de chantier proposée (sous-pondération : 25 %)

- Sous critères 2-2 : qualité des produits et des matériaux proposés par le candidat appréciée sur la base des fiches techniques (sous-pondération : 15 %)

- Sous critères 2.3 : méthodologie d'intervention et moyens proposés pour l'exécution du marché (sous-pondération : 10 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché, relatif à la requalification de la place du Martroi à passer pour le lot n° 4 avec l'entreprise CEE/CITEOS pour un montant total de 827 476,92 €T.T.C. :

- solution de base : 771 744,12 €T.T.C.,
- option n° 1 : 22 790,00 €T.T.C.,

- option n° 2 : 5 668,80 € T.T.C.,
- option n° 3 : 2 384,00 € T.T.C.,
- option n° 5 : 24 890,00 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville : fonction 824, article 2315, opération 10A491 service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 18 – **Parking de la Charpenterie. Choix du délégataire et approbation du contrat d'affermage.**

M. MARTIN – *Ce contrat vient donc à échéance le 9 avril 2013 et il est proposé de le remettre en œuvre pour une durée de 8 ans.*

Deux candidats ont répondu à la concurrence :

- EFFIA STATIONNEMENT ;
- ORLEANS GESTION.

A l'issue des échanges que nous avons eus avec les candidats, des réponses que nous avons examinées en détail et des notations qui ont pu être faites – du reste les réponses étaient de très bonne qualité, je m'empresse de le dire –, il est apparu néanmoins une différence, notamment sur le plan financier et des redevances, qui était à l'avantage d'ORLEANS GESTION pour un montant de redevances de 300 000 € plus 80 % sur le chiffre d'affaires supérieur à 660 000 €.

C'est donc sur cet élément que nous avons décidé de vous proposer ce soir de choisir ORLEANS GESTION.

M. le Maire – *Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. FOUSSIER.*

M. FOUSSIER – *C'est pour une non participation au vote.*

M. le Maire – *Oui et c'est la même chose pour Mme CHERADAME.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« I - CONTEXTE

Par convention en date du 17 juillet 2002, modifiée par 4 avenants successifs, la Ville d'Orléans a confié, par voie d'affermage, l'exploitation du parking Charpenterie. La durée a été fixée à 10 ans et cette convention arrive à échéance le 9 avril 2013.

Après avoir recueilli les avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 21 mai 2012 et du Comité Technique le 6 juillet 2012, le Conseil Municipal par délibération n° 40 du 12 juillet 2012 a approuvé le principe de l'organisation d'une procédure de délégation de service public, dans le cadre des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, aux fins de confier à un tiers l'exploitation du parking Charpenterie à compter du 9 avril 2013 pour une durée de 8 ans, 2 mois et 21 jours.

Le périmètre d'affermage recouvre le parc de stationnement en ouvrage de la Charpenterie, d'une superficie de 13 450 m², répartie sur 4 niveaux, comprenant 485 places, dont 9 réservées aux personnes à mobilité réduite et 2 places dédiées au stationnement de véhicules électriques.

II - RAPPEL DE LA PROCEDURE SUIVIE

La consultation a été organisée en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, par la décision du Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2008 (n° 298619) admettant la possibilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service public. Les candidats ont été ainsi invités à remettre simultanément leur candidature et leur offre.

A la suite de la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2012 portant approbation du principe de l'organisation d'une procédure de délégation de service public, un avis d'appel public à candidatures a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville le 6 août 2012, publié au B.O.A.M.P. le 8 août 2012, au J.O.U.E. le 8 août 2012, et est paru dans l'édition du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment du 10 août 2012.

2 plis ont été réceptionnés par la Ville le 5 octobre 2012. La Commission de Délégation de Service Public telle que définie à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réunie le 15 octobre 2012 pour procéder à l'ouverture des plis des 2 candidatures réceptionnées dans les délais, et constater l'identité des candidats :

- o EFFIA Stationnement
- o ORLEANS GESTION

Après examen des candidatures reçues et de la qualification des candidats, la Commission de Délégation de Service Public a décidé d'ouvrir les plis des offres des 2 candidats.

Lors de sa séance du 15 octobre 2012, la Commission de Délégation de Service Public a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre, ladite liste comprenant les 2 candidats. Elle a ensuite procédé à l'ouverture des offres.

Sur la base de l'analyse des offres, la Commission de Délégation de Service Public a proposé, lors de sa séance du 12 novembre 2012, d'admettre les 2 candidats en négociation.

Par arrêté du Maire d'Orléans du 6 décembre 2012, M. Michel MARTIN, 3ème Maire-Adjoint et Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Adjointe Déléguée, ont été chargés de représenter le Maire pour mener les négociations. Les 2 candidats ont été invités, par courrier, à négocier.

A la suite de la séance de négociation, les candidats ont été invités, par courrier en date du 18 décembre 2012, à remettre une offre finale pour le 11 janvier 2013.

Les offres finales ont été réceptionnées dans le délai imparti, et ont fait l'objet d'une analyse selon les critères fixés au règlement de consultation.

III - MOTIFS DU CHOIX DE LA SOCIETE RETENUE

Le règlement de consultation prévoit en son article 5.2 les dispositions suivantes :

« L'évaluation des offres sera réalisée sur la base du contenu du(des) mémoire(s) remis par le candidat et des modifications et/ou compléments au projet de contrat le cas échéant proposés par ce dernier, et selon les critères suivants :

- Capacité à honorer les contraintes de service public : 20 points
- Compétences techniques s'agissant de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien du site : 30 points
- Capacité à décliner des actions en faveur de développement durable : 20 points
- Qualité de l'offre financière : 30 points

Dans le cadre de la présente procédure, il n'était pas prévu d'option au sens courant du terme à savoir des prestations complémentaires que les candidats seraient tenus de proposer dans leur

offre et que la ville se réserverait la possibilité de demander, en complément de l'offre de base.

Les offres finales remises par chacun des deux candidats admis à participer aux négociations ont été évaluées selon ces critères.

Les offres de EFFIA Stationnement et de ORLEANS GESTION sont toutes deux d'un bon niveau technique, pleinement conformes au cahier des charges. En outre elles sont très attractives en terme de redevance.

Au vu des quatre critères d'appréciation mentionnés ci-dessus, l'offre de la société ORLEANS GESTION apparaît toutefois comme étant la plus intéressante.

En effet, cette offre présente les principales caractéristiques suivantes :

Capacité à honorer les contraintes de service public :

- Présence du personnel sur site durant toute la durée d'ouverture du parking et renfort pendant les créneaux les plus fréquentés
- En dehors des heures d'ouverture, personnel d'astreinte pour intervention rapide sur place en cas d'appel du centre de télésurveillance
- Règlement de service précisant le mode de fonctionnement et caractéristiques du parking
- Charte Qualité établie et très précise participant au maintien des indicateurs de performance
- Transmission de tous documents nécessaires au suivi de la gestion

Compétences techniques s'agissant de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien du site :

- Rigueur dans l'entretien des installations
- Contrats de maintenance prévoyant une fréquence de passage parfois supérieure à celle proposée dans le cahier des charges
- Travaux de renouvellement des installations prévus tels que définis dans le cahier des charges, et avec prise en compte de la mise aux normes P.M.R.
- Partenariat local prévu et adapté au contexte et aux commerces de proximité

Développement durable :

- Prise en compte systématique des critères de développement durable dans le choix des solutions techniques, de la rénovation et de l'entretien
- Proposition très satisfaisante de remplacement de l'éclairage du parc par un éclairage T.T.B.C. et par le remaniement de l'installation électrique, visant à réduire la facture énergétique de 25 %

Qualité de l'offre financière :

- Les charges et recettes d'exploitation ont été optimisées
- La redevance proposée est la suivante :
 - une redevance garantie de 300 k€ H.T.
 - une redevance variable égale à 80 % du chiffre d'affaire H.T. supérieur au seuil de 660 k€ H.T.

Au vu de ces éléments, il est proposé de retenir l'offre de la société ORLEANS GESTION.

IV – ECONOMIE GENERALE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

La délégation de service public envisagée présente les principales caractéristiques suivantes :

1. Objet de la délégation

La convention a pour objet l'exploitation du parc de stationnement en ouvrage dit de la

Charpenterie, situé Place de la Loire à Orléans.

Le délégataire assurera toutes les missions relatives à l'exploitation du parc de stationnement, et en particulier la promotion du parking auprès des usagers potentiels, la commercialisation des abonnements et utilisations horaires, les relations avec les utilisateurs, la gestion administrative technique et financière, l'entretien et la réparation de l'ouvrage, des équipements et des matériels nécessaires au fonctionnement du parc, ainsi que le renouvellement des équipements et matériels.

Le délégataire exploite le service à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine de la Mairie, la qualité du service rendu aux usagers et le respect de l'environnement.

2. Durée de la convention

La présente convention prend effet le 9 avril 2013 et l'échéance est fixée au 30 juin 2021.

3. Travaux

Le délégataire assurera l'entretien et les réparations courantes des installations. Il réalisera également les travaux de renouvellement, à l'exclusion des travaux de gros œuvre qui restent à la charge de la ville.

4. Aspects financiers

Le délégataire se rémunérera par :

- les recettes liées à l'exploitation du parc de stationnement de la Charpenterie, dont il assure la gestion.
- le cas échéant, la gestion d'emplacements à caractère commercial ou publicitaire.

La grille tarifaire applicable par le délégataire est jointe en annexe de la convention. Ces tarifs évolueront chaque année selon une formule d'indexation fixée dans la convention.

Au titre de la mise à disposition au délégataire du domaine public que constitue la parc de stationnement de la Charpenterie, une redevance annuelle sera versée, composée d'une redevance garantie, et d'une redevance variable liée à l'exploitation. Le montant de la redevance garantie et le seuil du chiffre d'affaires pris en compte dans le calcul de la redevance variable évolueront annuellement par application d'une formule d'indexation fixée dans la convention.

Les tarifs pratiqués par le délégataire devront lui permettre d'assurer l'équilibre financier de la délégation de service public, étant précisé que ces tarifs devront, dans le même temps favoriser une exploitation optimale de la capacité du stationnement disponible.

5. Horaires d'ouverture

Le parc sera accessible 24h/24 aux abonnés et visiteurs munis d'un ticket.

Il sera accessible aux usagers horaires de 7 h à 1h, 7 jours sur 7: le parking devra être surveillé durant les horaires d'ouverture.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° 40 du Conseil Municipal du 12 juillet 2012 portant approbation du principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage pour l'exploitation du parc de stationnement de la Charpenterie,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 6 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 21 mai 2012,

Vu les rapports de la Commission de délégation de service public réunie le 8 octobre 2012 (ouverture des candidatures), le 15 octobre 2012 (liste des candidats admis à présenter une offre, ouverture des offres) et le 12 novembre 2012 (avis sur les offres remises),

Vu le rapport du Maire présentant les motifs du choix du délégataire et de l'économie globale du contrat,

Vu le projet de convention et ses annexes,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie Développement Durable réunie le 5 mars 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le choix de la société ORLEANS GESTION comme délégataire du service public d'exploitation du parc de stationnement de la Charpenterie ;

2°) approuver la convention à passer avec la société ORLEANS GESTION pour la délégation de service public par voie d'affermage pour l'exploitation du parc de stationnement de la Charpenterie ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS
(M. FOUSSIER – Mme CHERADAME)

N° 19 – **Délégation de service public de la distribution et de la fourniture d'énergie électrique. Approbation du contrat et de la convention relative au développement durable et à l'environnement.**

M. MARTIN – *Là aussi, ce contrat venait à échéance. Il vous est proposé de le remettre en œuvre pour une durée de 20 ans.*

En ce qui concerne l'électricité, il y a moins de concurrence, M. le Maire : un seul candidat. C'est un petit peu plus compliqué à négocier, mais néanmoins, vous avez pu lire les uns et les autres qu'E.R.D.F. était quand même un petit peu sur la sellette dans un certain nombre de villes et nous, nous avons choisi d'élever la demande pour obtenir une redevance substantielle et après négociations, je dirais assez serrées, il est proposé :

- une redevance de 100 000 € par an augmentée pendant les 10 premières années de 100 000 € à nouveau ;

- une participation financière et cela nous y tenons beaucoup pour les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages, de 400 000 € les 5 premières années, participation à hauteur de 50 % des travaux plafonnée à 300 000 € par an entre 2018 et 2027 puis 330 000 € par an les cinq dernières années.

Enfin, il y avait dans le contrat une provision pour travaux qui avait été constituée sur les tarifs et là aussi, nous avons cherché à récupérer cette provision. C'est la raison pour laquelle dans le contrat, il est prévu que les montants d'investissements seront en moyenne de 2 400 000 € par an, ce qui est un montant très substantiel.

Aussi, je vous invite à approuver cette délibération.

M. le Maire – *Je vous remercie, M. MARTIN, d'avoir conduit cette négociation. MM. LEBRUN et RICOUD, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Je souhaiterais dire quelques mots sur le compteur dit intelligent « Linky ». Je voudrais savoir quelles seront les obligations des habitants suite à cette installation ? Je dis « intelligent » car je sais qu'on peut le mettre en route à distance et aussi le couper à distance. Il n'est donc pas toujours intelligent, car pour nous les coupures, on ne trouve pas cela toujours intelligent !*

D'autre part, au sujet des bornes de recharge pour les véhicules électriques, je voulais savoir quel déploiement était envisagé sur Orléans ?

M. RICOUD – *On votera cette délibération car on pense qu'E.D.F. représente quand même encore un peu le service public, même si ce n'est plus ce que c'était !*

Par rapport au compteur dit intelligent, on insiste un peu là dessus. Je me suis renseigné et je sais que dans une autre enceinte où je siège, mais pas en tant qu'élu, le débat a eu lieu sur la mise en place de ces compteurs. Et aujourd'hui, on est un peu hésitant sur le sujet. Peut-être que les choses se sont arrangées et que ces compteurs sont plus intelligents qu'avant, mais je crois qu'il faut être très vigilant sur le sujet dont on a beaucoup parlé.

M. le Maire – *Je redonne la parole à M. MARTIN pour une réponse sur ces compteurs.*

M. MARTIN – *La tendance actuelle est que les consommateurs veulent pouvoir être informés presque en temps réel de leur consommation. On a eu, je vous le rappelle, un échange comparable en ce qui concerne le contrat sur l'eau avec une relève qui permet à chacun de voir et de gérer de façon intelligente sa consommation personnelle. C'est le but. Ce sont des outils modernes et récents, mais je crois que cela va dans le bon sens. C'est pour cela que nous adhérons à cette proposition. Il faudra être vigilants certes, mais sincèrement, il faut encourager ce genre d'initiative qui permet derrière de faire des économies et de mieux gérer sur le plan du développement durable.*

M. le Maire – *Vous êtes d'accord Mme CUGNY-SEGUIN.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est un outil qui responsabilise le consommateur car il peut vraiment reprendre la main sur sa consommation. Actuellement, il n'a aucune visibilité et on ne peut pas changer les comportements si on n'a pas ces outils là. C'est effectivement un des moyens de prendre conscience de l'énergie que l'on consomme au quotidien.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

M. LEBRUN – *Excusez-moi, mais je n'ai pas eu de réponse sur les bornes électriques.*

Mme CHERADAME – *L'ensemble des parkings ORLEANS GESTION est équipé de bornes électriques. De plus, on a mis un tarif avantageux pour les abonnements des véhicules électriques dans ces mêmes parkings.*

De plus, vous savez peut-être que le livre vert sur le déploiement des infrastructures des bornes électriques a montré que les recharges se feraient principalement au domicile voire sur les lieux de travail des utilisateurs de véhicules, peut-être de façon intéressante au niveau des supermarchés, mais que le domaine public était finalement assez peu concerné pour les recharges.

M. le Maire – *Effectivement et pardon, je n'avais pas compris la question. Avant de refaire le vote, la parole est à M. GRAND.*

M. GRAND – *Je suis désolé, mais je veux simplement faire une remarque. Il est évident que s'il n'y a pas de bornes sur la voirie, il n'y aura pas de voitures qui voudront accéder à ce type de recharge. On est en train d'étudier à la Région la possibilité de mettre par exemple des bornes dans les*

lycées pour les professeurs qui utilisent des véhicules électriques. Aussi, une personne qui passera un certain nombre d'heures en ville par exemple, si elle a accès à une borne électrique, elle pourra en profiter pour recharger sa voiture. J'ai donc du mal à comprendre votre raisonnement, je suis désolé.

M. le Maire – *Mme CHERADAME, vous avez la parole.*

Mme CHERADAME – *Le raisonnement n'est pas personnel. C'est un travail qui a été réalisé de façon partenariale au niveau du livre vert sur les infrastructures. Effectivement, les bornes électriques et le déploiement des infrastructures ne sont pas un frein au déploiement des véhicules électriques. Ce qui est un frein, ce sont la notion d'autonomie, la notion d'avoir un seul véhicule par foyer et d'avoir un véhicule polyvalent. Donc, qu'il y ait effectivement sur des lieux de travail pourquoi pas ? Nous l'avons fait d'ailleurs dans les parkings et ce n'est pas le fait de mettre des bornes visibles sur la voirie qui fera en sorte que les véhicules électriques seront plus utilisés. Ce n'est pas le frein. Je crois que le frein principal, c'est le prix et le fait que le véhicule ne soit pas polyvalent.*

M. le Maire – *J'ajoute parce que j'ai suivi toutes ces questions et il n'y a pas de certitude là dessus bien sûr, mais il apparaît comme le disait Mme CHERADAME à propos de ces recharges – nous au départ, on pensait qu'il fallait en mettre sur l'espace public – après en avoir discuté et suite à des retours d'expérience, y compris à l'étranger, on s'aperçoit que ce sont plutôt fondamentalement des bornes de recharge au domicile dont on a besoin, notamment lorsqu'on rentre le soir, on recharge la nuit, pour faire simple.*

Et puis, vous dites tous les deux sur les lieux de travail. Alors effectivement, il peut y avoir des lieux de travail où ce soit plus difficile, on en est d'accord, d'où la question de l'équipement dans les parkings. Mais sur l'espace public, on ne peut pas répondre complètement à ce besoin pour une raison évidente de place. On pourrait mettre quelques bornes là où il y en aurait « le plus besoin » par exemple dans un centre ville. Cela va d'ailleurs induire un effet plus ou moins pervers, celui d'amener la voiture en centre ville pour venir éventuellement recharger, ce qui n'est pas forcément la meilleure chose en terme de fluidité, d'accès, etc. Mais en capacité de recharges, il apparaît que ce sont - c'est logique, c'est du bon sens - sur les lieux déjà utilisés par les personnes que ces recharges sont susceptibles de se faire et ce dans des volumes importants. On a évoqué la question des supermarchés parce que c'est peut-être intéressant en fait dans la logique de l'utilisateur de coupler cela avec une autre activité. On va faire ses courses et en même temps, on peut recharger sa voiture. On vient en ville pour aller au théâtre, au cinéma et dans le parking, on peut recharger.

Sur l'espace public, c'est beaucoup plus compliqué et d'après les retours que l'on a pu avoir, il s'avère que cela ne fonctionne pas vraiment. Cela pose beaucoup de problèmes d'infrastructures et ce n'est pas très efficient. Voilà où nous en sommes. Dans le futur, en fonction du développement, la question peut toujours être regardée. M. MARTIN, vous souhaitez prendre la parole.

M. MARTIN – *Du reste, c'est pour cela que dans le contrat, il est prévu au terme d'un délai de 8 ans une clause de revoyure sur la politique des investissements. Là, on s'engage pour 20 ans avec E.R.D.F., mais on a négocié le fait qu'au bout de 8 ans, on revoit les choses justement par rapport à un certain nombre de politiques qui évolueraient et qu'il faudrait mettre en œuvre.*

M. le Maire – *Donc, je vous consulte à nouveau.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par contrat du 24 février 1993, la Mairie a délégué la distribution et la fourniture d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire d'Orléans à E.D.F. pour une durée de 20 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'intégralité des missions de service public de distribution d'électricité a été confiée à E.R.D.F., filiale à 100 % d'E.D.F. Le contrat est arrivé à échéance le 23 février 2013.

En vertu de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions de la loi du 29 janvier 1993 prévoyant des mesures de publicité et de mise en concurrence pour la passation des délégations de service public ne s'appliquent pas « lorsque la loi institue un

monopole au profit d'une entreprise ». Or l'article L.111-52 du Code de l'Energie définit E.R.D.F., dans sa zone de desserte exclusive, comme le gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité.

Par conséquent, la Mairie, accompagnée dans cette démarche par le Groupement Pöyry Environnement / Finances Consult / Cabinet Cabanes et Neveu en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, a directement négocié avec E.R.D.F.

Après 14 réunions de travail et de négociations, le projet de contrat, associé à un projet de convention de partenariat relative au développement durable et à l'environnement, présente les caractéristiques suivantes :

Durée du nouveau contrat : 20 ans.

Gestion du service :

E.R.D.F. s'engage sur un schéma directeur d'investissements comportant des engagements fermes sur 8 ans, correspondant à 2 périodes de validité du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (T.U.R.P.E.), et portant sur :

- la suppression de tous les postes cabines hautes dans les 5 premières années du contrat ;
- la dépollution des 40 transformateurs contenant plus de 50 ppm de P.C.B. dans les 5 premières années du contrat, en priorisant les zones inondables ;
- l'enfouissement des 2 km de réseau aérien H.T.A. restant dans les 5 premières années du contrat ;
- le renouvellement de 50 % des 72 km de câbles H.T.A. à isolant papier imprégné dans les 8 premières années du contrat ;
- le renouvellement planifié, dans les 7 premières années du contrat, de la totalité des tableaux H.T.A. situés en zone inondable par des tableaux dits immergeables qui permettent une remise sous tension rapide une fois les eaux retirées ;
- l'adaptation dans les 8 premières années du contrat de son schéma d'exploitation du réseau de distribution d'électricité de façon qu'en cas du pire scénario d'inondation généralisée connu, les zones non inondées continuent à être alimentées en électricité ;
- le renouvellement des câbles B .T. à forte probabilité d'incident à hauteur de 2 km par an.

De plus, au titre des travaux d'investissement réalisés sur ses biens propres, E.R.D.F. s'engage sur :

- la réalisation de 2 nouveaux postes sources dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du contrat : un premier poste dans le secteur Blossières (ce poste sera réalisé en technique intégrée sur la période 2014 - 2015 pour un montant prévisionnel de 6 millions d'euros) et un second poste au sud de l'agglomération, dans le secteur de la Petite Mérie (ce poste sera réalisé sur la période 2015 – 2016, pour un montant prévisionnel de 4 millions d'euros) ;
- la modernisation des composants des postes sources alimentant la ville, et notamment à réaliser des travaux sur les postes des Aydes et de Belneuf (2013-2014), de La Source (d'ici 2020) et de Marchais (d'ici 2030).

Au terme des 8 premières années, le contrat prévoit que la Mairie et E.R.D.F. se rapprocheront afin de définir un programme d'investissements détaillé au titre de chaque nouvelle période tarifaire, jusqu'au terme normal de la concession.

Services à l'utilisateur :

- E.R.D.F. mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour atteindre un critère B (temps de coupure moyen), hors événements exceptionnels, de 32 minutes d'ici 2023 et de 30 minutes d'ici 2033

(celui-ci était de 40 minutes en moyenne mobile sur les trois dernières années, de 35 minutes en 2011, et la moyenne nationale était de 71 minutes en 2011).

- Déploiement sur Orléans de l'ensemble du système de comptage intelligent, dit compteurs « Linky », sur une période de 2 ans, à la première vague de déploiement industriel du projet.
- Mise en place à partir de la troisième année de la concession d'un Extranet accessible aux services de la Mairie.

Développement durable :

La Mairie et E.R.D.F. entendent conduire des études et engager des actions dans différents domaines du développement durable, et notamment :

- l'étude des consommations électriques par quartier ;
- la transmission par Courant Porteur en Ligne (C.P.L.) ;
- l'optimisation de l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- l'évolution du réseau vers un réseau intelligent apte à accueillir de nouvelles sources de production et à répondre à de nouveaux usages ;
- la végétalisation et l'enlèvement des tags sur les postes de distribution publique.

Conditions financières :

Sont prévues :

- Une participation financière d'ERDF aux travaux d'amélioration esthétique des ouvrages plafonnée à :
 - 400 000 €/ an les 5 premières années ;
 - 300 000 €/ an de 2018 à 2027 ;
 - 330 000 €/ an de 2027 à 2033.

Les éventuels soldes seront reportés sur les années suivantes.

- Une redevance forfaitaire annuelle, dite de fonctionnement,
- Une contribution financière au titre de la coordination des actions et études liées au développement durable pendant les 10 premières années.

Révision, résiliation et fin du contrat :

En raison des récents arrêts du Conseil d'Etat portant sur l'établissement du Tarif d'Utilisation des Réseaux d'Electricité Publique (T.U.R.P.E.), le contrat précise que les parties se rencontreront en vue d'examiner l'opportunité d'adapter par avenant leur situation contractuelle à d'éventuelles modifications substantielles des éléments caractéristiques de la concession, et notamment en cas de variation de plus de 10 % du prix moyen du tarif d'utilisation du réseau.

La proposition d'indemnisation d'E.R.D.F. en cas de fin de contrat (fin anticipée ou non-renouvellement au profit d'E.R.D.F. à l'échéance) repose sur des règles comptables internes que la Mairie juge non-recevables. L'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 décembre 2012 précisant que, lorsque la personne publique résilie la convention avant son terme normal, l'indemnité demandée par le délégataire pour le préjudice qu'il subit à raison du retour anticipé des biens à titre gratuit dans le patrimoine de la collectivité publique ne saurait en toute hypothèse excéder le montant de la valeur nette comptable, les parties se sont accordées pour que l'indemnité due au concessionnaire soit conforme aux principes dégagés par la jurisprudence administrative en ce domaine.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat à conclure avec E.R.D.F et E.D.F. pour la délégation de service public portant sur la distribution et la fourniture d'énergie électrique pour une durée de 20 ans ;

2°) approuver la convention de partenariat relative au développement durable et à l'environnement à conclure avec E.R.D.F. pour une durée de 20 ans ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

N° 20 – Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2013.

M. MARTIN – *Il vous est proposé de voter les taux d'imposition suivants :*

- taxe d'habitation 20,99 %
- foncier bâti 29,81 %
- foncier non bâti 39,60 %

Je voulais rappeler et faire un commentaire important sur le fait que les taux d'impôt n'ont pas augmenté à la Ville d'Orléans depuis 1996. En 2013, cela fera donc 17 ans que les taux de la fiscalité n'auront pas augmenté dans notre commune.

J'ai fait la recherche sur les comportements des communes qui sont de notre taille, c'est-à-dire les communes ayant une population comprise entre 100 000 habitants et 300 000 habitants. En France, elles sont au nombre de 36 et sur ces 36 communes, 5 d'entre elles, dont la Ville d'Orléans, n'ont pas augmenté leur fiscalité sur la période 1999-2013. Pour les 29 autres communes, la fiscalité a donc augmenté de façon soit régulière, soit parfois plus brutale. Il y a des villes qui se sont distinguées ...

(réactions diverses hors micro dans l'hémicycle).

M. MARTIN – *Non, on ne va pas donner les noms. C'est simplement une petite étude comparative. Ne voyez aucun signe par rapport aux visites présidentielles, mais la ville qui s'est distinguée dans les augmentations les plus fréquentes, c'est la ville de Dijon !.*

M. le Maire – *M. MARTIN ! Ceci étant, c'est public.*

M. MARTIN – *Effectivement, ce sont des informations publiques. Je voulais également vous dire que c'est difficile de ne pas augmenter la fiscalité d'une ville pourquoi ? Parce que les contraintes sont très fortes et que depuis plusieurs années, la Ville d'Orléans est gérée avec une augmentation de ses recettes de l'ordre de 1 % et il faut faire avec 1 %. Et on ne peut faire avec 1 % que si on gère au plus près sans sacrifier l'autofinancement pour maintenir la politique d'investissement, ce que disait Mme DE QUATREBARBES dans sa présentation. On a fait des investissements très substantiels, des investissements exceptionnels parce que l'autofinancement était intégralement préservé. Donc cette année encore, il vous est proposé de maintenir les taux. Voilà M. le Maire.*

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Je précise dans ce que vous dites que c'est effectivement à partir de l'année 2000 et donc sur les 4 autres villes qui sont en compétition avec nous, peut-être que*

certaines d'entre elles ont augmenté leur fiscalité entre 1996 et 2000, ce qui ferait que nous serions encore moins que 5. C'est quand même très significatif.

La parole est à Mme HEAU et ensuite à M. LEBRUN.

Mme HEAU – *Je voudrais simplement rajouter que c'est dommage que cela ne soit pas un scoop, parce que finalement c'est d'une grande banalité, rien ne change. Depuis des années, on a les mêmes taux d'imposition alors que cette délibération est d'une importance remarquable et j'espère que cela fera les gros titres de notre presse locale demain, parce que c'est peut-être la plus importante des choses aujourd'hui : quelque chose qui n'augmente pas, ce n'est quand même pas coutumier. Merci.*

M. le Maire – *Y-a-t-il d'autres interventions ? Je vais donc noter, mais dans un premier temps, M. LEBRUN souhaitait la parole.*

M. LEBRUN – *On va s'abstenir sur cette délibération parce qu'effectivement les taux d'imposition sont maintenus, mais à côté de cela, tous les tarifs municipaux augmentent. On a parfois l'impression qu'on nous prend d'une main ce qu'on nous donne de l'autre. De plus, ces tarifs augmentent dans des proportions parfois importantes, par exemple le stationnement, mais je pourrais prendre d'autres exemples. Nous avons toujours voté contre les augmentations qui nous ont été proposées à la fin de l'année. Certes, les taux d'imposition sont maintenus, mais tous les tarifs municipaux augmentent et au final, cela coûte plus cher aux Orléanais.*

M. le Maire – *Je répondrais après. La parole est à Mme LECLERC.*

Mme LECLERC – *Bonsoir chers collègues. Je voulais souligner tout de même que c'est un tour de force de ne pas augmenter la fiscalité des Orléanais et quelque part, c'est préserver le pouvoir d'achat des familles orléanaises. On vient de voir le nombre d'investissements en terme de voirie qui vont être faits et il y en a aussi dans d'autres secteurs. Ce serait tellement facile pour ces investissements d'augmenter nos impôts, mais ce n'est pas le choix que l'on fait. On a pris un engagement depuis des années et dans cette mandature de ne pas augmenter la fiscalité des Orléanais. Cet engagement, on y tient et malgré cela, on arrive à faire de forts investissements. Comme le soulignait M. MARTIN, si on y arrive, malgré des dotations qui sont au mieux stables et en réalité en baisse, c'est parce qu'on maîtrise nos dépenses de fonctionnement. Tous ces investissements ont en fait deux effets :*

- Des investissements pour un bien être et un mieux vivre ensemble des Orléanais dans notre Ville.*
- Libérer du pouvoir d'achat pour nos familles.*

M. le Maire – *La parole est à M. BEN CHAABANE.*

M. BEN CHAABANE – *Merci M. le Maire. Ce maintien des taux est globalement une bonne chose. Néanmoins, je voudrais prendre un exemple concret pour expliquer mon propos. Depuis 1996, le taux n'a pas bougé. Cela voudrait dire, si je le compare à une personne physique – je ne vais pas dire un ménage – qu'elle verrait ses revenus stagnés nominalement de 1996 à aujourd'hui. Par principe, je trouve que c'est une bonne chose sauf que, comme l'a dit Dominique LEBRUN avant moi, il y a d'autres choses qui augmentent. Prenons l'exemple du stationnement - Dominique LEBRUN n'a pas donné les chiffres et moi je vais vous les donner - : il augmente de 17 % pour le tarif haut et de 75 %, en raison d'un problème de monnaie, pour le tarif minimum d'un stationnement de 30 minutes.*

J'ai écouté Mme CHERADAME l'autre jour sur France Bleu Orléans et je vous avouerai que je n'ai pas été convaincu par son raisonnement. Tout d'abord, j'ai eu du mal à le comprendre. Ensuite, j'ai entendu dire que les horodateurs d'Orléans n'étaient pas adaptés et que cela coûterait trop cher pour les adapter ... il y a l'enregistrement Mme CHERADAME ... à titre d'exemple, les villes de Mulhouse, de Boulogne Billancourt et de Metz l'ont fait et je pense que ces villes sont soit égales, soit inférieures à Orléans. Donc maintenir les taux d'une main et augmenter le reste de l'autre, je sais que M. MARTIN a beaucoup de talent – je vais l'appeler Houdini le magicien – car si de 1996 à aujourd'hui, cela n'a pas bougé en plus de 25 ans !

Quand M. le Maire supprime un certain nombre de dépenses comme le pot de début d'année, j'approuve. Quand on supprime le volant d'A.T.S.E.M. remplaçantes, je n'approuve pas bien sûr, car cela désorganise le service public d'éducation dans les écoles primaires. En effet, je rappelle qu'aujourd'hui, il n'y a aucune A.T.S.E.M. remplaçante sur la Ville d'Orléans, sachant que l'un des projets du gouvernement est la scolarisation des petits de moins de 3 ans. Donc, si on met les deux choses en perspective, il y a comme un problème.

En conclusion, les taux ne bougent pas, c'est une bonne chose, mais si tout le reste augmente par ailleurs, ce problème de taux, c'est un peu le boneto ! Merci.

Mme SAUVEGRAIN – Je tiens à remettre les choses au clair car je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas d'A.T.S.E.M. remplaçante à la Ville d'Orléans. Nos A.T.S.E.M. sont bien évidemment remplacées lorsqu'elles sont malades, en formation ou en congé maternité. Il n'y a pas d'A.T.S.E.M. volante, je suis d'accord avec vous, mais pourquoi n'y en a-t-il pas ? Parce que le système n'était plus efficace. Il y avait à la Ville d'Orléans 6 A.T.S.E.M. volantes, mais généralement les A.T.S.E.M. partent en formation en même temps justement pour pouvoir échanger sur leurs bonnes pratiques ensemble. Donc, 6 A.T.S.E.M. ne suffisaient pas pour assurer ces remplacements ces jours là.

Concernant les congés maladie, tout le monde est malade au même moment. Et oui, la grippe se répand toujours au même moment et à 6 agents, on n'arrivait pas à remplacer. Il y a donc un système de remplacement qui se met en place avec des vacataires et cela fonctionne. On met aussi des délais parce qu'on ne peut pas non plus remplacer dès le premier matin. C'est aussi de la solidarité à la fois entre A.T.S.E.M. mais aussi, je le rappelle, que les A.T.S.E.M. sont là en partie pour venir en aide aux professeurs des écoles. C'est aussi au professeur des écoles ce jour là à s'adapter, mais il y a bien un système de remplacement des A.T.S.E.M. à Orléans.

M. le Maire – La parole est à Mme CHERADAME. Ecoutez, on ne va pas parler de tous les sujets. J'ai pour l'instant Mme CHERADAME, M. RICOUD, M. FOUSSIER, M. POISSON. Et je vais vous proposer de conclure M. MONTILLOT.

Mme SAUVEGRAIN – Pardon, j'ai éteint le micro avant de dire ma dernière phrase. Je précise que la particularité d'Orléans dans les grandes villes de France est que nous sommes une des rares et de plus en plus rares à avoir une A.T.S.E.M. par classe. En effet, la problématique n'est pas la même quand il y en a une pour 3 classes et qu'elle est absente. Nous en avons bien une par classe.

M. le Maire – Nous faisons partie à peu près, je crois de mémoire, du tiers des villes parce qu'il y en a de moins en moins et effectivement, nous avons ce haut niveau de service. La parole est donc à Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – Je voudrais parler du stationnement et également des horodateurs. Nous avons donc des horodateurs qui ont des contraintes et qui techniquement acceptent un certain nombre de pièces. Concernant la durée, ils fonctionnent comme ils ont toujours fonctionné : 1 h 30 ou 3 h 00 pour le stationnement moyenne durée. On a mis en place un stationnement pour les résidents qui n'a pas augmenté. On a une tarification particulière dans les parkings. Et puis comparativement, car vous savez on ne vit pas dans un monde isolé de tous, on est une des villes qui a des tarifs de stationnement les plus bas et on le reste en ayant augmenté nos tarifs. De plus, je tiens quand même à relativiser l'augmentation puisque 20 centimes d'augmentation sur l'heure en plus de 20 ans, cela fait 1 centime par an à peine. Donc, il faut quand même relativiser ce dont on parle, Monsieur.

(réaction de M. BEN CHAABANE).

M. le Maire – On va laisser parler Mme CHERADAME, si vous le voulez bien.

Mme CHERADAME – On peut aussi comparer des choses identiques et je connais une autre ville de la région Centre comparable à la nôtre pour laquelle au niveau des universités par exemple, on a la chance d'avoir une université qui est très bien notée. En ce qui concerne les places de stationnement, c'est vrai, M. le Maire, qu'on en a beaucoup moins puisqu'à Orléans, on compte 1 300 places de stationnement payant en centre ville, alors qu'à Tours, vous le savez peut-être, il y a 3 500

places de stationnement payant. Aussi, à Orléans, lorsqu'on cherche une place de stationnement gratuite parce qu'on n'a pas beaucoup de revenus ou parce qu'on est dans une zone de stationnement résidentiel, on ne paye pas son stationnement. Dans cette autre grande ville de la région Centre, on le paye et on le paye plus cher qu'à Orléans, Monsieur, car à Orléans, on paye le stationnement 1,40 € de l'heure et à Tours, 1,60 €. Et d'ailleurs à Tours, on augmente le prix du stationnement avant d'avoir mis en place une première ligne de tramway, ce qui moi me choque un petit peu. En effet, lorsqu'on fait des travaux, que l'on contraint les habitants et que l'on n'a pas encore mis en place une offre de stationnement relais, je suis un peu surprise que l'on augmente le coût du stationnement dans une ville.

Pour les parkings, on est également moins cher : 1,30 € de l'heure, alors qu'à Tours, on est au minimum à 1,50 € voire 1,60 €.

Donc, je crois qu'il ne faut pas se voir ex nihilo, c'est-à-dire qu'il ne faut pas croire qu'on est tout seul et puis devoir tout supporter. A Orléans globalement, l'offre de stationnement est satisfaisante. Et d'ailleurs, j'en parlais ce matin avec une personne non orléanaise qui m'a dit qu'elle était surprise d'avoir cette offre de stationnement aussi facile et si proche du centre ville.

M. le Maire – Ecoutez, la délibération porte sur les taux de fiscalité, parce qu'on peut parler de tous les sujets, mais je souhaite qu'on reste ciblé sur le sujet. M. RICOUD, c'est à vous.

M. RICOUD – Oui, bien évidemment. Si les taux avaient augmenté, on aurait voté contre. Si on s'abstient, comme l'a dit Dominique LEBRUN, c'est que certes les taux n'augmentent pas, mais je ne vais pas revenir sur le débat, les tarifs municipaux augmentent. Il y a quand même les bases qui elles augmentent et qui sont votées par le Parlement.

Dans une autre collectivité où j'ai passé deux jours avec Jean-Pierre GABELLE ...

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – Ecoutez, c'est un Conseil Municipal où nous apprenons quand même beaucoup de choses !

M. GABELLE – Cela a duré autant que le conclave, mais il n'y a pas eu de fumée.

M. le Maire – M. RICOUD, est-il sorti de la fumée blanche au bout des deux jours ?

M. RICOUD – Elle n'était pas rouge mais bleue !

On a quand même voté l'augmentation de la taxe foncière de 10 % et, comme l'a dit le Président DOLIGE, cela ne fait que 28 € par an, ce qui n'est pas beaucoup. D'autre part, on compare toujours avec d'autres villes de la strate, c'est normal et de bonne guerre. Mais moi, je me mets à la place du citoyen lambda. On lui annonce différentes petites augmentations pas chères. Le loyer : 30 à 40 € par an ; l'augmentation de la taxe foncière : 28 €. Or, le problème est que le pouvoir d'achat aujourd'hui est en chute libre. J'entends aussi Mme LECLERC nous dire que «c'est du pouvoir d'achat que l'on sauve ». Mais le problème est qu'aujourd'hui les gens sont de plus en plus dans les difficultés.

M. MARTIN, qui est le meilleur d'entre nous – avez-vous dit un jour –, on n'a jamais mis en cause sa façon dont il gérait, ce sont sur les choix que nous ne sommes pas d'accord. Mais, il faut bien reconnaître que le pouvoir d'achat des gens est en chute libre. Heureusement que l'on n'augmente pas les taux, car cela serait encore pire.

A côté de cela, il y a la problématique des financements de l'Etat qui stagnent et qui vont baisser de manière importante en 2014 et 2015, et d'ailleurs je me demande où l'on va sur cette question là, parce que c'est très inquiétant.

Aussi, ce qui motive notre abstention, même si on n'augmente pas les taux, les bases augmentent, les tarifs municipaux aussi et les dotations de l'Etat vont baisser d'une manière très importante. C'est donc cet ensemble qui fait que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. FOUSSIER – Je tiens à souligner l'importance de cette délibération et beaucoup de choses ont été dites. Mme HEAU disait qu'il faudrait que cela fasse la une de la presse demain. Je pense qu'il y a peut-être aussi une explication, car comme l'a dit M. RICOUD, les taux effectivement ne changent pas mais ce sont les bases qui augmentent. Or, pour beaucoup d'Orléanais, lorsqu'ils reçoivent leurs feuilles d'impôts fonciers au mois de septembre, leur première réaction est que les impôts ont augmenté. Il y a peut-être une communication à faire sachant que les bases dépendent d'un certain nombre de choses : la loi de finances mais également les valeurs locatives. Je dis cela parce qu'en ce moment, les bailleurs et les propriétaires sont en train de recevoir des documents pour justement réactualiser les valeurs locatives et cela peut avoir des incidences importantes lors des feuilles d'impôts que l'on va recevoir à la rentrée.

M. POISSON – Pour revenir à la gestion de la Ville, on voit un autofinancement stable qui permet de faire des investissements, des travaux sur la voirie dont on a vu les réalisations tout à l'heure qui sont soutenus à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros et tout cela sans augmenter les taux des impôts locaux et avec des dotations au niveau de l'Etat qui commencent à baisser et qui vont continuer à le faire. Je crois que c'est véritablement un tour de force, comme on le dit souvent mais le mot est employé très fréquemment, de maintenir ces taux. De plus, je rappelle quand même que si depuis 1996, on a ces mêmes taux, quelques augmentations auraient pu faire quelques dizaines d'euros de plus de ponction dans le porte-monnaie des Orléanais. Donc, je crois que la gestion est bonne et qu'elle est de plus en plus difficile, mais elle est maintenue.

M. MONTILLOT – Je pense qu'un débat de cette nature mérite un minimum d'objectivité. On a des fondamentaux, c'est-à-dire des taux qui n'ont pas bougé depuis 1996, Michel MARTIN l'a rappelé. C'est important parce qu'on sait que les impôts sont quelque chose qui ne se comptent pas en centimes d'euros comme d'autres domaines qui viennent d'être évoqués, mais en centaines voire en milliers d'euros. Donc, lorsque l'on voit que cela ne bouge pas, qu'il n'y a pas d'augmentation, cela pèse de façon très significative sur le budget des ménages.

Alors ensuite, on peut tout comparer et on peut dire : « Vous comprenez, on n'a pas fait bouger les taux, les impôts n'augmentent pas – indépendamment de l'inflation – mais en revanche, on a des tarifs qui augmentent. » On a des tarifs qui augmentent exactement au niveau de l'inflation. Donc en fait, ils n'augmentent pas puisqu'en fait, ils restent là encore au niveau du pouvoir d'achat. Je rappelle en effet qu'en règle générale, l'inflation est compensée par les augmentations de revenus en parallèle. Et puis, il y en a d'autres qui augmentent plus que l'inflation et cela a été évoqué il y a un instant. Mais on oublie en faisant ce catalogue ou cet inventaire à la Prévert, de dire qu'il y a à l'inverse des tarifs qui eux ont baissé voire même qui ont disparu. Et je voudrais donner deux ou trois exemples et vous verrez que l'on ne compte plus en centimes d'euros à l'heure, mais que l'on compte sur des centaines voire des milliers d'euros par famille.

Le 5 septembre 2001, nous avons mis en place la gratuité du périscolaire. C'était payant jusqu'alors. 350 000 € de plus sur le budget de la Ville d'Orléans, donc 350 000 € d'économies pour les familles des enfants en école élémentaire. Ce n'est pas l'ensemble des foyers orléanais, mais tous ceux qui ont effectivement dans le public des enfants en école élémentaire.

Création en 2005 du dispositif de la réussite éducative qui n'existait pas. Cela représente quasiment 600 000 € chaque année et nous gérons et suivons individuellement 600 enfants. Cela fait donc 1 000 € par enfant chaque année. On ne parle pas de quelques centimes d'euros à l'heure, on parle bien de 1 000 € par enfant, par an qui sont pris en charge par l'Etat et la Ville d'Orléans sur notre budget. Ce n'était pas fait avant.

Et puis, on a voté au sein de notre assemblée municipale la mise en œuvre de la chaufferie au bois au sud et on va lancer prochainement celle au nord. Cela représente plusieurs centaines d'euros d'économies de charges par an par foyer, à l'heure même où il y a une explosion des tarifs de l'énergie en France, y compris sur Orléans.

Donc, je pense que l'on peut tout dire. On peut essayer d'enfumer aussi le débat en essayant d'expliquer qu'ici, il y a 3 centimes d'augmentation lorsqu'ici il y a quelques centaines d'euros ou quelques milliers d'euros d'économies. Je pense que si véritablement on veut aller sur cette dialectique là, et bien là

démonstration est faite qu'il y a des taux qui n'ont pas bougé, des tarifs qui augmentent, des tarifs qui baissent voire des tarifs qui disparaissent. Et ça, c'est effectivement tout à l'honneur du travail financier qui est réalisé ici par l'ensemble de l'équipe municipale et notamment par le Maire-Adjoint aux Finances. Je vous remercie.

M. le Maire – Qui a la parole, je fais le prolongement !

(rires).

M. MARTIN – Merci. Je voulais apporter quelques éléments de réponse.

Premier point, M. BEN CHAABANE, vous choisissez mal vos exemples. Lorsque vous nous avez indiqué tout à l'heure que vous citiez en exemple la ville de Mulhouse, je n'avais pas voulu lire la liste des villes qui ont, au cours des dix années précédentes, augmenté le plus les impôts. Il y avait tout d'abord Dijon, celle qui les a augmentés dix fois, ex æquo avec Le Mans et juste derrière, Mulhouse huit fois. C'est exactement ce qui vient d'être dit. On ne peut pas simplement identifier une politique générale et une gestion par rapport au fait qu'à un moment donné, une ville a maintenu ses taux de parkings et que la nôtre peut-être les a augmentés en régularisation d'une situation nécessaire etc. Ce n'est pas comme cela que l'on gère une commune et ce n'est pas comme cela qu'on fait des appréciations. Donc, moi je vous dis qu'à Mulhouse ...

M. BEN CHAABANE – Je n'ai pas dit cela !

M. MARTIN - ... c'est certainement très bien, mais Mulhouse a augmenté, sur la période considérée, huit fois ses taux de fiscalité.

Le deuxième point concerne les tarifs. Lorsque l'eau baisse de 30 % à Orléans, tout le monde le mesure sur sa facture. Lorsque le chauffage, grâce à la biomasse, a baissé, M. RICOUD l'a rappelé, cela a joué sur les taux de T.V.A., sur la consommation des foyers et tout cela est connu. Il faut à un moment donner le rappeler. La gestion des parkings, je la revendique pourquoi ? Comme cela a été dit, on ne construit pas une deuxième ligne de tramway sans avoir une gestion globale de la ville et de son stationnement, c'est impossible. Donc, il est tout à fait normal que ceci soit mis en perspective. Cela a été fait et c'est une bonne chose.

Je voulais apporter quelques précisions techniques. Les bases, lorsqu'elles augmentent, elles augmentent de façon générale une fois par an et c'est voté par le Parlement. Cette année, la hausse a été de 1,80 %. Cela s'est fait sur l'ensemble du territoire français et pour l'ensemble des impôts locaux. Et 1,80 %, c'était quand même un peu inférieur à l'inflation, mais néanmoins cela nous donne cette recette. En revanche, M. FOUSSIER, les valeurs locatives des ménages ne sont pas remises en cause et ne sont pas étudiées à l'heure actuelle. Celles qui sont étudiées à l'heure actuelle ne concernent que les commerçants et les locaux professionnels. C'est important de le dire à horizon 2015. C'est pour cela que nous ne sommes pas dans une perspective de réforme de la fiscalité des ménages ou tout du moins pas encore aujourd'hui.

Un dernier point pour conclure en vous disant que je me souviens de ce que l'on disait de la Ville d'Orléans il y a 15 ou 20 ans : « La Ville d'Orléans est une ville chère. » Souvenez-vous, une ville chère en fiscalité, chère en coûts et en niveau de vie. Je pense qu'aujourd'hui, vous pouvez comme moi constater que ce ne n'est plus du tout dans l'air du temps, bien au contraire. Et ça, c'est le plus important.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Cette délibération est importante et je suis heureux qu'il y ait ce débat, parce qu'il arrive parfois - il est arrivé dans les années précédentes - qu'on vote finalement cela en une ou deux minutes, alors qu'on touche vraiment à une question essentielle qui intéresse directement et tout particulièrement en ce moment nos concitoyens orléanais.

Je veux simplement juste ajouter deux ou trois choses. Donc effectivement, pour la énième année consécutive, les taux de la fiscalité locale n'augmentent pas à Orléans et on l'a vu, nous sommes parmi les très rares villes de France à pouvoir à le faire et avoir la volonté de le faire. Comme l'a expliqué M. MARTIN, c'est un choix fondamental qui amène une certaine organisation, une certaine gestion et qui

se nourrit d'une volonté sans faille. Je le dis car aujourd'hui, à part nous, 4 autres villes seulement en France le font et ça mérite quand même d'être signalé. C'est effectivement un tour de force, M. POISSON, et c'est exceptionnel. Comme certains d'entre vous l'ont dit, on vote tous les ans de la même manière et donc, cela paraît évident, logique, normal. Or, c'est un tour de force. D'ailleurs, sur les 4 autres villes – on a cité tout à l'heure des noms – je peux donc dire les villes qui n'augmentent pas : Aix-en-Provence, Nîmes, Saint-Denis de la Réunion et Toulon.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – La ville en métropole de Saint-Denis. Pardon, ce n'est pas Saint-Denis de la Réunion, mais cela aurait pu. Oui, il y a aussi Saint-Denis-en-Val, mais M. GABELLE, je n'ai pas pris toutes les communes de France non plus !

Alors, peut-être que certaines, entre 1996 et 1999, ont augmenté peu importe. Mais enfin, on est maintenant très peu dans ce cas de figure. C'est un choix, c'est un engagement que nous avons pris et nous le tenons, j'insiste là dessus.

Le deuxième point est que j'entends certaines interventions qui disent : « Oui, vous n'augmentez pas la fiscalité – on ne peut pas le nier, c'est vrai – mais il y a des tarifs qui augmentent. » Là dessus, je veux dire une chose très simple et très claire. Sur ces tarifications et sur le coût de la vie à Orléans, nous sommes une des villes, et notamment du très grand bassin parisien, comme on le qualifie, les villes à environ 200 kilomètres de Paris, l'une des villes voire la ville la moins chère. Et toutes les comparaisons dont on peut disposer le montrent. Cela me semble important et je vais vous donner quelques exemples fondamentaux qui touchent une part importante du pouvoir d'achat.

Le logement. Nous sommes la ville la moins chère du très grand bassin parisien, toutes les études le montrent. Pourquoi ? C'est comme ça, c'est inné, c'est un usage, c'est une coutume ? Non, c'est toute la politique que nous menons en matière de logement. Avec Olivier CARRE notamment, nous en parlons régulièrement avec des professionnels qui le constatent. Pourquoi ? Nous menons une politique d'offres de logements et de constructions qui permet d'avoir un équilibre entre l'offre et la demande et ainsi d'éviter, ce qui aurait pu se passer, c'est-à-dire une sorte de spéculation ou d'inflation sur les prix du logement. Or, cela ne s'est pas passé à Orléans. Comparez avec Paris ! Vous me direz que ce sont des choses complètement différentes, on en est d'accord, mais lorsque quelqu'un recherche un logement, il regarde quand même les prix. Il y a donc une différence énorme qui nous est profitable et qui amène d'ailleurs ce dont on a parlé récemment sur les évolutions démographiques qui sont favorables à Orléans. Je suis convaincu que nous avons fait là un pari qui était un pari fort à l'époque, c'est-à-dire la relance de la construction de logements, car c'est une véritable relance – 10 ans d'efforts – qui porte ses fruits et qui permet de desserrer cette contrainte du prix du logement. C'est fondamental.

Les transports urbains. Avec les efforts faits principalement par l'Agglomération, c'est 80 % du prix du transport qui est assumé collectivement. L'utilisateur assume, M. le Président de l'Agglo, à peu près 20 % du prix réel.

Comme cela a été dit très justement, il y a un certain nombre de tarifs qui ont diminué. En ce qui concerne les tarifs en augmentation, vous avez cité le stationnement et je vais y revenir dans un instant. Mais sur les tarifs qui ont diminué, je peux rajouter à la liste que vous avez proposée, l'eau avec des diminutions substantielles de son prix, de l'ordre de 30 % en moyenne, car cela dépend de la consommation et d'autres paramètres. Mais tout de même ! On a notamment créé ce volume d'eau qualifié « eau vitale » qui permet d'avoir un tarif très bas pour les personnes les plus en difficultés.

Dans le domaine du chauffage urbain, c'est loin d'être neutre. Avec l'augmentation effective du prix de l'énergie, nous réussissons le tour de force de diminuer la tarification du chauffage urbain. On aurait pu être dans une logique où cela n'augmente pas. Or là, ça baisse.

Je vais donner un autre exemple concernant les familles : les crèches. Avec la refonte complète du règlement des crèches, nous avons substantiellement diminué le prix appliqué en crèches en ayant notamment une tarification à la journée effective. Avant, il y avait un forfait et l'enfant étant ou pas présent, c'était le même prix. Maintenant, nous avons affiné cette tarification de telle sorte que les familles

paient moins parce qu'elles payent la présence effective de l'enfant à la crèche. Et donc, on a fait quelques calculs à ce sujet et effectivement, M. MONTILLOT, cela représente plusieurs centaines d'euros par an pour chaque famille concernée. C'est loin d'être négligeable.

Je pourrais évoquer également la cantine scolaire avec une tarification qui défie toute concurrence, notamment sur le premier tarif. Je crois que chacun en est convenu.

Et par rapport à cela, vous m'opposez la tarification du stationnement. Mais comme l'a dit très justement M. MARTIN, on ne peut pas dire qu'il faut faire d'une part des investissements très importants et d'autre part que ces investissements seraient financés miraculeusement sans apport de moyens. On connaît cela, c'est ce que depuis une trentaine d'années, la France réussit à faire avec d'autres pays, c'est-à-dire dépenser l'argent qu'elle n'a pas. C'est très facile et c'est un moyen de faire de la dette. Ensuite, on s'étonne de dire que l'on est très endetté et que cela devient dangereux. Ce n'est pas ce qui se passe ici à Orléans puisque nous maintenons la dette en dessous de la moyenne, comme dit M. MARTIN, de la strate.

A propos de la fiscalité et plus particulièrement de la taxe d'habitation, nous sommes revenus en dessous de la moyenne de la strate, parce qu'Orléans, il y a 20 ans, était nettement au dessus.

Donc tout cela, ce sont quand même des indicateurs particulièrement positifs.

A propos de la question du stationnement, je pense qu'un certain nombre d'entre vous, par la logique d'élasticité-prix comme disent les économistes de la consommation, peuvent se réjouir effectivement d'une certaine augmentation du tarif de stationnement pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas dire qu'il faut faire en sorte d'avoir un bon équilibre transports en commun/automobile, essayer de réguler la place de l'automobile en ville et puis nous dire, dans le même temps - ce que vous ne dites pas d'ailleurs - que le stationnement soit gratuit, parce que c'est complètement absurde. Et c'est là où l'on ne peut pas dire une chose et son contraire. Je pense que du côté des Verts, on est quand même plutôt satisfait, dès lors qu'il y a cette élasticité-prix, que les tarifications puissent augmenter parce qu'elles favorisent le développement des transports urbains. Et je pourrais ainsi rajouter beaucoup d'autres éléments sur ces questions de tarification.

J'ai vraiment le sentiment que vous cherchez un point à critiquer parce qu'il faut trouver quelque chose à dire, mais si on fait le bilan pour chaque orléanais, on s'aperçoit que c'est effectivement un bilan très positif pour toutes les raisons que je viens d'évoquer. J'ajoute encore une fois qu'il n'y a pratiquement aucune ville en France qui réussit à cumuler l'ensemble de ces éléments. On pourrait donc tout de même s'en réjouir et tout cela est propice au développement de la ville.

Voilà les quelques éléments que je voulais ajouter. J'ai juste omis de vous dire qu'on pourrait parler aussi de tout ce qui est gratuit, parce que nous proposons quand même beaucoup de choses gratuites. M. MONTILLOT en a rappelé quelques unes. En septembre prochain, nous aurons le Festival de Loire pour lequel tout est gratuit. Il en est de même pour des manifestations événementielles, culturelles, sportives dans certains cas. Cela en fait quand même ! Par rapport à cela, vous avez cité une chose : le prix du stationnement et comme l'a rappelé justement Mme CHERADAME, entre nous cela concerne beaucoup de non orléanais, il faut tout de même le rappeler.

Je termine avec un point qui me paraît fondamental et je prends un peu de temps, comme les uns et les autres, parce qu'on est vraiment sur des sujets essentiels. M. RICOURD l'a évoqué, M. MARTIN également, ainsi qu'un autre intervenant. Dans ces grands équilibres financiers, nous sommes aujourd'hui dans une situation qui devient extrêmement contrainte et cela rajoute au tour de force que l'on vous propose de voter ce soir, car notamment du côté de l'Etat, on est confronté - et je le dis parce que c'est une réalité - à un désengagement qui peut être massif. Je pense qu'aujourd'hui très peu de collectivités l'ont vraiment mesuré. Mais moi, je le mesure bien et M. MARTIN également en ce moment. Quand on annonce, sans d'ailleurs aucune concertation, que finalement la ponction sur les collectivités locales va passer de 1,5 milliard à 3 milliards d'euros sur 2015. Ce n'est pas une fois mais 3 milliards annuels. Aucun gouvernement n'a jamais fait cela. Alors moi, je ne dis pas qu'il ne faut pas faire effort. Je le dis depuis 10 ans, 20 ans. Je ne peux pas le dire mieux, ni plus fort. Je dis que l'on va tous collectivement dans le mur. Vous m'avez, mes chers collègues - pardon pour les répétitions - souvent

entendu là dessus, ce n'est pas nouveau. Mais aujourd'hui, ce sont dans des proportions qu'il faut bien mesurer et qui n'ont jamais été auparavant.

Alors d'un côté, on nous réduit les dotations. Moi, je suis d'accord pour participer à cet effort, mais pas à cette hauteur là, parce que ce qui va se passer, je vais vous le dire. Cela pourrait être dramatique : on va casser l'investissement public et je vous rappelle ce simple chiffre. Plus de 70 % de l'investissement public en France est réalisé par les collectivités locales et plus de la moitié par les communes. Que va-t-on faire quand toutes les communes vont être confrontées à ces problèmes là ? Elles vont avoir des dépenses de fonctionnement qui vont augmenter et des recettes qui vont diminuer. Que va-t-il se passer ? L'un d'entre vous a évoqué tout à l'heure l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne de la Ville. Il y a un moment où l'on ne peut plus tenir l'autofinancement et que se passe-t-il ? Vous le savez bien. C'est l'autofinancement qui est la clé de la capacité d'investissement sans augmenter la dette. C'est simple, c'est comme 2 + 2 font 4. Aussi, si vous ponctionnez l'autofinancement, derrière c'est l'investissement qui se casse la figure !

On pourrait dire : il y a un effort sur le fonctionnement, il y a moins de dotations et on va réduire les coûts de fonctionnement. Ça, c'est intelligent. Mais malheureusement, c'est l'inverse qui se passe car on nous met des coûts de fonctionnement en plus. On a parlé des rythmes scolaires : de l'ordre de 2 millions d'euros en plus. On a dans la mauvaise nouvelle sur les cotisations employeur C.N.R.A.C.L., on a une deuxième mauvaise nouvelle. La première était de dire que cela nous coûte en plus 650 000 € par an. Mais, cela ne suffit pas, car cela va doubler : 1,2 millions d'euros à peu près. C'est la mauvaise nouvelle dans la mauvaise nouvelle. Et puis, je pourrais continuer la liste parce qu'il y a d'autres questions qui nous préoccupent actuellement beaucoup. Et vous l'avez entendu, toutes les villes, quelle que soit leur sensibilité, sont la même inquiétude.

En ce qui concerne les grandes villes, c'est nous qui portons quand même beaucoup de choses actuellement. Le développement universitaire avec l'ensemble des partenaires, c'est nous aussi. Qui finance en ce moment l'immeuble Dupanloup ? Le contrat de projet Etat-Région, oui et la Ville d'Orléans pour une bonne partie. Qui va financer le transfert, non pas de l'hôpital, parce que c'est l'Etat qui l'assume car c'est heureusement quelque chose qui était bordé avant. Oui, je le dis. Comme vous le savez, je connais bien le dossier et je peux dire que je l'ai sauvé ce dossier là ! Je me mets rarement en avant, mais celui-là oui, je dis que je l'ai sauvé et je pourrais vous expliquer comment, quand, avec qui et dans le détail si cela vous intéresse, mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

Je termine en disant que nous sommes dans une configuration qui va devenir extrêmement contrainte. Voilà la réalité. Donc, c'est un tour de force que de proposer cette année encore des taux de fiscalité qui n'augmentent pas. J'aimerais simplement parfois qu'on ait l'objectivité de le reconnaître ! Ce n'est pas un crime, ni une injure, c'est une réalité tout simplement. C'est un choix politique que nous assumons.

Je vais vous consulter mes chers collègues sur ces taux de fiscalité.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à la stratégie financière définie pour le mandat, le budget primitif 2013 a été établi sur la base d'un maintien des taux de fiscalité locale à leur niveau 2012. Le produit fiscal a été inscrit pour 76 338 000 €, les allocations compensatrices pour 3000 000 €, correspondant à un produit total de 79 338 000 €

Pour information, les bases notifiées par la Direction Régionale des Finances Publiques s'établissent à 149 593 000 € pour la taxe d'habitation, 150 379 000 € pour la taxe sur le foncier bâti et à 211 200 € pour la taxe sur le foncier non bâti correspondant à un produit total de 76 311 186 €, les allocations compensatrices d'élèvent à 3 080 203 €. Le produit total attendu s'élève ainsi à 79 391 389 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2013 à leur niveau 2012, soit :

- taxe d'habitation : 20,99 %,
- foncier bâti : 29,81 %,
- foncier non bâti : 39,60 %.

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 21 – **Budget 2013. Décision modificative n° 1.**

M. MARTIN – C'est une décision modificative où il y a très peu d'ouvertures de crédits nouveaux. Il y a simplement une écriture importante qui concerne les reclassements des dépenses de personnel entre l'E.S.A.D. et la Ville puisque maintenant, l'E.S.A.D. est un établissement public. Cela représente donc un reclassement de 1,4 millions euros.

M. CHAPUIS – N'ayant pas voté le budget, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1) Autoriser les transferts de crédits suivants :

- Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement			Affectation		
820	6231	-9 093,00	824	64131	9 093,00
Annonces et insertions			Rémunérations		
UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN			Vacataires exposition d'urbanisme		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
33	6574	-30 000,00	33	611	30 000,00
Subventions de fonctionnement aux associations			Contrats de prestations de services		
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			Projet exposition Sculptures à l'Extérieur		
0000977 QUARTIER D'ART			CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
			EXPOSITION EN PLEIN AIR		
322	6236	-1 800,00	322	6574	1 800,00
Catalogues et imprimés			Subventions de fonctionnement aux associations		
CJAP CENTRE JEANNE D'ARC ET C. PEGUY			Subvention centenaire Charles Peguy		
0000982 FONDS CHARLES PEGUY			CJAP CENTRE JEANNE D'ARC ET C. PEGUY		
			0000982 FONDS CHARLES PEGUY		
322	6068	-30,00	33	6714	30,00
Autres matières et fournitures			Bourses et prix		
CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS			Régularisation recette		
			CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE		
Total		-40 923,00	Total		40 923,00

- Transferts de crédits au sein de la section d'investissement

Prélèvement			Affectation		
824	2031	-6 000,00	824	2315	6 000,00
Frais d'études			Installations, matériel et outillage techniques		
UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE			UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE		
			09AG23 1GPV PARACHEVEMENT ESPACE PUBLIC		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 mars 2013 -

822	2088	-11 819,00	822	2315	1 227,00
Autres immobilisations incorporelles			Installations, matériel et outillage techniques		
PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION			Affectation des dépenses de recolement sur chaque opération		
			PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION		
			07A032AI 1VOIRIE AV-RUE ANTIGNA		
			822	2315	969,00
			Installations, matériel et outillage techniques		
			PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION		
			07A032AH 1VOIRIE AV-RUE J NOEL		
			822	2315	4 324,00
			Installations, matériel et outillage techniques		
			PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION		
			07A032AK 1VOIRIE AV-RUE DES MONTEES TABART COTELLE		
			822	2315	527,00
			Installations, matériel et outillage techniques		
			PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION		
			07A032AF 1VOIRIE AV-RUE DE L EGLISE SAINT VINCENT		
			822	2315	4 772,00
			Installations, matériel et outillage techniques		
			PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION		
			07A032BR 1VOIRIE AV - COULMIERS MURLINS-FBG BANNIER		
020	2135	-145 000,00	020	2313	70 000,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions			Constructions		
TPAT PATRIMOINE			Locaux faubourg Saint Vincent et rue des Anglaises		
			TPAT PATRIMOINE		
			13Z0057 1REAMENAGT LOCAUX CENTRE MUNICIPAL		
			020	2313	75 000,00
			Constructions		
			TPAT PATRIMOINE		
			13Z0058 1LOCAUX TECHNIQUES ESPACE PUBLIC		
112	2315	-10 000,00	112	2135	10 000,00
Installations, matériel et outillage techniques			Installations générales, agencements, aménagements des constructions		
TPAT PATRIMOINE			Régularisation		
			TPAT PATRIMOINE		
			01A437 1SECURISATION DES BAT. PUBLICS		
33	21318	-130 000,00	33	2313	130 000,00
Autres bâtiments publics			Constructions		
TPAT PATRIMOINE			Régularisation		
			TPAT PATRIMOINE		
			10A105 1RAVALEMENTS COMMUNAUX		
824	2031	-10 000,00	824	2128	10 000,00
Frais d'études			Autres agencements et aménagements de terrains		
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES			UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES		
			10A482 1ZAC CLOS DE LA POINTE		
824	2315	-150 000,00	824	2111	250 000,00
Installations, matériel et outillage techniques			Terrains nus		
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES			Acquisition locaux		
			UUFC ACTION FONCIERE		
			10A187 1RESERVES FONCIERES		
824	2031	-100 000,00	824	2111	100 000,00
Frais d'études			Terrains nus		
UDDU DGA DEVELOPPEMENT URBAIN			Restructuration gare		
			UUFC ACTION FONCIERE		
			10A394 1RESTRUCTURATION DE LA GARE		
01	165	-1 080,00	020	2764	1 080,00
Dépôts et cautionnements reçus			Créances sur des particuliers et autres		
TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX			Rue de Coulmier		
			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
Total		-663 899,00	Total		663 899,00

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
421	64131	40 100,00	421	70632	22 000,00
Rémunérations			A caractère de loisirs		
Nouveau ALSH capucins et augmentation des capacités d'accueil			Recette complémentaire ouverture ALSH rue des capucins et augmentation des capacités d'accueil		
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE			FEDU EDUCATION		
421	6042	20 150,00			
Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)					
FEDU EDUCATION					
421	60623	580,00			
Alimentation					
FEDU EDUCATION					
421	60631	40,00			
Fournitures d'entretien					
FEDU EDUCATION					
421	60632	570,00			
Fournitures de petit équipement					
FEDU EDUCATION					
421	6064	80,00			
Fournitures administratives					
FEDU EDUCATION					
421	6068	1 950,00			
Autres matières et fournitures					
FEDU EDUCATION					
421	611	2 550,00			
Contrats de prestations de services					
FEDU EDUCATION					
421	6248	6 350,00			
Divers					
FEDU EDUCATION					
Sou-total ALSH		72 370,00			22 000,00
312	6331	-17 800,00	312	6419	-1 410 000,00
Versement de transport			Remboursements sur rémunérations du personnel		
Transfert de personnel à l'ESAD			Transfert de personnel à l'ESAD		
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
312	6332	-5 100,00			
Cotisations versées au F.N.A.L.					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	6336	-8 800,00			
Cotisations au centre national et aux ce					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	6338	-2 800,00			
Autres impôts, taxes et versements assim					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	64111	-404 000,00			
Rémunération principale					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	64112	-4 800,00			
NBI, supplément familial de traitement e					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	64118	-39 000,00			
Autres indemnités.					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	64131	-385 000,00			
Rémunérations					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	64138	-130 700,00			
Autres indemnités					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	6451	-232 000,00			
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	6453	-155 600,00			
Cotisations aux caisses de retraites					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	64731	-23 900,00			
Versées directement					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
312	6488	-500,00			
Autres charges					
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE					
		-1 410 000,00			-1 410 000,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 15 mars 2013 -

020 Locations immobilières Bail commercial 76 rue des Carmes TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX	6132	11 904,00		
020 Charges locatives et de copropriété Bail commercial 76 rue des Carmes TDOM DOMAINE COMMUNAL ET MOYENS GENERAUX	614	270,00		
830 Études et recherches Matériel (transfert en investissement) TRIS RISQUES URBAINS	617	-3 500,00		
822 Titres annulés (sur exercices antérieurs) TLPE PODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	673	33 000,00		
			01	7411 1 024 114,00
			Dotations forfaitaires Ajustement notification AFIN DIRECTION DES FINANCES	
			01	73111 -26 814,00
			Taxes foncières et d'habitation Ajustement notification AFIN DIRECTION DES FINANCES	
			01	748314 15 688,00
			Dotations uniques compensées spécifiques TP Ajustement notification AFIN DIRECTION DES FINANCES	
			01	74834 80 109,00
			État Compensation au titre des exonérations de TF Ajustement notification AFIN DIRECTION DES FINANCES	
			01	74835 -15 594,00
			État Compensation au titre des exonérations de TH Ajustement notification AFIN DIRECTION DES FINANCES	
01 Virement à la section d'investissement AJUSTEMENT EQUILIBRE AFIN DIRECTION DES FINANCES	023	985 459,00		
Total		-310 497,00	Total	-310 497,00

3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement :

Dépenses		Recettes		
421 Mobiliers FEDU EDUCATION 06A069K 3EQUIPEMENT DES ALSH CAPUCINS	2184	5 000,00		
421 Autres immobilisations corporelles FEDU EDUCATION 06A069K 3EQUIPEMENT DES ALSH CAPUCINS	2188	2 000,00		
820 Autres immobilisations corporelles TRIS RISQUES URBAINS 08B279 3ETUDES GEOTECHNIQUES - CARRIERE	2188	3 500,00		
822 Installations de voirie PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 10A453 1ZAC SONIS	2152	-10 500,00		
			01	1641 -985 459,00
			Emprunts en euros AJUSTEMENT EQUILIBRE AFIN DIRECTION DES FINANCES	
			01	021 985 459,00
			Virement de la section de fonctionnement AJUSTEMENT EQUILIBRE AFIN DIRECTION DES FINANCES	
Total		0,00	Total	0,00

4) En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	60 021,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-1 360 807,00	
65	Autres charges de gestion courante	-28 200,00	
67	Charges exceptionnelles	33 030,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes div.		22 000,00
73	Impôts et taxes		-26 814,00
74	Dotations et participations		1 104 317,00
013	Atténuations de charges		-1 410 000,00
023	Virement à la section d'investissement	985 459,00	
TOTAL		-310 497,00	-310 497,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-227 819,00	
21	Immobilisations corporelles	95 000,00	
23	Immobilisations en cours	132 819,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 080,00	-985 459,00
27	Autres immobilisations financières	1 080,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		985 459,00
TOTAL		0,00	0,00

ADOPTÉ PAR 43 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 22 – **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention à passer avec la Caisse d'Épargne Loire Centre.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a lancé une consultation afin de souscrire une ligne de crédit de trésorerie destinée à ajuster quotidiennement sa trésorerie.

Neuf établissements financiers ont été consultés (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Société Générale, La Banque Postale, Arkéa bank, Deutsch Bank, Crédit Coopératif, Crédit mutuel, B.N.P. Paribas) et cinq établissements ont présenté une offre (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, La Banque Postale, Crédit Mutuel, B.N.P. Paribas).

Au regard des critères de jugement prévus dans le dossier de consultation (coût, souplesse d'utilisation et services annexes), la proposition formulée par la Caisse d'Épargne Loire Centre apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Considérant les besoins de la Ville en matière de ligne de trésorerie, il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Loire Centre pour un volume de 5 millions d'euros. Les caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Montant maximum : 5 000 000 €
- Durée : à compter de la mise en place de la ligne de trésorerie et jusqu'au 20 décembre 2013,
- Index et marges : Euribor 1 semaine + 1,88 %,
- Frais de dossier : 0,15 % du montant de l'autorisation soit 7 500 €
- Commission de gestion : 3 000 €

- Commission de non utilisation : 0,20 % de la différence entre la montant de l'ouverture de crédit et l'encours quotidien moyen sur la période d'intérêts,
- Les intérêts sont payables mensuellement, par débit d'office.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) retenir la proposition de ligne de trésorerie de 5 000 000 € présentée par la Caisse d'Epargne Loire Centre ;

2°) approuver la convention à passer avec la Caisse d'Epargne Loire Centre, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et à procéder aux opérations nécessaires prévues dans la convention. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 23 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *C'est une délibération classique pour un montant ce mois ci de 86 496 €.*

M. le Maire – *La parole est à M. TORREILLES et ensuite à M. LEBRUN.*

M. TORREILLES – *J'ai été interpellé par un Orléanais du centre ancien, peut-être vous aussi M. CARRE d'ailleurs, dont les moyens ne lui permettent pas de répondre favorablement à l'injonction d'obligation de ces travaux. Je crois qu'il a écrit et qu'il est dans l'attente d'une réponse positive. Je pense que l'on ne peut pas laisser de côté ces personnes ayant des retraites limitées malgré les aides de la Ville qui, il faut le dire, sont tout de même importantes.*

M. LEBRUN – *Nous nous sommes toujours abstenus sur ces délibérations. Je voudrais rappeler que des personnes ont évoqué le sujet à la dernière assemblée générale de quartier et qu'elles n'ont pas de réponse. Aujourd'hui, ce sont plus de 600 façades qui ont été ravalées. Le nombre de façades qui restent encore à faire diminue et on voit de plus en plus de gens qui sont en difficultés pour le faire. Certains vont être obligés de partir si cela continue. Des courriers, j'en ai quelques uns là où les gens me disent être obligés de reprendre du travail après la retraite parce qu'ils ne peuvent pas payer les traites de ravalement ou qu'ils vont vendre leur bien et partir ailleurs. Je pense qu'à un moment donné, on va être de plus en plus face à ces gens en difficultés. Il faut donc que l'on réfléchisse au dispositif. Va t-on laisser ces personnes s'en aller ?*

M. le Maire – *M. LEBRUN, je réponds très précisément à votre interpellation. Les instructions ont été données pour que l'on regarde tous ces cas très précisément. C'est parfaitement clair et s'il y a notamment un cas, dont je crois comprendre duquel il s'agit, les instructions ont été données. Je vais regarder personnellement lundi matin si effectivement les choses ont été faites. Je ne peux pas être plus précis. J'ose espérer et je souhaite que cela ait été fait. Je vous consulte sur cette délibération.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de six subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 86 496 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes. »

**ADOPTE PAR 49 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
20 rue Porte Saint-Jean	Syndic : Mme Y	7 852		7 852
31 rue du Commandant Arago	Mme et M. X	4 081		4 081
20 rue de Bourgogne	Syndic : Mme Y	18 622		18 622
80 rue de Bourgogne	Syndic : Mme Y	13 405		13 405
19 rue Saint Etienne	Mme et M. X	9 431		9 431
98 quai du Châtelet / 13 rue de la Pierre Percée	SCI TWINE : M. X	33 105		33 105
TOTAL				86 496

N° 24 – **Intra-mails. Mise en vente de l'Hôtel particulier Tassin rue de la Bretonnerie. Approbation du cahier des charges de cession.**

M. CARRE – *On met en vente l'ancienne résidence du Général, comme on l'appelait, c'est-à-dire l'Hôtel Tassin qui est le pendant de l'hôtel particulier qu'occupe aussi le Conseil Général.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous avez la parole et ensuite Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. LEBRUN – *Nous ne voterons pas cette délibération car nous sommes opposés à la vente du patrimoine municipal d'une part et d'autre part, il y a des besoins urgents à satisfaire. Pour ma part, presque tous les soirs, lorsque je descends la rue de la République, je vois maintenant des personnes tous les 20 mètres qui couchent dehors et encore, je crois que cela augmente régulièrement. Tous ces gens qui couchent dehors rue de la République et à côté la Mairie possède un hôtel qu'elle vend, je ne peux pas voter cela !*

M. le Maire – *M. LEBRUN, un hôtel ! Vous laissez croire aux gens qui ne le connaissent pas que ce serait un hôtel pour y loger. C'était la résidence du Général, commandant, non pas la base de défense mais ... la garnison, merci mon Général ... la garnison d'Orléans. Vous faites une corrélation entre deux choses qui, pour moi, n'en ont pas.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Nous voterons également contre cette délibération. En fait, elle est symptomatique, me semble t-il, du traitement que la Ville réserve à certains des biens dont elle est propriétaire et qui l'embarrassent. On avait déjà observé le même fonctionnement s'agissant du Petit Château des Montées ou de la Motte Sanguin plus récemment.*

La Ville fait de la trésorerie avec une partie de son patrimoine sans se préoccuper de savoir si elle ne pourrait pas affecter ce patrimoine à des usages pouvant satisfaire les besoins des habitants de la Ville d'Orléans.

S'agissant de cet hôtel, c'est un bâtiment qui a quand même un caractère assez remarquable, très bien situé en centre ville et où effectivement on pourrait tout à fait imaginer des usages publics. Mon collègue Dominique LEBRUN en a suggéré un, je pourrais en suggérer deux autres par exemple :

- Le transfert en centre ville de l'auberge de jeunesse qui aujourd'hui est située dans des locaux malcommodes, difficiles d'accès et peu faciles à trouver. Et pourquoi pas d'ailleurs associer à cette localisation en centre ville de l'auberge de jeunesse l'Office de Tourisme ? Je pense qu'il serait plus visible et plus intéressant à cet endroit là plutôt que sous les arcades où on ne le voit pas. Cela procéderait à une politique de développement et d'ambition pour la Ville d'Orléans, me semble t-il, plus qu'à la vente d'un hôtel particulier.

- Pour honorer la vocation patrimoniale de ce bâtiment, on pourrait tout à fait imaginer également d'y déployer par exemple les collections du Musée Archéologique de la Ville d'Orléans qui sont aujourd'hui à l'Hôtel Cabu et dont on sait très bien qu'il est assez peu commode pour cette utilisation. Cela permettrait d'exposer de façon correcte les bijoux que la Ville d'Orléans possède et donc d'être également un élément d'une politique culturelle destinée aux Orléanais.

Or, il me semble qu'une fois encore, on sacrifie l'intérêt immédiat, c'est-à-dire récupérer du cash, faire de la trésorerie, à une vision à plus long terme de la politique municipale. C'est la raison pour laquelle, en désaccord fondamental avec ces options qui sont retenues par votre équipe, M. le Maire, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire – *La parole est à M. MARTIN.*

M. MARTIN – *A travers votre intervention, c'est ce qui nous différencie totalement. Toujours plus de dépenses publiques et derrière, toujours plus d'impôts.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Toujours plus de services, M. MARTIN !*

M. MARTIN – *Toujours plus de dépenses publiques. Il y a un immeuble qui se libère, certes c'est un bel hôtel particulier, mais quel est le projet ? Celui de faire encore des dépenses publiques supplémentaires.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous irez le dire aux habitants de cette ville !*

M. MARTIN – *A cette question, la réponse pour nous est clairement non. La réponse est de savoir s'il y a un projet intéressant : oui. Imaginez que dans cet hôtel particulier viennent s'installer des activités dont nous avons besoin et qu'avec celles-ci se trouve autour un projet de logements. Finalement, n'est-ce pas mieux que de loger ou d'exposer effectivement des œuvres qui ont leur intérêt, mais qui ne manquent pas vraiment à l'activité culturelle de la Ville d'Orléans qui n'en manque pas. Moi, je pense que lorsque vous proposez, de façon un peu inopportune, le fait de rajouter encore des dépenses publiques alors que nous venons de démontrer qu'au contraire nous devons faire des économies, et bien vous êtes à côté de la plaque !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est vous qui êtes à côté de la plaque.*

M. CARRE – *Je vais donc poursuivre car justement ce qui est assez frappant, c'est qu'il y a un logiciel qui me paraît complètement obsolète. Il consisterait à dire qu'il n'y a qu'une solution qui vaut quelque chose : celle du public et ce n'est pas vrai.*

On a d'ailleurs été fortement critiqué au sujet de l'opération de la Motte Sanguin. Et plus encore, on a été empêché de faire cette opération en temps et en heure, ce qui a d'ailleurs conduit à la dégradation du château voire à son accélération, mais cela n'avait aucune importance pour les défenseurs du patrimoine qui, de toute façon, s'opposaient au principe de sa restauration telle qu'on l'avait définie. Or, ce principe de restauration aurait entraîné, M. MARTIN, une facture d'à peu près 7 à 10 millions d'euros selon les chiffrages qui nous avaient été donnés à l'époque, ce que la Ville n'avait pas eu envie d'engager. Et ce matin même, qu'a ton fait avec quelques uns d'entre vous ? On a simplement constaté que l'hôtel d'Artillerie était en train d'être restauré pour que l'établissement public Loire – établissement public – puisse s'y installer. On a constaté que des logements étaient en train de se développer autour - et je répondrai sur la question du logement d'urgence - car on a besoin aussi d'accueillir de nouveaux orléanais même s'il y a des situations tendues par ailleurs, d'autres peuvent s'y installer pour y habiter, pour y investir et le centre ville continue de se développer. Là aussi, c'est un fait pas si courant que cela dans les villes françaises et même dans les villes européennes. Et puis le Château de la Motte Sanguin lui-même, non seulement c'est un chantier-école pour une entreprise qui se développe et qui crée des emplois sur le territoire de l'Orléanais, mais en plus de cela, qui va-t-on y accueillir ? Des chercheurs en résidence viendront s'y installer grâce à l'entremise de l'excellente association «Le Studium ». Cette association a donc conventionné en partie avec la Ville, mais surtout avec ce propriétaire qui investit de l'argent à l'intérieur de la restauration de ce château pour pouvoir le louer et le proposer à ces chercheurs qui travaillent avec le Campus d'Orléans ou le C.N.R.S. Bref là aussi, il me semble que c'est un sujet qui favorise le rayonnement, l'implication intellectuelle de l'Orléanais, de tout son réseau brillant de recherches même s'il est situé un peu plus loin à La Source. Cela contribue à créer de la valeur sur notre territoire. Et du côté un peu égoïste de la Ville, que fait-on ? On a cédé, je suis d'accord mais on a quand même récupéré dans le budget 2,5 millions d'euros qui font partie d'une masse globale qui sert à financer un certain nombre de choses dont je n'ai pas l'impression – on en a parlé tout à l'heure en préambule de ce Conseil – qu'elles soient faites durant une semaine ou 15 jours. J'ai même l'impression que parce qu'elles n'avaient pas été faites durant un certain nombre d'années, beaucoup d'investissements doivent être repris maintenant que ce soit d'ailleurs des investissements dans du patrimoine communal qui a donc toute sa raison d'être dans les propos que vous teniez.

En plus, la Ville va décaisser un peu d'argent car elle va faire un jardin public et ainsi modifier un peu le fonctionnement urbain de cette partie de l'extrême est du centre ville pour que ce soit plus facile et plus ouvert aux Orléanais. On est donc sur un projet, me semble-t-il, où à la fois on a réussi à vendre du patrimoine, à le mettre en valeur et à faire en sorte qu'à la sortie, on ait quelque chose qui soit utile aux Orléanais même si cela ne passait pas par le truchement de la Ville.

Concernant l'Hôtel Tassin et comme le rappelait Michel MARTIN, s'il y a d'autres activités qui

s'y développent et qui ne sont pas forcément des centres publics, mais qui rendent des services aux Orléanais - je pense par exemple à des activités médicales ou à d'autres activités qui sont aussi largement demandées par nos concitoyens à l'intérieur même du centre ville - et bien laissons faire les choses, sachant qu'on les regarde quand même un peu. De toute façon, ces projets là seraient plus efficaces que ceux qu'on aurait à y mettre dans les circonstances actuelles.

C'est là où je suis tout à fait d'accord avec Michel MARTIN, on a deux visions tout à fait opposées. D'un côté, un logiciel obsolète qui fait que tout le monde est à bout de souffle avec cette accumulation de dépenses publiques qu'on ne peut rattraper que par une hausse de la fiscalité et de l'autre, une autre façon de gérer les affaires publiques qui fait confiance aux opérateurs, qui considère que la Ville n'est pas l'alpha et l'oméga de ce qui peut se passer sur le territoire. Ce sont avant tout les Orléanais, ceux qui entreprennent et qui développent le territoire, même si la Ville est à la manœuvre à chaque fois pour en favoriser le développement et pour garantir qu'elle sert justement les Orléanais. C'est ça la mission du XXI^{ème} siècle et c'est celle qui fait qu'à la sortie effectivement on arrive avec autant à faire mieux. C'est ça le nouveau logiciel.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Le libéralisme est une idéologie du XIX^{ème} siècle, M. CARRE !

M. le Maire – Mme LEVELEUX, arrêtons s'il vous plaît d'être dans la caricature. On est à la Ville d'Orléans dans un interventionnisme permanent. Si quelqu'un peut dire l'inverse, ce serait intéressant.

(Mme KOUNOWSKI lève la main pour demander la parole).

M. le Maire – On a terminé, je suis désolé ... alors Mme KOUNOWSKI, vous posez une question mais on ne relance pas indéfiniment non plus les débats et je crois que chacun a pu s'exprimer.

Mme KOUNOWSKI – Il faut aussi éclaircir les choses. A propos de la Motte Sanguin, M. CARRE, je trouve assez catastrophique de voir la proximité des constructions nouvelles par rapport à l'ancien bâtiment. Je ne sais pas si vous avez vu, mais les gens vont être très proches. Donc des projets immobiliers oui, mais attention de ne pas laisser tout faire aux promoteurs. A cet endroit, je trouve que c'est un peu du gâchis et les constructions sont d'une proximité absolument sidérante. C'est dommage car cela fait de l'ombre à ce bâtiment magnifique. Et donc si c'est pour faire le même projet sur le bâtiment situé rue de la Bretonnerie, je trouve que cela serait également du gâchis. Le patrimoine doit être mis en valeur et on ne peut pas simplement le vendre et le brader ...

M. le Maire – Quelle est votre question, Mme KOUNOWSKI ?

Mme KOUNOWSKI – C'est de demander si cela sera le même type de projet que vous voulez faire ?

M. le Maire – Ne peut-on pas élever un peu le niveau parce que cela devient ridicule ?

Mme KOUNOWSKI – Ce n'est pas le niveau, c'est par rapport à l'avenir de ce bâtiment et surtout au fait que si on construit autour

M. le Maire – Enfin, que voulez-vous construire devant l'Hôtel Tassin ? Mais, vous avez deux sous de jugeote ou quoi ?

Mme KOUNOWSKI – Quand on voit ce qui se passe à la Motte Sanguin ...

M. le Maire – Arrêtez de dire n'importe quoi !

Mme KOUNOWSKI - ... on peut s'inquiéter, c'est tout.

M. le Maire – Merci Mme KOUNOWSKI. M. CARRE, vous avez la parole sur la question du logement d'urgence même si ce n'est pas le sujet, mais M. LEBRUN étant intervenu, faites une réponse rapide.

M. CARRE – *J'allais justement dire que ce n'était pas le sujet car on peut rajouter aussi tous les logements vides au sein de l'O.P.H. Il n'y a pas que des immeubles qui appartiennent à la Ville. Il y a aussi des institutions qui font du logement social et qui ont des disponibilités pour du logement d'urgence. Et donc à partir de là ...*

(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

M. CARRE – *Attendez, c'est ça les vraies solutions. Et le développement du logement d'urgence fait aussi partie des politiques qui sont mises en œuvre, que ce soit par la Ville, moins souvent maintenant qu'elle ne l'a fait jadis, pourquoi ? Parce que c'est l'Agglomération qui a repris une partie de cette activité en accompagnant l'Etat qui reste le principal opérateur dans ce domaine. Là aussi, on est « à la manœuvre » mais à travers les organismes et les bailleurs sociaux, et pas directement la Ville.*

M. RICOUD – *Il n'y a pas de places en urgence aujourd'hui !*

M. le Maire – *Stop, on arrête. On ne va pas relancer le débat sur le logement d'urgence, M. RICOUD, ce n'est pas le sujet.*

M. RICOUD – *Quand les gens qui sont à la rue font le 115 à 17 h 05, il n'y a plus de places aujourd'hui.*

M. le Maire – *Mais, M. RICOUD, c'est une compétence de l'Etat. Alors, demandez au Gouvernement d'assumer ses compétences ! Parce qu'il y a un moment où on ne peut pas nous demander de tout compenser, vous comprenez.*

M. RICOUD – *Mais faisons-le ensemble peut-être !*

M. le Maire – *Mais on le fait, M. RICOUD, vous le savez. Mais à chaque fois qu'il y a une défaillance quelque part, on nous demande de compenser. On peut être extrêmement volontaires, on peut faire tout ce que l'on veut, mais il y a un moment où on ne peut plus non plus et pourtant on en fait beaucoup et d'ailleurs sur le logement d'urgence, on en fait beaucoup, vous le savez. On a encore augmenté des capacités d'accueil. Que chacun assume aussi ses responsabilités et qu'on ne demande pas aux communes de compenser toutes les défaillances des uns et des autres. Je sais que vous êtes d'accord là dessus.*

Je voudrais revenir sur les propos sidérants que j'ai entendus non pas de votre part et des vôtres sur les questions de logements d'urgence, mais à propos de la résidence de garnison et l'Hôtel Tassin. Pardon, mais on est quand même dans l'aberration. On peut dire n'importe quoi. On a un bâtiment de très grande qualité qui était jusqu'à présent utilisé par l'Armée. Donc, personne n'a jamais demandé que la Ville le récupère parce qu'il y aurait un usage nécessaire. Il vient à se libérer parce qu'il y a une réorganisation des dispositifs militaires. Nous le conservons donc et il est dans le patrimoine de la Ville. L'Armée nous le restitue si je puis dire.

A partir de là, on ne va quand même pas chercher une destination que l'on ne trouve pas tout simplement pour le garder alors que l'on n'en a pas d'usage. Mme LEVELEUX, vous proposez deux choses. Mais enfin, c'est quand même irréaliste. Vous proposez de déménager l'Office de Tourisme pour lui donner de la visibilité rue de la Bretonnerie dans une cour fermée.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Avec l'Auberge de Jeunesse tout à fait.*

M. le Maire – *Au fond d'une cour !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Car vous trouvez qu'il est visible aujourd'hui ?*

M. le Maire – *Si ce n'est pas aberrant, avez-vous imaginé les coûts de fonctionnement et d'entretien ? Pardon, mais j'hallucine totalement. Ensuite, vous sentez bien que cette proposition est quand même – on va le dire aimablement – assez fragile, vous proposez d'y mettre des éléments d'archéologie, si j'ai bien compris, alors qu'ils sont déjà proposés – vous l'avez dit vous-même – dans*

d'autres lieux dans lesquels on peut toujours les mettre davantage en valeur, mais enfin, vous les proposeriez au déménagement alors qu'il y a des lieux qui sont aussi prestigieux qui les accueillent. Si aujourd'hui, c'est ça le projet pour Orléans, alors cela ne manque pas de m'inquiéter.

Je reviens en un mot parce que je partage complètement ce qui a été dit sur les questions de concept par Michel MARTIN et Olivier CARRE. Nous sommes particulièrement défenseurs de la logique de service public, je l'ai rappelé encore tout à l'heure et j'en suis un farouche défenseur. Je crois que personne ne peut contester cela honnêtement. Mais, cela ne veut pas dire que tout doit être public, c'est absurde. Nous n'avons pas et au travers de ces propositions que vous faites, nous n'avons pas à l'évidence – c'est la démonstration – de destination pour l'Hôtel Tassin. Alors que va t-on faire dans votre hypothèse ? Parce que vous vous rendriez compte très vite des coûts invraisemblables pour transférer des choses qui fonctionnent correctement sans valeur ajoutée et même peut-être avec une minoration de la valeur ajoutée, une moindre valeur ajoutée parce que l'Office de Tourisme qui a été réorganisé, oui on peut lui donner plus de visibilité. Là où il est, vous savez pourquoi on ne peut pas lui donner plus ? Parce que l'Architecte des Bâtiments de France s'y oppose. On ne peut pas avoir une signalétique plus visible car on est dans le périmètre de la Cathédrale, etc. On l'a regardé cela, mais de là dire qu'il faut le déménager, c'est complètement absurde alors qu'il est au cœur du tourisme avec l'un des principaux bâtiments, la Cathédrale et à côté l'Hôtel Groslot, le Musée des Beaux-Arts, etc. Donc, le mettre dans un coin qui est très beau d'ailleurs - la rue de la Bretonnerie est une très jolie rue - mais qui est très peu passante et de le signaler pour s'y rendre, excusez-moi c'est aberrant. Vous vous en rendriez compte très vite de cette invraisemblance et que se passera t-il ? Il se passera ce qui s'est passé justement sur la Motte Sanguin, c'est-à-dire pratiquement un demi siècle de dégradations et que je sais, je ne suis pas Maire depuis un demi siècle, sinon on s'en apercevrait. Oui, heureusement pour moi, je suis d'accord !

Que s'est-il passé sur la Motte Sanguin ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Rien.

M. le Maire – Oui, exactement, rien ! Aucun des maires précédents n'a trouvé de solution à tel point que le Château de la Motte Sanguin arrivait dans une configuration où quelques années de plus et il tombait. C'est ça la réalité et nous y étions ce matin où l'on a pu voir les débuts de restauration qui sont très réussis. Nous l'avons sauvé alors que depuis 50 ans beaucoup d'équipes se sont succédées et cette équipe a sauvé le Château de la Motte Sanguin. Nous le cédon effectivement ... non, on ne le donne pas parce que quand vous nous demandez tous les éléments sur la gratuité, sur les tarifs, etc, il faut bien que cela soit payé avec d'autres choses. Et là, il y a une recette nette pour la Ville d'Orléans qui est de plus d'un million d'euros. Et à l'arrivée, car c'est aussi cela qui est important, qui vient sur la Motte Sanguin que tout le monde a laissé tomber depuis 50 ans, sauf nous ? Il est en cours de restauration, il est sauvé. Qui vient ? L'Etablissement Public Loire, c'est bien ou pas ? C'est un établissement public. Ensuite, deuxième point : le Studium, c'est-à-dire pour l'Université l'accueil des chercheurs étrangers avec une vitrine magnifique et des chercheurs de réputation internationale. Ce n'est pas bien cela ? Si quelqu'un me dit que ce n'est pas bien ce qu'on a fait, il faut le dire ! Est-ce qu'on est contre l'E.P.L. et le Studium ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Ce n'est pas vous qui avez fait venir le Studium là !

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – Si.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Vous avez vendu le château.

M. le Maire – Mais, vous n'êtes même pas au courant car nous avons signé la convention avec le Studium et la Ville d'Orléans ce matin même !

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Nous avons eu une délibération au Conseil Municipal, mais cela n'était pas votre projet initial. C'est venu dans un deuxième temps et vous le savez très bien.

M. le Maire – Mais bien sûr que cela n'a pas été au début, car la configuration de la Motte

Sanguin est la suivante. Nous avons un château en ruines dont personne n'a trouvé aucune destination pendant 40 ans. Ensuite, on trouve des solutions et comme le dit Olivier CARRE, il y a des recours immédiats contre le projet. On gagne contre ces recours mais en même temps, cela nous fait perdre beaucoup de temps. Il y a d'autres problèmes qui se posent en coût de restauration. Il y a d'autres problèmes d'ordre réglementaires et fiscaux qui se posent et qui empêchent la restauration du château. Et contre vents et marées – et j'en remercie encore Olivier CARRE parce qu'il a porté ce dossier – nous le sortons néanmoins et aujourd'hui, il y a deux réalités. Si on n'avait rien fait, il tombe en ruines ; on fait, il est sauvé, on amène l'Etablissement Public Loire et le Studium. CQFD. Et pour l'Hôtel Tassin, c'est exactement les mêmes logiques. Nous n'en avons pas besoin fondamentalement dans le patrimoine de la Ville. Nous avons vu il y a quelques temps le coût. Nous venons de voir ce soir le coût de remise en état de tout l'espace public. Vous avez vu des chiffres : 180 millions d'euros. Nous avons vu les coûts de restauration de ce qui n'a pas été davantage entretenu sur le patrimoine de la Ville – j'adore vos leçons – mais quand je suis arrivé Maire, la crèche du Plat d'Etain était sous fermeture administrative par le Préfet parce que les conditions de sécurité, y compris de sécurité incendie, n'étaient pas remplies.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Nous sommes en 2013 !

M. le Maire – Et il y a prescription maintenant, je n'en ai jamais parlé.

Deuxièmement, les écoles. Les murs d'écoles s'effondraient : école de la Charpenterie ; école de la Madeleine.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Et le plafond de Kergomard ?

M. le Maire – Concernant le patrimoine culturel : le Temple qui prenait l'eau et dont la frise supérieure se décrochait ; l'église Saint-Donatien qui s'effondrait ; l'église Saint-Laurent dont le toit prenait l'eau. Voulez-vous que je continue ? Nous avons 5 millions d'euros de dommages d'ouvrages sur le Centre de Conférences ; un Stade des Montées qui était complètement vétuste alors qu'il était neuf ! Je peux continuer la liste, mais je ne vais pas le faire parce que je pense que cela finirait par vous lasser. Voilà la réalité de ce qu'il y a à gérer. Ce ne sont pas des propos fumeux, mais la réalité. Alors pardon, mais on a d'autres choses à faire que de déménager l'Hôtel Cabu ou l'Office de Tourisme !

Donc, maintenant sur la délibération n° 24, je vais me permettre de vous consulter.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est propriétaire d'un vaste hôtel particulier d'architecture classique construit à la fin du 18^{ème} siècle, d'une surface utile de 1 332,70 m², sur une emprise de 2982 m² cadastrée section BH n° 53 sis 1 bis rue de la Bretonnerie.

Les cinq bâtiments le composant s'articulent autour de la cour d'honneur, accessible depuis la rue de la Bretonnerie. Le bâtiment principal R+2 avec sous-sol et combles non aménagés présente des pièces principales notamment du rez-de-chaussée avec des hauteurs sous plafond d'environ 5 mètres, de beaux parquets et ornées de moulures, corniches, lambris, cheminées, glaces... dont certains éléments remarquables. Ce bien n'est actuellement pas protégé mais l'Etat a fait part de son intérêt pour la protection de ce bien au titre des Monuments Historiques. Le gros-œuvre de l'ensemble est en bon état d'entretien, sauf quelques éléments de la façade (corniches notamment). Les dépendances notamment sur rue nécessitent d'importants travaux de réhabilitation. La propriété comprend également un parc arboré clos de hauts murs donnant sur la rue des Récollets, accessible par la véranda en arrière du bâtiment principal.

Le bien est situé en zone UA du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme et en secteur 1 de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) du centre-ville. Le parc est en outre grevé d'une servitude d'espace boisé classé.

Par procès-verbal du 28 novembre 1873, la Ville avait consenti la jouissance gratuite de ce bien acquis par voie d'expropriation au Département de la Guerre pour permettre l'installation de la

résidence du Général en Chef et fixer le siège du Quartier Général du 5ème corps d'armée. Celui-ci a été occupé jusqu'en 2010 par le Général commandant de la 2ème brigade blindée et commandant d'armes de la Place d'Orléans. La Ville est entrée à nouveau en possession du bien après la signature d'un procès-verbal de remise du droit d'usufruit daté du 19 avril 2011 (remise des clefs en septembre 2011). Il est désormais sans usage et peut être proposé à la vente après publicité et mise en concurrence.

Des visites collectives seront organisées du 19 mars au 26 avril 2013, avec une date de remise des offres fixée au 30 avril 2013. Le document annexe, valant cahier des charges de la cession, fixe les modalités de la consultation et détaille les spécificités du bien et les prescriptions de la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, l'hôtel particulier Tassin appartenant à la Ville, situé 1 bis rue de la Bretonnerie à Orléans, parcelle cadastrée section BH n° 53 ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Ville, fonction 820, article 6231, SG UUFC. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 11.

N° 25 – **Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Constatation de déclassement et cession de deux parcelles. Approbation.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. et Mme X ont sollicité la Ville en vue d'acquérir un tènement en nature d'espace vert au droit de leur propriété cadastrée section BZ n° 760, afin d'y autoriser la réalisation d'un projet constructif dans une logique de densification urbaine.

L'emprise à déclasser correspond à une bande de terrain de 104 m² à diviser des parcelles cadastrées section BZ n° 763p et 765p (devenues respectivement n° 1002 et 1004 en vertu du document d'arpentage n° 6917M du 17 octobre 2012), constituant un délaissé de l'aménagement de la rue du Greffoir dont la désaffectation résulte de sa fermeture à l'accès du public.

Conformément à l'avis de France Domaine du 12 mars 2012, la vente interviendra au prix de 130 € le m².

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et considérant la désaffectation du tènement à céder issu de la division des parcelles cadastrées section BZ n° 763p et 765p, devenues respectivement n° 1002 et 1004, constituant un délaissé de l'aménagement de la rue du Greffoir, décider son déclassement du domaine public ;

2°) décider de céder à M. et Mme X, domiciliés, ce délaissé de voirie de 104 m² cadastré section BZ n° 1002 et 1004, au prix de 130 € le m², soit une recette prévisionnelle de 13 520 euros. Les acquéreurs pourront se substituer pour la réalisation de la vente toute société notamment Société Civile Immobilière dans laquelle ils maîtriseraient plus de 50 % des parts ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, SG UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Quartier Saint-Marceau. Acquisition d'une bande de terrain. Régularisation d'un trottoir.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire déposée par Mme Y et M. X, propriétaires domiciliés au, la Ville a négocié la régularisation du statut d'un trottoir aménagé depuis 2008.

Il s'agit d'une bande de terrain de 12 m², à diviser de la parcelle cadastrée section DH n° 17p classée en zone UFv2 au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

L'accord intervient avec les deux propriétaires indivis sur la base d'un prix de 20 € le m² soit un prix total de 240 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir au prix de 240 euros, sur la base de 20 euros le m², une bande de terrain à diviser de la parcelle cadastrée section DH n°17p (en cours de numérotation), d'une superficie totale de 12 m², appartenant aux propriétaires indivis, Mme Y et M. X, ayant désigné Maître PLEAU, 52 rue de Picardie 45160 OLIVET pour établir l'acte.

Cette emprise déjà aménagée à usage de trottoir public sera incorporée dans le domaine public communal, en application des dispositions des articles L2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié consécutif ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, SG UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Protocole interpartenarial n° 3 relatif à l'achèvement de l'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Orléans. Reconstitution des fonctionnalités consécutives à la fermeture des rues Copernic et Saint-Yves. Mutation foncières et approbation d'une convention à passer avec la S.N.C.F.**

M. LEMAIGNEN – *Il s'agit de la fin du protocole n° 3 pour l'aménagement de la Gare d'Orléans. En juillet 2012, nous avons passé ce protocole pour répartir les maîtrises d'ouvrage entre la S.N.C.F., l'Agglomération et la Ville d'Orléans. Pour réaliser ces opérations et en particulier la sortie du parking « Le Primat », la Ville a besoin de toute une série de mutations foncières, d'échanges fonciers, d'acquisitions foncières pour faire ces travaux et une fois qu'elle les aura faits, elle recèdera aux différents usagers de cette sortie les parcelles. Il s'agit donc simplement de prévoir la régularisation de ces mutations foncières avec en particulier la S.N.C.F. et Carrefour.*

M. le Maire – *La parole est à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je voudrais savoir où on en était concernant un emplacement sécurisé pour*

les vélos, notamment pour les personnes venant en vélo le matin prendre le train et repartant le soir. Aujourd'hui, ces deux roues ne sont pas à l'abri et parfois il manque soit la selle, etc, c'est un peu gênant.

M. LEMAIGNEN – *Ce point fera l'objet d'une présentation, mais ce n'est pas le sujet de cette délibération.*

M. le Maire – *Et nous le prenons en compte comme toutes les questions dont on a déjà parlé sur les taxis, etc.*

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La construction de la nouvelle gare s'intègre à une opération d'ensemble multipartenariale ayant l'objectif de favoriser une interconnexion entre les différents modes de transports urbains.

Le dernier protocole interpartenarial n° 3 arrête une nouvelle répartition entre les partenaires des maîtrises d'ouvrage :

- l'aménagement de la liaison train/tram permettant de relier les quais de la S.N.C.F. au centre bus, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et de la S.N.C.F. pour l'impact sur la nouvelle gare,
- la réalisation des travaux consécutifs rue Saint Yves par la Ville.

La rue Copernic est fermée à la circulation automobile. La sortie existante du parking de la copropriété privée « Le Primat » est à dévoyer.

La Ville assure ainsi la maîtrise d'ouvrage de l'achèvement d'un ouvrage souterrain de génie-civil, permettant de reconstituer des fonctionnalités existantes impactées par les deux projets publics, à savoir :

- pour la copropriété « Le Primat », l'achèvement d'une double rampe d'accès au niveau inférieur, avec son équipement technique et la connexion avec le parc de stationnement privé existant, ouvrage prévoyant également une rampe autonome pour l'accès au volume existant sous la nouvelle gare à vocation future de parking public,
- la reconstitution d'un accès piétons et des issues de secours pour la galerie marchande du centre commercial et le magasin Carrefour, par un sas dans une structure métallique sur dalle accessible depuis un escalier et un palier à vocation publique, sortant sur l'extrémité Sud de la rue Saint Yves, voie qui sera requalifiée,
- la reconstitution d'une ventilation du parking Carrefour supprimée au niveau inférieur, par un ouvrage maçonné dans un volume autonome, mais s'intégrant à la rampe,
- le prolongement de la dalle existante couvrant les rampes d'accès aux niveaux inférieurs, avec l'obturation d'une trémie, destinée à supporter une terrasse pour l'installation d'équipements techniques pour la gare.

Cet ouvrage est autorisé par un permis de construire délivré par arrêté du 26 novembre 2012. La Ville doit devenir propriétaire de la totalité des espaces fonciers ou volumes immobiliers impactés par les travaux dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage, à charge ensuite de rétrocéder à chaque destinataire les volumes dans lesquels s'incorporeront les nouveaux ouvrages, soit sous forme de vente en état futur d'achèvement (V.E.F.A.), soit par vente à l'achèvement.

Avec la copropriété, reprenant des négociations initiées dès le 22 décembre 1998 aux côtés de la S.N.C.F., premier maître d'ouvrage, une promesse synallagmatique de cession et d'acquisition définit les conditions de cession une fois l'ouvrage achevé et autorise la réalisation des travaux sur parties communes.

Il est prévu de réitérer l'engagement approuvé par la délibération du 7 juillet 2000, portant sur la cession au syndicat des copropriétaires d'un délaissé de l'ancien parking public de la gare aux conditions initiales, sauf le mur séparatif à la charge du vendeur et la surface arrêtée de l'ordre de

721 m² ; l'avis de France Domaine n° 99.1273 du 23 décembre 1999 vient d'être renouvelé par avis du 5 mars 2013.

L'acte de vente interviendra à l'achèvement des travaux de reconstitution de la nouvelle rampe et régularisera la reconfiguration d'une sortie de secours piétonne devenue inopérante du fait de la construction de la nouvelle gare, correspondant à un volume de 6 m² à intégrer dans les futurs aménagements des locaux services pour la S.N.C.F.

Subrogée dans un engagement antérieur et successif partiellement exécuté par la S.N.C.F., la Ville prend à sa charge les coûts induits par l'opération à la copropriété, remboursés au vu d'un état établi à la date du 22 février 2013 (annexe 2) arrêtant le reliquat des dépenses, y compris honoraires des conseils techniques et juridiques, frais d'établissement des modificatifs et des actes notariés consécutifs, soit un coût estimé à 20 222,45 euros T.T.C.

Les autres actes à passer avec :

- Immobilière Carrefour, les deux Associations Syndicales Libres de l'ensemble immobilier dénommées A.S.L. Ilot A et A.S.L. Centre Commercial et la S.N.C.F.,
- au vu d'un modificatif à l'Etat Descriptif de Division en Volumes de l'ensemble immobilier dit de l'Ilot A et de l'établissement d'un nouvel Etat Descriptif de Division en Volumes sur la parcelle issue du domaine public communal déclassé de la rue Saint Yves, suivant délibération du 28 avril 2000,

sont définis à l'annexe 1, acquisitions préalables, puis ventes.

Les frais de ces actes, les droits et émoluments à la charge de la Ville sont calculés au vu des surfaces de base et de la valeur vénale des volumes à muter, déterminée selon avis de France Domaine du 21 décembre 2012 ; s'agissant d'une opération ayant pour but une reconstitution de fonctionnalités préexistantes, les cessions sont consenties par la Ville à l'euro symbolique avec dispense de le verser. Une disposition spécifique est prévue dans les actes à intervenir avec la S.N.C.F., le prix ne donnant pas lieu à paiement immédiat, mais à valoir et se compensant dans le cadre des mutations restant à réaliser.

La S.N.C.F. propose la signature d'une convention « travaux » afin d'organiser la coexistence des chantiers des deux maîtres d'ouvrage dans leur périmètre respectif rue Saint-Yves, entre la nouvelle gare et le Centre Commercial au niveau 120 et autres travaux connexes à la liaison train/tram.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu des avis de France Domaine des 21 décembre 2012, 23 décembre 1999 renouvelé en date du 5 mars 2013 et de l'enchaînement des actes rendus nécessaires par l'opération et notamment décrits à l'annexe 1, autoriser la signature :

- du modificatif de l'Etat Descriptif de Division en Volumes de l'Ilot A définissant les fractions des volumes existants impactés par le projet (annexe 3),
- du nouvel Etat Descriptif de Division en Volumes sur la parcelle cadastrée AT n° 286 sur une surface de 246 m², issue du domaine public communal déclassé de la rue Saint Yves, définissant les volumes à incorporer dans l'assiette foncière du projet (annexe 4),
- d'un acte de cession par les différents propriétaires des volumes cédés en l'état actuel, à savoir par Immobilière Carrefour, l'A.S.L. Ilot A, l'A.S.L. Centre Commercial, la S.N.C.F., dans lesquels la Ville réalise sous sa maîtrise d'ouvrage les ouvrages permettant de reconstituer les fonctionnalités pour les différentes parties, sans qu'il y ait lieu à versement de prix, sauf les dispositions particulières ci-avant exposées stipulées avec la S.N.C.F.,
- de la vente en l'état futur d'achèvement (V.E.F.A.) par la Ville à Immobilière Carrefour des volumes dans lesquels est reconstituée une cheminée de ventilation,
- de la V.E.F.A. par la Ville au profit de l'A.S.L. du Centre Commercial des volumes dans lesquels sont reconstitués le sas, accès et sorties de secours et pour 15 m² deux volumes cédés en l'état destinés au prolongement au niveau 120 d'une dalle dans le cadre des travaux de transformation de l'ancien accès au centre commercial en partie haute,

- de la vente par la Ville au profit de la S.N.C.F. portant sur la parcelle cadastrée section AT n° 218 déjà incorporée dans la gare existante et en V.E.F.A. les volumes destinés à la future terrasse technique,

- d'une promesse synallagmatique de vente et d'achat avec le syndicat des copropriétaires du Primat, portant sur les volumes définis par le modificatif à l'Etat Descriptif de Division en Volumes Ilot A et le nouvel Etat Descriptif de Division en Volumes rue Saint-Yves, dans lesquels s'incorporera une double rampe d'accès au parking inférieur selon des caractéristiques contractualisées et régularisant la reconfiguration d'une sortie de secours piétonne au niveau 116,

- de l'acte définitif consécutif avec ce syndicat des copropriétaires,

- de la réitération de la promesse signée sous seing privé le 14 septembre 2007, portant sur la vente par la Ville au syndicat des copropriétaires du Primat d'un volume d'une surface de base de l'ordre de 721 m² à diviser du lot de volume 54 correspondant à l'ancien parking public de la gare désaffecté par suite de la construction de la nouvelle gare et déclassé du domaine public communal, aux conditions de prix initiales, soit 274,41 € le m² hors droits, tous frais à la charge de l'acquéreur ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes notariés préalables, consécutifs ou liés à la réalisation du projet d'ouvrage rue Saint-Yves reconstituant les fonctionnalités supprimées, les divers modificatifs à l'état descriptif de division en volumes ;

3°) approuver la convention « travaux » à passer avec la S.N.C.F. et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondant d'une part aux frais des actes reçus acte en mains, d'autre part au remboursement contractuellement accepté au vu des états annexe 2 pour un montant de 20 222,45 €, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A394, Service gestionnaire UUFC ;

5°) imputer la recette correspondant à la vente du délaissé de l'ancien parking public estimée à 197 849,61 € hors droits, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 821, article 775, opération 10A394, service gestionnaire UUFC, dont la surface précise sera établie par le modificatif après division du lot de volume 54 ;

6°) imputer la recette correspondant à la participation versée par la Région Centre, en exécution de l'exécution du protocole interpartenarial n° 3, à hauteur de 325 000 €, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 1312, opération 10A394, service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Convention F.I.S.A.C. 3ème tranche. Approbation d'un avenant n° 4.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention F.I.S.A.C. relative à la 3^{ème} tranche a été signée le 22 mars 2005. Cette convention a été modifiée par avenant du 25 avril 2012 pour proroger le programme d'actions d'une année supplémentaire et permettre aux porteurs de projets d'achever les opérations inachevées.

Un nouvel avenant est proposé pour modifier deux points de la convention :

➤ Une prorogation de l'opération de 7 mois supplémentaires. Malgré le taux de réalisation très avancé (80 % pour les actions d'investissement et 75 % pour les actions de fonctionnement), un délai supplémentaire est nécessaire afin de présenter un bilan optimisé.

En particulier, l'aménagement des espaces publics de la Z.A.C. des Halles, inscrit au programme F.I.S.A.C. pour un montant de subvention de 188 722 €, a subi des retards dus à l'effondrement récent d'un bâtiment (îlot E). Conformément au planning actualisé par la S.E.M.D.O.,

aménageur de l'opération, les travaux seront achevés pour l'automne 2013.

La durée de la convention est donc portée au 2 octobre 2013.

➤ La modification des modalités de paiement. La convention initiale prévoyait le paiement des subventions d'investissement en une seule fois après l'achèvement de la totalité des travaux. Il est proposé le versement dès à présent d'un acompte de 80 % sur présentation des justificatifs de paiement. Pour mémoire, un acompte de 60 % pour les actions de fonctionnement avait été versé en 2009 à la signature de la convention relative à la troisième tranche.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 4 à la convention relative à la troisième tranche de la subvention F.I.S.A.C. portant modification de la durée et des modalités de paiement ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 29 – **F.I.S.A.C. centre-ville 2009-2013. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) centre-ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, le dossier de l'établissement suivant remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- S.A.R.L. PRETTY SHOP, 20 rue Sainte Catherine.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'établissement mentionné ci-avant ;

2°) approuver l'octroi d'une subvention de 6 080 € conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, UPCO, fonction 94, article 20422, programme 04C316. »

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES		
Attribution de subventions		
<u>Répartition :</u> Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 € Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville		
DOSSIERS	Montant Subventions (en €)	Montant des travaux éligibles (H.T.)
SARL PRETTY SHOP 20 rue Sainte Catherine	6 080 €	15 201 €
TOTAL	6 080 €	15 201 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 30 – Journées du Développement Durable 2013. Approbation de tarifs et d'une convention de partenariat. Attribution d'une subvention.

M. MAGNIER – Ces journées s'inscrivent cette année dans l'ensemble des manifestations concernées par la biodiversité à Orléans en 2013, puisque le thème des journées du Développement Durable est la biodiversité.

Elles se dérouleront du 3 au 9 juin place de Loire. Du 3 au 7 juin plus particulièrement dans les quartiers avec des animations dans les écoles les lundi, mardi, jeudi et vendredi et en soirée, diverses animations : parcours de l'arbre en ville, circuit du végétal spontané, découverte des chiroptères, gestion de l'arbre de la forêt de Charbonnière.

Les 8 et 9 juin, il y aura un mini village stand sur la place de Loire accueillant des structures locales et le dimanche 9, l'organisation du 5^{ème} vélotour avec deux boucles : une boucle principale d'environ 16 kilomètres et une boucle secondaire d'environ 8 kilomètres. Le circuit nous emmènera très largement au sud de la Loire cette année avec un retour par le nord-ouest Madeleine. Nous avons déjà une certitude sur certains lieux de passage comme par exemple la Galerie du Lion, le Jardin d'Emmanuel, Loiret Nature Environnement sur la route d'Olivet et l'Île Arrault où aura lieu le ravitaillement.

Au niveau des tarifs, il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière. La subvention à l'association Vélotour s'élève à 30 000 € au lieu de 35 000 € l'an passé et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés pour Vélotour 2013 et la convention de partenariat.

M. le Maire – La parole est à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais intervenir sur ces journées du Développement Durable qui sont intéressantes, mais chaque année nous intervenons au sujet de Vélotour. En effet, la Ville accorde une subvention de 30 000 € pour une journée de vélo alors que les personnes amènent leur vélo et paient en plus. C'est quand même assez contestable. Si la Ville voulait vraiment s'engager dans le développement durable, dans le sport pour tous et notamment dans le domaine du vélo, il serait

beaucoup plus intéressant de répartir ces 30 000 € aux associations qui oeuvrent toute l'année et qui permettent à des gens de tout âge de faire du vélo régulièrement, ce qui est tout à fait une action développement durable. C'est même aussi un objectif de santé puisqu'actuellement, on constate que beaucoup de personnes de tout âge deviennent de plus en plus sédentaires, créant ainsi d'ailleurs des problèmes de santé. On ne va pas parler du cholestérol, du diabète, etc, mais favoriser ce type de sport extrêmement doux par rapport à d'autres beaucoup plus violents, notamment pour ce qui est des articulations et du cœur, je pense que ces 30 000 € seraient beaucoup mieux utilisés s'ils étaient destinés à favoriser l'activité de ces associations et justement de proposer que ces associations puissent entreprendre une journée sur le vélo mais avec un réel parcours selon les différentes difficultés ou durées.

Moi, je trouve que de donner 30 000 € pour simplement une journée et faire une petite balade dans la ville, c'est franchement de l'argent dépensé pour de l'évènementiel, mais on n'est pas dans le fond du problème.

Quand on voit qu'il y a des associations de vélos qui ont du mal à trouver des locaux pour leurs évènements ou qui ont du mal à boucler leur budget, mais qui proposent une activité durant toute l'année, la Ville devrait les soutenir. Il y a des villes comme Strasbourg qui ont fait des démarches pour la santé en proposant à travers des prescriptions de médecins que les gens puissent adhérer gratuitement à des associations pour faire du sport. Cela serait plus utile d'utiliser ces 30 000 € dans ce sens à franchement.

M. le Maire – Mme CUGNY-SEGUIN et ensuite Mme RICARD.

Mme CUGNY-SEGUIN – *En fait, avec Ghislaine KOUNOWSKI, on refait l'histoire à chaque fois et c'est toujours la même histoire.*

Mme KOUNOWSKI – *Car c'est toujours la même histoire qui se répète !*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Et on a toujours les mêmes réponses. Donc, je vais faire la même réponse avec autant d'enthousiasme.*

Effectivement, Vélotour n'est pas un parcours de santé et on n'a pas besoin d'une ordonnance pour faire Vélotour. C'est une découverte de la ville à bicyclette, mais ce n'est pas non plus du cyclotourisme. Ce n'est pas une balade dans la nature, c'est une découverte de la ville. De plus, il est curieux de voir que chaque année, Vélotour a de plus en plus de personnes et cela ne cesse de croître malgré les prix. Il y a donc quand même un intérêt à Vélotour. Il y avait l'année dernière, je crois, 3 000 personnes ? Presque 4 000 et nous avons commencé au départ avec 1 500 personnes. A Dijon, ils sont arrivés à 5 000 personnes.

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme KOUNOWSKI – *C'est une ville très endettée visiblement !*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Ce sont 4 000 personnes qui acceptent de payer 8 € si on se débrouille bien pour faire de la bicyclette dans leur ville qu'ils aiment et qu'ils ont envie de découvrir d'une manière originale pendant une journée, d'être ensemble, d'avoir de la convivialité, d'être en famille et en plus, d'avoir un repas gratuit, des spectacles, de pouvoir regarder, admirer le travail de certaines associations : copoeira, musiques, chants, etc. Ces gens acceptent et ils sont contents de le faire puisqu'ils recommencent. Donc, j'espère que nous recommencerons l'année prochaine. (rires).*

M. le Maire – *Merci Mme CUGNY-SEGUIN. Je donne la parole à Mme RICARD et ensuite à Mme LECLERC.*

Mme RICARD – *Je ne peux pas laisser passer l'idée que c'est juste un petit tour en ville. Non, Madame, vous n'êtes pas venue !*

(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKI).

Mme RICARD – *Ne me dites pas « mais non », vous n'êtes pas venue. La première fois, j'ai fait la petite boucle, mais la deuxième année, je me suis fait avoir en me disant que j'allais faire la grande boucle. Et bien, c'est super dur. En plus, on veut aller plus vite que les autres et ce n'est pas du tout une bonne idée. Il faut donc prendre son temps et sa journée complète car ce n'est pas un petit tour en ville. N'est-ce pas Jean-Pierre ? On avait bien pédalé !*

M. le Maire – *Parce que vous étiez ensemble ! Jean-Pierre était encore dans cette affaire !*

Mme RICARD – *Il est sur tous les fronts.*

M. le Maire – *M. GABELLE est increvable !*

Mme RICARD – *Je ne peux donc pas laisser dire que c'est un petit tour en ville. Si on fait vraiment bien les choses en profitant de tout ce qui n'est pas offert – en effet 8 € prix maximum – c'est une très belle journée. La preuve en est que pendant des mois après, on croise des personnes à vélo qui ont encore le petit smiley, car c'est vraiment une journée extra.*

Mme LECLERC – *Mme KOUNOWSKI, certes ce ne sera pas un tour de vélo, mais je tiens tout de même à vous informer que les 22 et 23 mai prochains, il y aura les journées santé organisées par la Ville d'Orléans. Là, ce seront des balades urbaines à pied, mais c'est gratuit. Donc, vous pourrez cheminer en ville, marcher, avoir une activité physique et découvrir la ville en même temps.*

Autre événement : le 7 avril ...

Mme KOUNOWSKI – *C'est bien cela !*

Mme LECLERC - *... à l'Île Charlemagne : le parcours du cœur. Donc, je vous invite à venir marcher.*

M. le Maire – *Enfin, je vous fais remarquer que la subvention diminue pour le Vélotour. De plus, comme cela a été dit, il y a plusieurs milliers de personnes qui y participent et cela augmente tous les ans.*

M. MAGNIER – *L'association Vélotour reverse 20 € à l'association de chaque bénévole qui participe à l'organisation.*

M. le Maire – *En plus ! M. BEN CHAABANE, vous avez la parole pour conclure le débat.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Les associations participent également.*

M. BEN CHAABANE – *Mme CUGNY-SEGUIN s'appelle BEN CHAABANE ! Merci M. le Maire. Une petite chose me gêne. J'ai lu dans l'actualité qu'un certain nombre de professionnels du spectacle – je sais que ce n'est pas le cas de l'association en question – à Marseille, un célèbre DJ dont je ne dirais pas le nom ... je croyais être le seul à avoir la parole, mais il y a des souffleurs ... réclamaient à la ville de Marseille 400 000 € ! Je crois qu'en période de disette budgétaire – et je regarde M. MARTIN – cela serait bien de désintoxiquer les gens qui demandent de l'argent pour organiser ceci ou cela. Moi franchement, cela me gêne qu'on demande 30 000 €. M. le Maire, vous avez dit que la subvention était en baisse et donc si elle pouvait baisser encore l'année prochaine, cela irait dans le bon sens. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Il faut voir. Si c'est possible, tant mieux, la preuve est que cela l'est cette année. Maintenant, il y a des coûts d'organisation, des gens spécialistes là dedans qui le font bien. Il y a des prestations qui sont offertes aux participants. Le coût de l'inscription est quand même très modique et finalement, c'est une journée où les gens reviennent parce qu'ils l'apprécient beaucoup et ils y reviennent encore plus nombreux. Franchement, on devrait au contraire se réjouir que la participation financière de la Ville permet de diminuer le coût pour les participants parce que c'est de cela dont il s'agit. Si nous ne proposons pas, si nous ne versons pas de subvention, que fait l'organisation ? Elle va évidemment équilibrer ses dépenses ... c'est gentil de m'écouter, je suis comme M. BEN CHAABANE, je suis le seul à*

avoir la parole merci et il y a encore quelques délibérations. Si on ne verse pas cette subvention et si la manifestation se produit, que se passe-t-il ? Le coût sera plus important pour chaque participant. Je trouve au contraire qu'on devrait s'en réjouir sachant qu'il y a des prestations qui sont proposées aux participants. Je vais donc vous consulter.

M. MAGNIER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise du lundi 3 au dimanche 9 juin 2013 les 9^{èmes} Journées du Développement Durable sur le thème de la biodiversité.

A ce jour le programme se détaille ainsi :

Semaine du 3 au 7 juin :

- Animations scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi, 1h15 sur le thème de la biodiversité dans 12 écoles des différents secteurs de la ville, assurées par les petits débrouillards,
- Tout public : 9 circuits dans différents lieux sur la gestion de l'arbre en ville et en forêt, la découverte du végétal spontané et les chiroptères, proposés en lien avec l'association Loiret Nature Environnement, l'Office National des Forêts, la société Biotope, le Muséum..., selon la planification suivante :

Lundi 3 juin	Mardi 4 juin	Mercredi 5 juin		Vendredi 6 juin
19-21H parcours arbres en ville	18-20H circuit végétal spontané Saint-Marceau 20-22H découverte chiroptères Parc Floral	10-12H gestion de l'arbre en forêt Charbonnière 14-16H gestion de l'arbre en forêt Charbonnière	10-12H circuit végétal spontané La Source 10-12H circuit végétal spontané Ouest	18-20H circuit végétal spontané Est 20-22H découverte chiroptères Parc Floral

Samedi 8 et dimanche 9 juin :

- Village pédagogique, installé place de la Loire d'un et accueillant le Muséum et 9 structures locales (Ligue de Protection des Oiseaux, Loiret Nature Environnement, Centre d'Etudes Techniques Apicoles, Muséum, Lycée Horticole, Office National des Forêts, Solembio, Bienvenue à la Ferme, Les petits débrouillards, Biotope), pour permettre au public d'appréhender la biodiversité en ville, au travers d'ateliers et d'animations ludiques (fabrication de gîtes à insectes, de nichoirs à oiseaux, conseils de mise en œuvre d'un potager, de choix d'essences d'arbres pour son jardin,...),
- Organisation de la 5^{ème} édition du vélotour, randonnée citadine à vélos avec un village départ arrivée au campo santo et un parcours d'environ 22 km.

L'animation Vélotour, qui constitue la seule opération avec un accès payant pour le public, est proposée aux tarifs suivants :

- gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (vélo individuel, véhiculé sur un vélo adulte ou dans une charrette), les personnes détentrices de cartes «Alpha » ou «CMUC » et les personnes à mobilité réduite ou atteintes de handicap moteur ou mental,

- pour les adultes, tarifs de 8 € jusqu'au 5 mai, de 10 € du 6 mai au 2 juin, de 12 € du 3 au 8 juin et de 15 € le 9 juin,

- pour les associations, les étudiants, les partenaires, les agents de la Mairie, les comités d'entreprises et autres groupes, un tarif préférentiel de 6 € est proposé jusqu'au 5 mai, ce tarif passe à 8 €

du 6 mai au 2 juin et à 10 € du 3 au 8 juin.

L'association fera appel à au minimum 90 bénévoles pour assurer la sécurité sur le parcours. Pour chaque bénévole issu d'une association, elle procédera à un versement à l'association de 20 €. Pour 2013, la subvention de la Mairie à l'association Vélotour s'élève à 30 000 €.

Une convention de partenariat entre la Mairie et l'association « Vélotour » définit les droits et obligations des deux parties.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs proposés pour le Vélotour 2013 et la convention de partenariat à passer avec l'association Vélotour jusqu'au 31 octobre 2013 ;

2°) décider d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association Vélotour au titre de l'année 2013 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 611, code opération 0000918, SG PPEH. »

ADOPTE PAR 45 VOIX.
IL Y A 8 ABSTENTIONS.

N° 31 – **Mon chien et moi dans la Ville. Approbation de conventions de partenariat.**

Mme DE QUATREBARBES – *Pour sa 3^{ème} édition, la Ville organise une journée sur le thème « Mon Chien et moi dans la Ville » le samedi 6 avril place de Loire.*

Je rappelle que l'objectif de cette manifestation est une sensibilisation pour les propriétaires de chiens à ramasser les déjections canines de leur animal, utiliser les canisites, etc. C'est une sensibilisation qu'on est obligé de renouveler régulièrement tous les deux ans et aussi d'autres choses car il ne faut pas que l'on baisse la garde là dessus.

Il vous est donc proposé d'approuver les différentes conventions de partenariat à passer avec « Croqu'en Deuch », « Mars Petcare France » et « Animal and Co » dans le cadre de la manifestation « Mon chien et Moi dans la Ville 2013 ».

M. le Maire – *Je vous sollicite pour prendre maintenant, si vous en êtes d'accord, un rythme un peu plus soutenu.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise pour la 3^{ème} fois une journée sur le thème « Mon Chien et moi dans la Ville » le samedi 6 avril 2013, de 10h00 à 18h00, Place de la Loire.

Cette manifestation de sensibilisation réunira plusieurs animations (parcours d'agility, cours canins, démonstrations de recherche par les pompiers, de défense ou de rapport d'objets par la Police Municipale d'Orléans, ateliers dessins et maquillage pour les enfants,...) et plusieurs stands d'informations sur la propreté, l'alimentation, l'hygiène et l'éducation canine.

Elle a pour objectif principal de promouvoir l'intégration du chien dans la cité et de valoriser les bons comportements, à savoir, ramasser les déjections canines de son animal ou utiliser les canisites mis à disposition.

Les sociétés « Croqu'en Deuch, », « Mars Petcare France » et « Animal and Co » ont souhaité accompagner la Mairie au travers de partenariat actif et prendront à leur charge tout ou partie de certaines animations :

- Croqu'en Deuch à hauteur de 200 €
- Mars Petcare France à hauteur de 800 €
- Animal and Co à hauteur de 300 €

Compte tenu de ces éléments, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec « Croqu'en Deuch », « Mars Petcare France » et « Animal and Co » dans le cadre de la manifestation « Mon Chien et moi dans la Ville 2013 » ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 32 – **Extension de l'école maternelle Claude Lewy. Lots n° 2, 5 et 13. Approbation d'avenants.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibérations des 25 mai et 26 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à l'extension de l'école maternelle Claude Lewy.

Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires :

- le bureau de contrôle a noté une différence de niveau entre le terrain naturel et le niveau intérieur fini des salles de classes. Une membrane est nécessaire afin d'assurer l'étanchéité du mur de soubassement ;

- l'état du terrain a nécessité des fondations plus profondes que prévues initialement ;
- dans les sanitaires, afin de supporter le poids des auges, un muret béton a été privilégié au muret en plaques de plâtres ;

- le câble d'alimentation électrique passant sous la future extension a dû être remplacé.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenants en plus-value, selon les dispositions suivantes :

- marché 12-327 – lot 2 – gros-œuvre : société ROC

montant du marché initial	111 018,96 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	4 922,08 € T.T.C.

Nouveau montant du marché	115 941,04 € T.T.C.
---------------------------------	---------------------

- marché 12-138 – lot 5 – étanchéité : société BRAUN ETANCHEITE

montant du marché initial	33 488,00 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	1 970,41 € T.T.C.

Nouveau montant du marché	35 458,41 € T.T.C.
---------------------------------	--------------------

CENTRE	- <u>marché 12-331 – lot 13 – plomberie/chauffage/ventilation</u> : Société EIFFAGE THERMIE
	montant du marché initial 89 551,54 €T.T.C.
	avenant n° 1 en plus value 2 014,21 €T.T.C.
	Nouveau montant du marché 91 565,75 €T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres (pour le lot 5) et de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux relatifs à l'extension de la maternelle Claude Lewy à passer avec :

- marché 12-327 – lot 2 – gros-œuvre : société ROC, conduisant à une plus-value de 4 922,08 €T.T.C. portant le montant du marché à 115 941,04 €T.T.C. ;

- marché 12-138 – lot 5 – étanchéité : société BRAUN ETANCHEITE conduisant à une plus-value de 1 970,41 €T.T.C. portant le montant du marché à 35 458,41 €T.T.C. ;

- marché 12-331 – lot 13 – plomberie/chauffage/ventilation : société EIFFAGE THERMIE CENTRE, conduisant à une plus-value de 2 014,21 €T.T.C. portant le montant du marché à 91 565,75 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opérations 06A478, service gestionnaire TPAT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Marché de transport de personnes. Lots n° 1, 2 et 3. Approbation d'avenants.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 23 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de transport de personnes avec le groupement solidaire «Rapides du Val de Loire et Cars Dunois » pour les lots 1, 2 et 3.

Au cours de l'exécution des prestations, il est apparu nécessaire d'étendre les prestations du marché.

Le présent avenant a pour objet d'introduire de nouvelles tarifications dans le bordereau des prix du marché. A cet effet, il vise à ajouter :

- une majoration tarifaire forfaitaire pour les prestations réalisées les dimanches et jours fériés de 33 € H.T. soit 35,31 € T.T.C.,
- une majoration des heures de nuit de 5 € H.T. soit 5,35 € T.T.C. par heure (entre 21h et 6h).

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants n° 1 aux marchés n° 12-352R1, 12-352R2 et 12-352R3 relatifs à l'ajout de nouvelles tarifications pour le transport de personnes dont la prestation se déroule les dimanches et jours fériés et pendant les heures de nuit ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Festival de Hip Hop 2013. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. SANKHON – *Il s'agit de la 3^{ème} édition du festival de valorisation des arts urbains sous le nom de Festival de Hip Hop d'Orléans qui a très bien fonctionné l'année dernière et d'ailleurs même lors de la première édition. On reconduit donc cet événement bien évidemment qui permet à notre jeunesse, au-delà simplement de la Ville d'Orléans, d'être partie prenante dans l'organisation de cet événement. Aussi, plusieurs temps seront proposés. Cela démarre le 5 avril pour se clôturer le 20 avril :*

- des concerts à l'Astrolabe,
- des conférences-débats au C.R.I.J.,
- un apéraudio au 108,
- une Block Party le 13 avril, place de Loire, notamment des démonstrations avec une rampe dédiée au B.M.X.,
- un battle de graffs avec des artistes venant de toute la France,
- des interventions au C.H.R.O. car on a aussi vocation dans l'organisation de ce temps culturel et artistique de le proposer dans des endroits décalés, mais également à la maison d'arrêt d'Orléans dans le cadre d'un partenariat avec le S.P.I.P. et la P.J.J.,
- un concert avec la FRACAMA,
- et en clôture la 5^{ème} édition d'Orléans Hip Hop Contest au Théâtre d'Orléans

pour un montant global de 35 000 € de subventions.

M. le Maire – *C'est un très beau programme. Merci M. SANKHON.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2011, à l'occasion des 20 ans de la création du premier groupe de hip hop orléanais, Orléans initiait son 1^{er} Festival de Hip Hop en réunissant et coordonnant sur une même semaine des actions organisées par les associations orléanaises spécialisées dans ce courant artistique. Ces événements présents sur l'ensemble du territoire ont réuni plus de 5 000 spectateurs en 2011 et plus de 8 000 en 2012.

Pour sa 3^{ème} édition, le Festival de Hip Hop rassemblera toutes les cultures urbaines à Orléans (danse, chant, musique, graff) sur deux semaines désormais soit du 5 au 20 avril prochain.

Le Festival intègre également de nouveaux lieux afin de toucher un public plus large. Le Hip Hop pourra ainsi être découvert dans des lieux tels que l'hôpital, le théâtre, l'Astrolabe, la Place de la Loire, le C.R.I.J. et la maison d'arrêt d'Orléans.

Parmi les temps forts :

- Le vendredi 5 avril : concert de Centrale Ressource à l'Astrolabe / Projet 615, accès payant,
- Le mercredi 10 avril : émission débat conférence sonore au C.R.I.J., accès gratuit,
- Le jeudi 11 avril : apéraudio au 108, accès gratuit,
- Le samedi 13 avril : la Block Party, Place de la Loire, accès gratuit, avec sets d'artistes locaux suivi d'un open mac, piste de danse ouverte à tous ainsi qu'une rampe de B.M.X. et des modules de skates et rollers sur les bords de Loire,
- Le dimanche 14 avril : JAM de graff organisé par Urban Colors,
- Le lundi 15 avril : intervention d'Arlekin au C.H.R.O. Madeleine par l'Astrolabe,

- Le jeudi 18 avril : - informations / atelier à la MAO par le C.R.I.J. avec le S.P.I.P. du Loiret,
- concert de Classik à l'Astrolabe avec la FRACAMA, , accès gratuit,
- Le samedi 20 avril : Orléans Hip Hop Contest 5 au théâtre d'Orléans, accès payant.

Les associations organisatrices (New B Dance, Radio Campus Orléans, Centrale Ressource et Urban Colors) ont la responsabilité de leur événement, des personnels et artistes qui y sont attachés et pour les événements d'accès payant, de la mise en place de la billetterie et de l'encaissement de la recette. Le C.R.I.J. a également proposé d'animer des ateliers d'information sur les métiers et pratiques culturels auprès des détenus de la maison d'arrêt d'Orléans.

Selon les actions et le dossier de demande présenté, la Ville apporte une subvention, un soutien logistique se traduisant par le prêt gratuit de salles, de matériel et/ou de prestations de régie.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 35 000 € ainsi que la prise en charges des services du théâtre pour un montant de 6 500 €

Des conventions ont pour objet de définir les engagements de chaque association, organisatrice, à l'exception du C.R.I.J.

Les sociétés Mc Donald's, Tradeson, Project et Vibration ont proposé de soutenir ou d'accompagner cet événement en tant que partenaires. Des conventions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles elles apportent leur soutien à la réalisation du Festival de Hip Hop 2013 soit sous forme de paiements de factures auprès des prestataires retenus par la Ville (Mc Donald's), soit en communication.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de soutien à passer avec les associations New B Dance, Radio Campus Orléans, Centrale Ressource et Urban Colors et décider d'attribuer une subvention aux associations suivantes dans le cadre du Festival de Hip Hop 2013 :

- 20 000 € pour New B Dance,
- 8 300 € pour Urban Colors,
- 3 000 € pour Radio Campus Orléans,
- 2 800 € pour Centrale Ressource,
- 900 € pour le C.R.I.J. ;

2°) approuver les conventions de partenariat à passer avec les sociétés Mc Donald's, Tradeson, Project et Vibration dans le cadre du Festival de Hip Hop 2013 ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les dites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CJEU, fonction 422, compte 6574. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Jour J 2013. Fixation des redevances d'occupation du domaine public.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'édition 2013 de Jour J se tiendra le jeudi 4 juillet prochain au Campo Santo.

Afin d'accueillir le public dans un esprit festif et de convivialité, la Mairie met en place des espaces buvettes/restauration au Campo Santo qui doivent donner lieu au paiement par les commerçants d'une redevance d'occupation du domaine public.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties selon le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public approuvé lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Afin d'avoir une cohérence dans les tarifs appliqués pour les redevances d'occupation du domaine public sur l'ensemble des manifestations culturelles et événementielles de la Ville, il est proposé, depuis 2011, d'appliquer les tarifs identiques à ceux du Festival d'Orléans' Jazz pour le Campo Santo.

Jour J	Espaces ou linéaires mis à disposition	Rappel Redevances 2012	Redevances net de T.V.A. 2013
Campo Santo	3 x 5 m sous arcades	33 € par jour	36 € par jour
	3 x 5 m avec abri fourni par la Ville	35 € par jour	42 € par jour

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux espaces commerciaux tels que présentées dans le tableau ci-dessus pour Jour J 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public à conclure avec les exposants, sur la base de la convention type approuvée lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget annexe de la Ville, fonction 422, article 70323, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Bourses Projet Jeune. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 23 mars 2012 a approuvé les règlements de trois types de Bourses Projets Jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Un projet a été présenté faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Il est proposé d'attribuer une Bourse Projet Jeune, projet libre, de 1 300 € à M. X pour l'organisation d'un spectacle de danse hip hop au profit d'une O.N.G. implantée au Cambodge.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une bourse à M. X, porteur d'un projet collectif, pour un montant total de 1 300 € au titre de l'année 2013 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Association Sportive Automobile Tour Auto. Accueil de la 1^{ère} étape du Tour de France automobile 2013. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme GRIVOT – *C'est une belle manifestation qui va faire étape dans notre Ville : la première étape du Tour de France automobile de voitures anciennes pour laquelle il vous est proposé l'approbation d'une convention et l'attribution d'une subvention de 20 000 €. Cela se passera sur le boulevard Alexandre Martin en fin d'après-midi le 23 avril avec un départ le lendemain matin. Les centres de loisirs de la Ville seront associés à l'événement puisqu'ils seront accueillis dans le cadre des animations proposées.*

Je voudrais signaler qu'il y a près de 1 000 personnes qui vont arriver à Orléans. Cela représente 13 hôtels réservés pour 620 chambres. Au niveau économique, cela va être une animation très importante.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention avec l'A.S.A. Tour Auto, de verser à l'association la subvention et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire – *La parole est à M. DELOIRE.*

M. DELOIRE – *M. le Maire, chers collègues, la question à Mme GRIVOT sera simple. Au vu de la consommation d'essence de ces vieilles voitures à une époque où les préoccupations environnementales ou écologiques n'étaient pas l'essentiel pour les constructeurs automobiles, est-ce que la Ville prévoit ou non une compensation carbone ? Et si oui, sous quelle forme ?*

M. le Maire – *M. DELOIRE, ce n'est pas la Ville qui peut prévoir la compensation carbone, mais c'est l'organisateur qui lui-même, dans sa manifestation, peut l'intégrer et ce serait d'ailleurs une très bonne chose. Mais ce n'est pas la Ville en tant que ville accueil d'étape qui peut le prendre en compte. On n'en a pas la possibilité, mais effectivement c'est une idée que je trouve intéressante. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« **1. Présentation de la manifestation**

La Ville accueillera la première étape du 22^{ème} Tour de France Automobile le mardi 23 avril prochain. Cette manifestation automobile est un rallye ouvert à 200 véhicules de collection qui ont obligatoirement participé au Tour Auto entre 1951 et 1973.

Le départ sera donné à Paris, au Grand Palais, puis passera par les villes étapes suivantes :

1. Orléans
2. Vichy
3. Albi
4. Limoges
5. La Rochelle

L'arrivée des véhicules à Orléans, prévue sur les parkings du Boulevard Alexandre Martin, aura lieu le mardi 23 avril et s'échelonne de 16h30 jusqu'à 18h30. Les voitures entreront dans la Ville par les quais Saint Laurent et Barentin, les rues Royale, Jeanne d'Arc et Fernand Rabier.

Le départ vers la 2^{ème} étape aura lieu le lendemain matin à partir de 7h00. Les véhicules sortiront d'Orléans par les boulevards Rocheplatte / Jean Jaurès pour rejoindre le Pont Joffre.

Les arrivées/départ ne nécessitent pas de fermer de voies de circulation. Seuls des arrêtés de stationnement sur les boulevards Alexandre Martin et Pierre Ségelle seront pris.

Les véhicules de collection seront stationnés dans un parc fermé sur le parking du Boulevard Alexandre Martin. Le public pourra les contempler, soit aux abords du parc, soit les approcher de plus près en accédant à l'intérieur du parc, moyennant l'achat d'un programme vendu 10 €

Un dîner sera organisé le mardi 23 avril à partir de 20h00 au Campo Santo pour les participants. Une structure couverte sera installée pour l'occasion, à la charge de l'organisateur. Au total ce sont 13 hôtels d'Orléans et de son agglomération qui ont été réservés par l'A.S.A. Tour Auto, ce qui représente 618 nuitées.

2. Convention à passer avec l' Association Sportive Automobile Tour Auto

L'A.S.A. Tour Auto s'engage à :

- tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement de la manifestation tant sur le plan organisationnel que sur le plan de la sécurité des installations techniques, du personnel technique, des participants et du public,
- disposer de la surface financière nécessaire pour couvrir l'organisation de la manifestation,
- prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration des participants,
- accueillir les centres de loisirs de la Ville dans le cadre des animations proposées pour les enfants sur le parc « village public »,
- fournir à la Ville 50 places pour l'accès au parc,
- prendre en charge la communication de l'événement au plan national et les relations avec la presse écrite, parlée et télévisée.

L'A.S.A. Tour Auto perçoit les droits d'inscription des concurrents et le produit de la vente des programmes pour l'ensemble de la manifestation.

De son côté, la Ville s'engage :

- à verser à l'A.S.A. Tour Auto une subvention de 20 000 € pour un budget de 250 000 € présenté par l'association,
- à apporter une aide logistique avec principalement le prêt et l'installation du barriérage sur les parkings Alexandre Martin et Pierre Ségelle et la mise à disposition à titre gratuit du Campo Santo,
- à prendre les dispositions réglementaires de stationnement nécessaires permettant l'accueil de la manifestation et assurer la présence de la Police municipale pour faciliter la circulation aux abords du parc fermé,
- à mettre à disposition ses propres moyens de communication pour la promotion locale de l'événement. Sont notamment prévues :
 - une « Infos riverains » distribuée dans les boîtes aux lettres du centre ville,
 - une distribution de flyers sur les véhicules stationnés sur les parkings des mails plusieurs jours avant la manifestation.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'A.S.A. TOUR AUTO dans le cadre de l'accueil de la 1^{ère} étape du Tour Auto le 23 avril 2013 à Orléans ;

2°) dans le cadre de cette convention, verser à l'association une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2013 ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574, 0000858, Service Gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **ARENA. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière. Approbation d'un marché négocié.**

M. MARTIN – *Il s'agit d'une conséquence des circonstances contraires au projet dont au moins deux d'entre elles que vous connaissez bien :*

- la décision du Ministère des Sports de revenir sur l'octroi de la subvention du projet,
- la protection du bâtiment.

Il est sollicité au Conseil Municipal un montant supplémentaire pour le marché négocié pour prestations complémentaires à passer avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupement ISC / RACINE, Racine étant le conseil juridique, pour un montant de 84 000 €. On ralentit les projets et ça coûte plus cher !

M. le Maire – *Et oui malheureusement. M. GRAND, vous avez la parole.*

M. GRAND – *Je me doutais que M. MARTIN allait mettre en avant ces deux points, mais il y en a cinq dans cette délibération. Il me semble d'ailleurs que ce sont plutôt les autres points qui sont la véritable raison de ce marché négocié.*

Je reviendrais très simplement sur celui du bâtiment Tschumi. Il faut savoir que trois bâtiments de Jean Tschumi ont été classés au niveau international : le siège de la Mutuelle de l'assurance Vaudoise, le siège de Nestlé à Vevey et un auditorium. Donc, cela aurait pu être anticipé. Or, cela ne l'a pas été et vous avez considéré que ce bâtiment n'avait pas d'intérêt. Cependant, d'autres considèrent qu'il y en a un et cela sera arbitré très prochainement. Cela relève du choix et de l'envie des uns et des autres. Je pense que cela sera à suivre et je crois qu'on aura un résultat assez rapidement.

Pour ce qui est de la levée de l'option d'exploitation commerciale, cette option existait dans l'appel d'offres. Donc, j'ai du mal à comprendre pourquoi on a de nouveau besoin de travailler sur ce point.

Pour ce qui est du parking, je pense qu'il est temps de se soucier de savoir où l'on va mettre les 1 400 véhicules qui voudraient accéder à ce site. Tout d'abord, on n'est pas d'accord sur les chiffres. Je pense qu'en grande jauge, on sera plus près de 3 000 véhicules et que ce sera ingérable au niveau du quartier. Mais peu importe, on ne va pas faire ce débat là ce soir, mais j'espère bien pouvoir l'avoir un jour. Donc, dans cette délibération, vous parlez de 1 400 places et on va voir quelle est l'offre faite par le candidat retenu, mais j'ose espérer que cela ne sera pas un parking souterrain car comme nous l'a expliqué plusieurs fois M. le Maire, faire des équipements souterrains dans cette zone inondable, – il parlait en particulier du dojo – était une ineptie, donc je présume que ce n'est pas ce vers quoi nous allons.

Ensuite, pour ce qui est de la rigidification bancaire, je suis étonné que vous la découvriez. La crise est là depuis 2008 maintenant, donc là aussi je pense que les véritables raisons qui donnent lieu à ce marché négocié sont certainement autre part que celles que vous avez invoquées.

Enfin, pour ce qui est du partenariat public privé (P.P.P.), votre choix, je pense qu'on pourra de nouveau en débattre. Je voulais juste pointer qu'il y a aujourd'hui 10 hôpitaux anglais en faillite et on a, pas loin de nous, celui du sud francilien qui est également en grande difficulté. On a maintenant un retour d'expérience sur les P.P.P. et je pense qu'il va falloir se préoccuper de ce type de financement. Je vous remercie.

M. le Maire – *Il y avait ensuite M. BEN CHAABANE et M. LEBRUN.*

M. BEN CHAABANE – *Merci M. le Maire. Je ne reviendrais pas sur les arguments qui viennent d'être développés.*

M. le Maire, à deux reprises, je vous ai posé la question sur le devenir de ce projet et sur ce que vous feriez si vous n'avez pas le chèque de l'Etat. Vous ne m'avez jamais répondu. Je vais vous citer et vous me corrigez si je me trompe : « Vous ne pouvez envisager que l'Etat ne puisse pas contribuer – il y a la vidéo, c'est comme au football – et pour vous c'est acquis », alors que nous savons tous que ce n'est pas acquis et cela change fondamentalement le montage financier. De plus, à chaque fois, vous prenez des initiatives, c'est très bien, comme l'organisation il n'y a pas longtemps d'un déplacement des médias locaux à Paris. Aujourd'hui, une délibération nous est proposée sur un projet dont on n'a pas le montage financier final. Cela avance par à-coups sans savoir quel est le montage final et sa nature. Or, si demain l'Etat devait en période de disette budgétaire ne pas contribuer au projet, cela changerait fondamentalement les choses et vous qui êtes attaché à un endettement modéré de la Ville, cela poserait la question du P.P.P. Jean-Philippe GRAND vient de rappeler quelques exemples, il y en a d'autres d'ailleurs et en l'absence de visibilité finale, mon collègue et moi-même, nous ne voterons aucune délibération sans savoir – pardonnez-moi l'expression un peu familière – à quelle sauce on va être mangés. On voudrait donc avoir une vision globale du montage financier et si vous pouvez nous l'expliquer, je vous écouterai avec beaucoup d'attention. Je vous en remercie.

M. LEBRUN – *Au-delà du fait que nous sommes opposés à ce projet, nous constatons aujourd'hui qu'on ne sait toujours pas si cela va pouvoir se faire, mais on continue à dépenser de l'argent dans ce projet et cela nous dérange un petit peu.*

Je voudrais en profiter pour rappeler qu'on a un contre projet. Pour vous, ce sera l'Aréna ou rien et c'est ce que j'ai cru entendre dans vos propos. Lorsque vous dites cela, le risque est qu'il n'y ait jamais de grand équipement sportif à Orléans, du moins tant que vous serez là. Et moi, je saurais vous le rappeler car vous dites l'Aréna sinon rien avec le risque qu'il n'y ait rien.

M. le Maire – *Mais c'est quoi M. LEBRUN si ce n'est pas une Aréna et si c'est un grand équipement ? On est en train de jouer sur les mots. Voulez-vous me dire ce que c'est ?*

M. LEBRUN – *On ne joue pas sur les mots parce que le concept n'est pas le même. Notre projet est de l'ordre de 30 à 40 millions : un nouveau Palais des Sports. Je serais curieux de savoir combien la Ville met d'argent tous les ans dans le Palais des Sports. C'est quand même faramineux tout cet argent investi dans les travaux, les réparations, etc. Comme on l'a dit, on peut faire un grand équipement à côté pour trois fois moins cher ...*

M. le Maire – *Et vous en faites quoi du Palais des Sports ?*

M. LEBRUN - *... qui n'a pas la même ambition que vous, c'est clair !*

M. le Maire – *Vous avez le mérite de le dire et donc c'est cohérent. Mais vous en faites quoi du Palais des Sports actuel ? Il faut le dire ! Finalement, si je comprends bien votre logique, on fait un grand équipement sportif moins important que l'Aréna et on le substitue au Palais des Sports actuel qui coûte trop cher. Cela veut donc dire que lorsque cet équipement est mis en service, on n'utilise plus le Palais des Sports et on le détruit parce qu'on ne va pas le laisser vide. C'est cela votre logique ?*

M. LEBRUN – Combien d'argent mettez-vous dans le Palais des Sports ?

M. le Maire – Je vous pose la question. Est-ce la logique ? J'essaie de comprendre.

M. LEBRUN – Quand on dit qu'on veut un nouveau Palais des Sports parce que celui qui existe aujourd'hui est vieillissant, un moment donné il deviendra inutilisable effectivement ce Palais des Sports.

M. le Maire – Cela veut donc dire que vous supprimez l'actuel Palais des Sports, c'est un choix ! C'est cohérent. Je ne suis pas forcément d'accord ...

M. LEBRUN – On ne le supprime pas, on en met un autre !

M. le Maire – Attendez, il faut aller jusqu'au bout de la logique. Vous dites qu'il y a un autre équipement et je conteste le prix que vous donnez parce qu'à 30 millions d'euros, vous ne le sortirez jamais, je vous le dis ! Si vous êtes sur un équipement de l'ordre de 5 000 à 6 000 places ...

M. LEBRUN – Cela existe à ce prix là.

M. le Maire – Vous ne sortirez jamais un projet - c'est une illusion - à 30 millions d'euros. Ce n'est pas possible.

M. LEBRUN – A Angers, ça s'est fait.

M. le Maire – Je dis non. Ce n'est pas du tout un équipement de ce type là.

M. LEBRUN – On va voir si vous le voulez.

M. le Maire – Ensuite, je vous réponds mais on ne va pas refaire tout le débat. Il a été calibré de cette manière là à 10 000 places, ce qui n'est pas énorme. Je vous rappelle les 17 000 places du Palais Omnisports Paris Bercy. Il a été calibré ainsi pour une raison simple : après tout le travail que l'on a fait d'analyses et de contacts avec toutes les fédérations françaises et internationales de sports, toutes nous ont dit que si nous n'étions pas à ce niveau de capacité, nous ne pourrions pas accueillir les événements que nous souhaitons accueillir.

Au départ, dans les prémices de la réflexion, nous n'étions pas à 10 000 places, mais plus vers 7 000 à 8 000 places. Nous sommes venus à 10 000 places sur les recommandations unanimes de tous les acteurs, notamment du sport et pas seulement, de l'évènementiel et de la culture : si vous faites un équipement de ce type là, il faut être à cette barre et avoir un certain nombre de critères très précis, un cahier des charges pour obtenir la validation des projets que ce soit pour une compétition ou un événement. Sous le contrôle de M. MARTIN, la ville de Prague a construit un équipement à + 20 000 places. Vous avez peut-être vu le dernier Mondial de Handball en Croatie, cela se situait entre 15 et 20 000 places. Donc, notre raisonnement est simple. Si on fait un équipement, que ce soit 6 000 ou 7 000 places - vous en conviendrez, on est dans l'ordre de grandeur que vous proposez -, nous allons cumuler les inconvénients :

- Nous aurons un coût élevé, car ce que vous dites, ce n'est pas possible.

- Nous n'aurons pas le retour de cet investissement parce que nous n'obtiendrons aucune grande manifestation.

Je vais vous donner un élément de preuve. Regardez le dernier Championnat du Monde de Patinage Artistique. C'est un événement, au plan sportif, extrêmement important. Il se trouve que le Japon, qui était le pays hôte, pour les raisons dramatiques que l'on connaît, n'a pas pu accueillir. Par conséquent, la Fédération Internationale de Patinage Artistique s'est trouvée dans une situation de problème d'accueil. Elle s'est retournée vers la France et celle-ci a fait une proposition. Il y a donc eu plusieurs lieux d'accueil en compétition et on aurait pu penser que l'Aréna de Montpellier, qui est d'ailleurs calibrée un peu plus que les chiffres de 6 ou 7 000, aurait pu accueillir cet événement mondial. Et bien, si vous me permettez l'expression là aussi familière à cette heure avancée, elle s'est fait retoquer. Que

s'est-il passé ? C'est la ville de Nice qui a obtenu l'organisation du Championnat du Monde en proposant un montage - qui d'ailleurs a coûté un certain prix, mais il ne nous appartient pas d'en juger ou d'en débattre dans ce lieu - d'une structure ad hoc pour accueillir l'évènement. Pourquoi ? Car malheureusement dans le cahier des charges, Montpellier ne répondait pas à un certain nombre d'exigences. Il faut bien comprendre qu'on n'est pas dans une discussion avec des partenaires où on va négocier, s'arranger sur les critères. Alors après, on peut dire que les critères ne sont pas recevables et donc on ne fait pas du tout d'équipement. C'est aussi un choix possible. Mais sinon, on est face à des cahiers des charges qui ne sont pas négociables.

Quand on a organisé avec succès la Fed Cup et la Coupe du Monde de Sabres dames en même temps - on a fait ce pari avec Mme GRIVOT et les élus qui s'occupent du sport, vous vous en souvenez -, je peux vous dire que cela a été redoutable, pourquoi ? Pour la Fed Cup, il y avait un cahier des charges qui nous obligeait un certain nombre de choses et objectivement, au Palais des Sports, nous ne répondions pas à tous ces critères. On l'a fait à l'arrachée mais c'est exceptionnel. Donc, on est de notre point de vue dans une configuration où soit on se porte à ce niveau d'exigences, soit nous ne l'aurons pas par rapport aux équipements qui existent en Europe et dans le monde entier, et nous n'aurons aucun de ces événements importants. C'est peut-être un choix, mais si - c'est ce que je pense de votre point de vue et d'autres - on souhaite accueillir un certain nombre de ces événements pour la renommée, le développement, l'activité etc de la capitale de la région, je vous le dis à ce moment là on est parmi les différents critères dans l'équipement d'une salle principale de l'ordre de 10 000 places. C'est la réalité.

Là dessus, je rappelle que la France est incroyablement en retard car aujourd'hui répondant à ce type de critères et vieillissants, il n'y a que le P.O.P.B. et comme chacun le sait, ce n'est pas un scoop, il faut le moderniser très fortement et très rapidement parce qu'il a un certain nombre de problèmes et là aussi, il ne m'appartient pas de les évoquer ce soir. Je vous rappelle qu'un pays comme l'Allemagne qui nous est quand même comparable – et que l'on cite souvent – en a 18 ! L'Espagne en a 12, l'Angleterre et l'Italie. La Lituanie en a 1 et j'aime beaucoup la Lituanie, un pays fort sympathique. Voilà la question qui se pose au niveau de la France. Y a-t-il cette ambition qui n'est pas démesurée ? Celle de récupérer maintenant un retard d'une trentaine d'années. A quoi concourent ces équipements ? On en parlait tout à l'heure, au tourisme, à la réputation, à la renommée. Ils concourent aussi – on peut être d'accord ou pas – au niveau du sport français. On est tous contents lorsqu'on ramène des médailles olympiques et des titres, mais à un moment, il faut être également cohérent. Si dans les années qui viennent, nous n'avons pas la capacité d'accueillir de grands événements - ce n'est pas pour cela qu'on n'aura plus de champions olympiques - mais tous ces facteurs là y contribuent tout de même. Lorsqu'on organise de grandes compétitions, on sait bien qu'il y a une motivation, une mobilisation qui se créent et derrière c'est tout le sport - je regarde notamment M. GAINIER, mais je pourrais aussi regarder M. SANKHON ou M. PEZET, ils connaissent cela par cœur – c'est un effet d'entraînement formidable et la France est à la remorque de l'Europe actuellement. C'est le premier point pour expliquer le pourquoi de cette capacité là.

La deuxième chose porte sur le montage financier. Mais ce montage – M. BEN CHAABANE notamment – dépend, vous le savez bien, fondamentalement de la participation financière des partenaires et donc de l'Etat. Nous avons construit un montage financier très élaboré avec une participation de l'Etat qui, je le rappelle, a été votée par le C.N.D.S. et accordée en bonne et due forme après la reconnaissance d'intérêt général du projet et sa labellisation Aréna. Et avec la conclusion de 4 années de procédure par cette subvention de 15 millions d'euros plus sous conditions 5 millions en fonction d'un certain nombre de critères, notamment de pouvoir participer à l'accueil du Mondial de Handball en 2017. Donc, le montage est fait avec cet apport financier. Dès lors qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où de manière invraisemblable l'Etat, par décision unilatérale sans même nous consulter, sur des prétextes que nous considérons fallacieux, retire cette subvention - c'est quelque chose qui ne s'est jamais vue nulle part - que faisons-nous ? Deux choses pour répondre précisément à votre interrogation :

- d'une part, considérant que nous sommes dans notre bon droit parce que la décision de l'Etat était acquise - la procédure était terminée -, nous attaquons en justice l'Etat pour un certain nombre d'éléments qui nous paraissent évidemment fondés ;

- d'autre part, tant que nous n'avons pas cette subvention d'au moins 15 millions d'euros de

l'Etat, dans la situation financière dont nous avons parlé dans une première partie du Conseil et au vu de tous ces éléments financiers, je ne prendrais pas la décision d'engager les finances de la Ville d'Orléans pour compenser ce manque.

Je crois que c'est parfaitement clair parce que je suis parfaitement conscient des réalités financières. Je suis parfait conscient de ce que représente ce manque de 15 voire 20 millions d'euros et que dans ces conditions, il n'est pas recevable de pouvoir effectivement décider comme cela en quelques coups de crayon et quelques écritures de dire finalement, il nous manque entre 15 et 20 millions d'euros et la Ville va les compenser. Donc, la Ville ne les compensera pas.

Mais ce qui est tout à fait regrettable dans cette situation et je peux le dire ici, c'est que malgré mes sollicitations courtoises – en tout cas, je le pense et certains en sont témoins dans cette salle – le Ministère des Sports et la Ministre des Sports n'ont jamais pris la peine de me répondre, ni d'ailleurs, M. MARTIN, le Premier Ministre. L'Etat décide de manière unilatérale un beau jour de juillet de supprimer l'engagement qu'il a pris. Depuis lors, nous disons les choses de manière très transparente, nous attaquons cette décision de la part de l'Etat qui nous paraît totalement injustifiée dont je rappelle un élément que vous apprécierez. L'Etat nous dit : « Les procédures de décision du C.N.D.S. concernant votre subvention n'ont pas été parfaitement respectées. »

Il y a eu un Conseil d'Administration, le 14 avril, qui nous attribue cette subvention. Il n'y avait pas que cette délibération qui était inscrite. Pour être très précis, la subvention accordée à la Ville d'Orléans n'était que partie d'une délibération plus large comprenant d'autres engagements financiers de l'Etat sur d'autres projets. Et puis, il y avait dans ce Conseil d'Administration du C.N.D.S. d'autres délibérations. L'Etat nous dit : on est désolé finalement – il ne le dit pas comme cela, c'est moi qui apporte cet élément supplémentaire – mais les procédures n'ont pas été complètement respectées, donc on annule. Mais, on annule que la décision concernant la Ville d'Orléans. Toutes les autres décisions du Conseil d'Administration du C.N.D.S. ont été maintenues, aucune d'entre elles n'a été supprimée, aucune. Alors, nous disons une chose simple pour vraiment montrer qu'il y a deux poids, deux mesures, c'est de l'ordre de l'évidence. S'il y avait irrégularité et bien, on annule tout le Conseil d'Administration et donc toutes les décisions qui ont été prises. On nous dit qu'il n'a pas été convoqué en temps et en heure. Mais d'abord, en quoi cela intéresse-t-il la Ville d'Orléans ? Je ne suis pas responsable du Ministère des Sports et l'on sait bien qu'au plan du droit, des décisions qui auraient été prises sur des procédures éventuellement erronées, dès lors qu'elles ont créé des droits au profit des tiers continuent de s'appliquer. En d'autres termes, ce n'est pas parce que l'Etat a fait éventuellement une bêtise que l'on doit en supporter les conséquences alors qu'on y est pour rien. Je le traduis en termes non juridiques.

Et puis, si l'on est dans la bonne foi, je suis prêt à tout entendre et à tout regarder, on nous dit à ce moment là : il y a eu quelques vices de forme et on reprend la procédure. Et je dois dire que la Ministre des Sports que j'avais interpellée - M. CARRE s'en souvient - à l'Assemblée Nationale lorsque je lui ai adressé un carton rouge, s'était engagée à représenter le dossier d'Orléans devant le C.N.D.S., ce qui à ce jour n'est toujours pas fait.

On nous a dit qu'il y avait des problèmes de financement du C.N.D.S. Comme d'habitude, c'est la faute des prédécesseurs et qu'il n'y avait plus d'argent. Vous savez aujourd'hui combien de dossiers sont en train d'être examinés dans les procédures internes au Ministère et au C.N.D.S. ? 500 dossiers en cours d'examen. Le seul qui manque est celui d'Orléans ! Je livre cela à votre jugement et à votre sagacité.

Donc, moi qui suis attaché à l'impartialité de l'Etat, qui ait servi l'Etat pendant des années comme haut fonctionnaire, qui l'ai servi y compris avec des gouvernements qui n'avaient pas forcément ma sensibilité politique, c'est quelque chose qui me choque profondément et infiniment au nom du principe de continuité de l'Etat et au nom du principe d'impartialité de l'Etat.

Voyez, je réponds très précisément à vos questions. Donc, je pense que sur la question financière, les choses sont parfaitement claires.

Je voudrais terminer sans être trop long sur la question évoquée par M. GRAND à propos du classement. Vous dites M. GRAND : « Vous auriez pu vous en rendre compte avant. » Mais, M. GRAND,

lorsque nous avons élaboré la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.), personne et notamment les services de l'Etat, alors qu'il y a pourtant des gens éminemment compétents dont c'est le métier et qui le font bien d'ailleurs, personne n'a évoqué cette question. Vous ne trouvez pas quand même que c'est étrange. Finalement, lorsqu'à la demande de beaucoup de riverains, nous changeons le site d'implantation de l'Aréna qui était initialement, vous vous en souvenez, sur l'île Arrault dès lors que l'on voit que Famar est susceptible de se libérer, nous envisageons de l'amener sur le site de Famar, c'est seulement à ce moment là que se déclenchent les demandes de protection. Y a-t-il une personne depuis l'existence de ce bâtiment dans toutes ces décennies qui a demandé la moindre protection ? Non seulement personne ne l'a demandée et la Z.P.P.A.U.P. ne date pas de 1960 ou 1970, elle a 4 ans ! Et je peux vous dire que le travail a été impressionnant de précisions et personne ne l'évoque. Il y a des concomitances qui sont étranges quand même ! C'est juste quand on vient sur le site de Famar qu'il est dit que cela mérite d'être protégé. C'est tout de même étonnant.

J'ajoute que non seulement personne n'a jamais demandé quelque protection que ce soit, mais ce bâtiment a fait l'objet de différentes transformations substantielles au fil des décennies et à plusieurs reprises dans les années 60 et dans les années 89, 90 et 91.

A propos de l'intérêt architectural, patrimonial, historique de la fameuse casquette, c'est-à-dire l'entrée du bâtiment, on nous dit qu'il faut la protéger. Mais le problème est qu'elle a été démolie il y a très très longtemps. Elle n'existe plus. Quand on me l'a dit – et je fais toute confiance évidemment à ce que l'on me dit –, je me suis quand même rendu sur place pour voir de mes yeux vus et j'ai posé la question : Etes-vous bien sûr qu'il ne reste pas un morceau de la casquette quelque part ou dans les plafonds qui ont été refaits ? Ce n'est pas de la suspicion, mais simplement de la rigueur et de la précision. Nous sommes donc allés sur place et je suis même monté à l'échelle pour aller voir dans les faux-plafonds. On ne peut pas faire plus, le boulot de Maire par moment, il faut le vouloir ! Et effectivement, il n'y a plus rien, cela a été démoli.

On a parlé des alvéoles. Elles sont emmurées avec des problèmes d'ailleurs qui se posent d'amiantage. Comme je l'ai dit parfois, il faut presque les démolir pour les reconstruire et les remettre en état.

J'ajoute un dernier élément. Puisqu'on a beaucoup parlé de finances ce soir, nous avons fait des évaluations très précises du coût de remise en état et d'utilisation du bâtiment. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, on la fait faire par l'extérieur pour que ce soit parfaitement neutre. On arrive à plus de 40 millions d'euros.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On peut les voir les études ?

M. le Maire – Au moment où on cherche des économies ...

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – Je vous ai expliqué pourquoi on l'a acheté et comme vous êtes sensible aux questions d'emplois, M. LEBRUN, je pense que vous êtes heureux de savoir que l'entreprise Famar perdure et se redéveloppe sur Orléans, ne l'oubliez pas ça ! Le montant des investissements réalisés par Famar est impressionnant, c'est un gage de durée. Vous me posez des questions, moi j'y réponds.

Rappelez-vous la Cathédrale avec des pierres qui tombent parfois, nous avons réussi il y a 2 ou 3 ans, à amener pour restaurer la Cathédrale 6 millions d'euros avec c'est vrai, un effort important de l'Etat et on en voit d'ailleurs les résultats qui sont superbes. Là, on est sur un montant de l'ordre de 40 millions d'euros. Qui va amener une telle somme pour une destination que nous n'avons pas, pour faire quoi concrètement ? Du point de vue énergétique, M. GRAND, ce bâtiment est un dévoreur d'énergie impressionnant et d'ailleurs, s'il venait à être classé, nous ne pourrions plus le toucher de ce point de vue là ou avec les plus grandes difficultés. On voit donc les incohérences sur le sujet et tout cela pour une destination que nous n'avons pas. Personne ne l'a ou peut-être l'Office de Tourisme, Mme LEVELEUX ! C'est visible, mais grand quand même.

En revanche et je termine là dessus, vous l'avez vu le projet du Cabinet Ferrier qui est un des grands architectes français actuels avec une réputation internationale. Il fait honneur à la profession si je puis me le permettre. On a un projet magnifique.

Si l'on rentre au-delà dans des logiques où finalement on protège tout, parce que cela a un intérêt historique – et on peut aller dans une logique où tout présente un intérêt historique -, c'est d'abord complètement incohérent avec la logique de développement durable, parce que cela amène à quoi cette logique de protection, j'allais dire, d'ossification de la ville ? A construire aux extérieurs de la ville, parce qu'avec cette logique, on ne pourra plus construire à l'intérieur du fait de cette surprotection. Et donc, dans les choix des décideurs quels qu'ils soient, il y aura une sorte de balance avantages / inconvénients en disant finalement, on va aller aux extérieurs et ainsi continuer l'étalement urbain, le mitage de la ruralité car cela sera beaucoup plus facile de construire à l'extérieur qu'à l'intérieur. La logique de développement durable, vous le savez bien, c'est justement une logique de développement de la ville sur la ville pour éviter ces problèmes d'étalement urbain, ces problèmes d'utilisation des transports car on ne peut pas mettre des tramways partout et donc de faire en sorte qu'on puisse être dans la ville. C'est la logique que l'on défend, que je défends depuis l'origine sur ce projet. Vous le savez, on a retourné toutes les possibilités, tous les sites. On n'est pas arrivé à Saint-Marceau par hasard en jouant aux fléchettes. On a regardé toutes ces questions et elles ont été analysées longuement dans le détail. Donc, on va arriver à cette logique aberrante en voulant tout protéger de ne plus pouvoir rien faire en ville. La deuxième chose à laquelle on va arriver, est qu'à l'évidence déjà avec la richesse du patrimoine tel qu'il est aujourd'hui, tout va se dégrader un peu plus. On a parlé tout à l'heure d'un certain nombre d'exemples. Vous savez, lorsque Famar a décidé de déménager et de vendre son site, il y a eu des négociations mais à l'arrivée personne pour le racheter, tout simplement parce que dans l'analyse physique du site, notamment dans le domaine économique, tous les éventuels acquéreurs et ils n'étaient pas légion, ont tout de suite jeter l'éponge en disant que ce bâtiment était inutilisable. Le coût de remise en état et le coût de fonctionnement sont tels que nous ne pourrions rien en faire concrètement.

M. BEN CHAABANE, M. LEBRUN, j'ai répondu ainsi qu'à M. GRAND. On arrête là et on ne relance pas le débat. Par contre, M. MARTIN attend sagement et il voulait peut-être la parole.

M. MARTIN – *Je voulais simplement dire à M. GRAND que les retours d'expérience sur les partenariats publics privés, il ne faut pas choisir que ceux qui ont comme dans tout schéma posé quelques difficultés. On ne refait pas le débat sur les P.P.P., mais on avait apporté tous les éléments qui démontrent qu'il y a eu de très bons partenariats publics privés. Cela vous gêne mais c'est néanmoins réel. J'avais cité les partenariats publics privés à Lille pour le Grand Stade ... non, il y en a beaucoup.*

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. MARTIN – *Par rapport à la délibération, si les oppositions politiques n'avaient pas existé, le contrat serait aujourd'hui signé. Tous les éléments le démontrent. Le préjudice pour la Ville est à la hauteur de ce que je vous dis et on n'a pas fini de faire les comptes.*

M. le Maire – *C'est tout à fait juste parce que le projet était phasé avec la subvention de l'Etat pour qu'on signe le contrat de partenariat, Famar déménage et on peut engager le projet dans la foulée. C'est évident que l'Etat porte une responsabilité totale dans l'interruption de ce projet. Ecoutez, c'est une évidence ou alors, vous allez peut-être nier qu'on a supprimé la subvention de 15 millions d'euros pendant qu'on y ait ! Je sais que c'est un peu difficile à justifier. C'est une sorte de grand écart entre le national et le local, donc je compatis, mais c'est quand même la plus stricte vérité et l'évidence.*

J'en reviens à cette maîtrise d'assistance et l'approbation du marché négocié pour lesquels je vous consulte.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 juin 2009, la Ville a approuvé un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) juridique, technique et financière dans le cadre du projet ARENA avec le groupement ISC/ Racine, pour un montant de 135 865,60 € T.T.C. en tranche ferme et 331 650,80 € T.T.C. en tranche

conditionnelle.

Ce marché a été complété par un avenant relatif à des travaux complémentaires qui se sont avérés nécessaires afin de prendre en compte des éléments nouveaux intervenus en cours de mission pour un montant de 65 122,20 € T.T.C. et par un marché négocié pour prestations similaires lié aux études de faisabilité du changement de site d'implantation du projet pour un montant de 125 819,20€ T.T.C. en tranche ferme et de 82 404,40 € T.T.C. en tranches conditionnelles.

Le présent marché complémentaire de services a pour objet une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière dans le cadre du projet ARENA confiée au titulaire du marché initial n°09-137 en date du 26 juin 2009, le groupement ISC / Racine.

Cette mission vise à intégrer, dans un délai très contraint, l'ensemble des services qui consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initial mais devenues nécessaires, à la suite des circonstances suivantes :

- La décision du Ministre des Sports de revenir sur l'octroi de subvention pour le projet,
- La demande de protection du bâtiment « Tschumi »,
- La levée de l'option exploitation commerciale,
- La nécessité de demander aux candidats des simulations sur le nombre de places de parking,
- La rigidification des financements bancaires,
- La participation à des séances de mise au point plus importantes eu égard à la complexité du projet du fait de l'exploitation commerciale.

Il est précisé que ces services ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché initial sans inconvénient majeur pour la Ville. En effet, seuls les membres du groupement ISC / Racine sont informés du projet qui a commencé en 2009 et qui doit être mis en délibéré lors du Conseil Municipal en 2013. En outre, la complexité des services et la confidentialité qui entoure ce projet justifient la passation de ce marché complémentaire.

Les prestations complémentaires demandées aux membres du groupement ISC / Racine consistent à :

- participer à toutes les réunions de mise au point non prévues initialement jusqu'au terme de la procédure,
- produire toutes les notes techniques, juridiques et financières pour informer la Ville des incidences liées aux circonstances imprévues visées ci-avant,
- intégrer dans le contrat de partenariat et ses annexes les éléments imprévus,
- vérifier l'impact de ces circonstances sur la procédure de mise au point,

Dans ces conditions, après attribution de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché négocié pour prestations complémentaires à passer avec le groupement ISC / RACINE pour un montant de 84 676,80 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2031, opération 03C479, service gestionnaire UDDU. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 11.

N° 39 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Lots techniques. Approbation de marchés après appel d'offres.**

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de mettre en œuvre techniquement la remise de l'étendard avec le spectacle son et lumière sur la Cathédrale Sainte-Croix et le set électro place de la Loire, le 7 mai ainsi que les manifestations organisées en hommage à Jeanne d'Arc le 8 mai 2013, il est nécessaire de faire appel à un certain nombre de prestataires.

Compte tenu de l'importance de l'évènement et de l'utilisation de technologies spécifiques, le marché est divisé en lots :

- Lot n° 1 : Son, éclairage et distribution électrique
- Lot n° 2 : Vidéoprojection
- Lot n° 3 : Echafaudages
- Lot n° 4 : Structures supports
- Lot n° 5 : Pavoisement
- Lot n° 6 : Barriérage
- Lot n° 7 : Toilettes mobiles
- Lot n° 8 : Set électro : son, éclairage et distribution électrique

Compte-tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser, un appel d'offres ouvert a été lancé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 7 mars 2013 a procédé au jugement des offres conformément aux critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

1 – Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique (pondération 60 %) de la manière suivante :

- la méthodologie d'intervention (organisation technique et humaine) proposée pour l'exécution du marché (sous-pondération : 30 %)
- la qualité du matériel proposé (sous-pondération : 30 %)

2 – Prix des prestations (pondération : 40 %).

Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés à passer avec :

- Pour le lot 1 (Son, éclairage et distribution électrique) : la société ALISS², pour un montant de 67 477,12 € T.T.C. pour la solution de base et pour un montant de 2 578,58 € T.T.C. pour l'option,

- Pour le lot 2 (Vidéoprojection) : la société ALABAMA MEDIA, pour un montant de 48 438,00 € T.T.C. pour la solution de base,

- Pour le lot 3 (Echafaudages) : la société ERTSE, pour un montant de 52 322,61 € T.T.C. pour la solution de base,

- Pour le lot 4 (Structures supports) : la société JBL SONORISATION, pour un montant de 10 772,61 € T.T.C. pour la solution de base,

- Pour le lot 5 (Pavoisement) : la société LA NACELLE DU VAL DE LOIRE, pour un montant de 10 130,66 € T.T.C. pour la solution de base,

- Pour le lot 6 (Barriérage) : la société UCD Union Center Diffusion, pour un montant de :
 - Tranche ferme : 6 207,24 €T.T.C.,
 - Tranche conditionnelle : 1 184,00 €T.T.C.,
 - Total : 7 391,24 €T.T.C.,
- Pour le lot 7 (Toilettes mobiles) : la société SOLOGNE SANIT LOC, pour un montant de 3 707,60 €T.T.C. pour la solution de base et pour un montant de 1 459,12 €T.T.C. pour l'option,
- Pour le lot 8 (Set électro : son, éclairage et distribution électrique) ; la société JBL SONORISATION, pour un montant de 74 754,61 €T.T.C.,

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à ouvrir au budget de la Ville, fonction 024, article 611, opération 0000832 CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2013. Attribution de subventions.**

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc, l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret (U.A.R.L.) assure la représentation des Provinces françaises au sein du cortège commémoratif du 8 mai après-midi. Douze amicales régionalistes en costumes folkloriques et trois groupes de musique prennent part au défilé. Au retour du défilé, elles rendent hommage à Jeanne d'Arc.

L'association Tradition et Fidélité Johanniques assure la représentation des différentes paroisses d'Orléans au cortège commémoratif du 8 mai après-midi (60 à 80 participants). Elle crée, confectionne et entretient les costumes d'époque portés par les participants.

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2013, la Ville souhaite soutenir les activités de ces deux associations. Il est donc proposé de les subventionner comme suit :

- Union des Amicales Régionalistes du Loiret : 2176 € (même montant qu'en 2012),
- Tradition et Fidélité Johanniques : 874 € (même montant qu'en 2012).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2013 :

- à l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret pour un montant de 2 176 €
- à Tradition et Fidélité Johanniques pour un montant de 874 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 0241, article 6574, opération 0000832, SG DEVE, à hauteur de 3 050 € »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Festival Orléans'Jazz. Approbation des tarifs, des redevances et d'une convention type d'occupation du domaine public.**

M. VALETTE – *Après le Tremplin hier soir qui a connu un très grand succès, je vous propose d'approuver les tarifs et les redevances d'occupation du domaine public pour la prochaine édition d'Orléans'Jazz.*

M. le Maire – *Encore une belle réussite comme vous le dites, notamment avec l'Astrolabe. M. LEBRUN, vous êtes pour ?*

M. LEBRUN – *Oui, mais j'avais une proposition à faire. Ne pourrions-nous pas avoir un billet combiné avec les trains régionaux ?*

M. le Maire – *Le problème est pourquoi le faire là et pas ailleurs, et si on rentre dans cette logique là, en terme d'instruction de dossiers, c'est colossal. Or, je vois tout le travail demandé en interne pour réaliser ce genre de choses et je ne suis pas sûr que « cela vaille le coup » !*

M. VALETTE – *Vous avez une référence par rapport au Printemps de Bourges ?*

M. le Maire – *Les services font déjà un travail énorme et donc je ne tiens pas à les charger davantage, car à un moment, la machine ne pourra plus tourner. Je suis bien placé pour voir tout le travail réalisé, c'est colossal. Il faut que nous en tant qu'élus, on ait aussi la responsabilité de ne pas charger trop le bateau car à force, il va finir par couler, n'est-ce pas M. le Directeur Général des Services, qui ne peut rien dire là mais qui n'en pense pas moins, j'en suis persuadé ! Ne coulez pas M. le Directeur Général !*

M. LEBRUN – *Je ne vous dis pas « il faut le faire », je vous demande si on peut le faire !*

M. le Maire – *On pourrait peut-être regarder cela, je ne sais pas, c'est complexe, mais en tout cas c'est encore de l'instruction de dossiers, des contacts à établir avec les uns et les autres.*

M. VALETTE – *Faire une étude pour essayer de comprendre si cela a un intérêt ou pas.*

M. le Maire – *Non, je suis réservé là dessus, car on dit « vous voulez bien regarder cela » et ensuite ce sont des heures de travail. Donc pour l'instant, même si l'idée est intéressante, on va calmer les choses parce qu'on en rajoute tout le temps.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'édition 2013, Orléans'Jazz se tiendra du mercredi 19 juin au samedi 29 juin inclus selon l'échéancier suivant :

- Jardin de l'Hôtel Groslois et Place de Loire : du mercredi 19 au samedi 22 juin 2013 (concerts gratuits),
- Campo Santo « Lauréats du Monde » : du samedi 22 au mardi 25 juin (concerts gratuits),
- Campo Santo « International » : du mercredi 26 au samedi 29 juin (concerts payants).

La programmation est en cours d'établissement avec Stéphane KOCHOYAN, Directeur Artistique et en concertation avec les comités de pilotage et de programmation.

1) TARIFS D'ENTREE DU CAMPO SANTO & PRODUITS COMMERCIAUX

Afin de faciliter l'accès des concerts au Campo Santo, les tarifs et leurs modalités sont définis ainsi :

- a) Cinq catégories de tarifs unitaires :
- Plein,
 - Collectivités/groupe à partir de 8 billets achetés pour le même concert,
 - Jeunes – de 26 ans. Pour 2013, il est également proposé que ce tarif soit appliqué aux demandeurs d'emploi, personne à mobilité réduite et son accompagnateur,
 - Tarif Flash*,
 - JPASS/PAC.

- * Le tarif Flash est une nouveauté. Il sera appliqué dans deux cas de figure :
- entre le 1er et le 25 juin sur des temps très courts, selon l'état des ventes,
 - entre le 26 et le 29 juin, pour toute entrée enregistrée après 23h15.

b) Deux catégories de forfaits :

- Forfait deux jours
- Forfait quatre jours

Chacune de ces 2 formules de forfaits est déclinée sous 3 tarifs différents : tarif plein, tarif collectivités/groupes (pour 8 forfaits achetés pour le même concert), tarif jeunes – 26 ans.

Pour les éditions 2011 et 2012 du festival, les tarifs d'entrées du Campo Santo pour les concerts payants sont restés les mêmes. Il est proposé pour l'édition 2013 :

- d'augmenter les tarifs de 1 € pour les individuels à 2 € pour les forfaits,
- de reconduire les tarifs réduits et la gratuité pour les moins de 12 ans.

L'ensemble des tarifs est présenté en annexe.

2) REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Afin d'accueillir les festivaliers dans un esprit festif et de convivialité, la Ville met en place des espaces buvettes/restauration au Jardin de l'Hôtel Groslot et au Campo Santo qui donnent lieu au paiement par les commerçants d'une redevance d'occupation du domaine public. Les tarifs sont présentés en annexe.

Un contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties. Il est joint à la délibération.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de la billetterie, produits commerciaux ainsi que les redevances pour occupation temporaire du domaine public pour Orléans'Jazz 2013 tels qu'il sont détaillés en annexe ;

2°) approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour le Festival Orléans'Jazz 2013 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les contrats avec les exposants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes à la vente des billets, produits commerciaux et redevances pour occupation du domaine public sur les crédits du budget annexe fonction 33, articles 7062, 7088 et 7336, S.G DCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ORLEANS JAZZ 2013 TARIFS

Annexe délibération CM 15 mars 2013

DROITS D'ENTREE UNITAIRES		FORFAITS										
	2012		2013		2 JOURS DATES (AU CHOIX ENTRE LE 26 ET LE 29 JUIN) 2013		4 JOURS (DU 26 AU 29 JUIN) 2013		DECOUVERTES (CM NOV 12) DU 26 AU 29 JUIN 2013			
	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT		
PLEIN	25	24,64	26		40	39,81	42	70	73	50	49,29	
GROUPES COLLECTIVITES 8 billets achetés pour un même concert	21	20,85	22		35	35,07	37	67	70			
REDUIT* * jeunes de - de 26 ans	14	13,27	14		22	20,85	22	38	38			
* demandeur d'emploi sur présentation carte demandeur d'emploi * personne à mobilité réduite et son accompagnateur												
JPASS/PAC sur présentation de la carte	9	8,53	9									
FLASH**	X	14,22	15									
** du 1er au 25 juin vente de courte période selon l'état des ventes ** pour toute entrée à partir de 23h15												
GRATUITE ENFANTS MOINS 12 ANS												
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				PRODUITS DERIVES								
	2012		2013		2012		2013		2012		2013	
	Net de TVA	Net de TVA	Net de TVA	Net de TVA	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
Jardin de l'Hôtel Grosloz Espace 3x5m sans abris fourni par la Ville	35		36		8	6,69	8		8		8	
Espace 3x5m avec abris fourni par la Ville	41		42		12	10,03	12		12		12	
Campo Santo Espace 3x5m sous arcade	33		36		15	12,54	15		15		15	
Espace 3x5m avec abris fourni par la Ville	35		42		1	0,84	1		1		1	

N° 42 – **Scène Nationale d'Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Scène Nationale d'Orléans a approuvé et lancé un plan de renouvellement de son matériel scénique destiné à l'ensemble des salles du théâtre et utilisé par les compagnies résidentes, occasionnelles et l'ensemble des spectacles programmés.

La Ville a soutenu ces acquisitions en accordant une subvention d'équipement de 100 000 € en 2010, 85 000 € en 2011, 51 000 € en 2012 pour un investissement respectif de 155 337,35 € T.T.C. en 2010, 138 267 € T.T.C. en 2011 et 91 959 € T.T.C. en 2012.

Pour 2013, la Scène Nationale d'Orléans a sollicité la Ville pour financer l'acquisition de matériel scénique portant sur du matériel son, lumière et d'équipement scénique pour un montant total de 59 795 € H.T. soit 71 514,82 € T.T.C. dont le détail et le plan de financement est annexé à la convention.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € dans le cadre d'une convention définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans pour le soutien à l'équipement et attribuer une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 313, article 2042, opération 05A310, SG CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Orgue de Saint-Marceau. Acquisition d'un 3^{ème} jeu. Approbation d'une convention à passer avec l'association des Amis des Orgues. Demande de subvention.**

M. VALETTE – *A l'origine, l'orgue de Saint-Marceau appartenant à la Ville n'était pas équipé de tous ses jeux. Donc, je crois que l'année dernière, notre Député Olivier CARRE avait fait bénéficier l'orgue de sa réserve parlementaire. Cette année, c'est le Sénateur Jean-Pierre SUEUR qui propose l'acquisition d'un nouveau jeu pour l'orgue de Saint-Marceau. La Ville doit donc inscrire dans ses comptes l'acquisition et l'obtention de la subvention pour compenser l'investissement.*

M. le Maire – *C'est une excellente initiative. Sur les questions de réserve parlementaire, la Ville d'Orléans n'est pas fortement dotée de ce point de vue là. Il est bien que d'autres parlementaires nous aident et nous accompagnent.*

M. GABELLE – *M. le Maire, c'est un juste retour. Le jour de l'inauguration, on lui a remis un grand tuyau d'orgue alors peut-être qu'il le rend en liquide maintenant !*

(rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Un grand tuyau d'orgue ! Mais, vous savez que j'en ai un aussi, M. GABELLE. On va peut-être pouvoir faire un duo !*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'orgue de Saint-Marceau, inauguré en septembre 2001, a été partiellement financé par l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau.

L'association a proposé à la Ville, propriétaire de l'instrument, de procéder à l'installation d'un 3^{ème} jeu (flûte à la pédale) avec la possibilité d'obtenir une réserve parlementaire. Le coût de cette acquisition est de 15 787,20 € T.T.C., pré-financés par la Ville sous réserve de l'obtention de la subvention du Ministère de l'Intérieur et de la récupération de la T.V.A. L'association s'engage à apporter une participation de 3 200 € correspondant au solde du coût de cette opération.

Une convention est proposée précisant l'engagement de chacune des parties jusqu'à la réalisation complète de l'opération et perception des contributions.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'acquisition d'un 3^{ème} jeu de flûte à la pédale à l'orgue de Saint-Marceau pour un montant de 15 787,20 € T.T.C. ;

2°) approuver la convention à passer avec l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau, afin de déterminer les modalités de financement pour l'installation du jeu de flûte à la pédale et sous réserve de l'obtention de la subvention du Ministère de l'Intérieur ;

3°) solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au taux le plus favorable dans le cadre d'une réserve parlementaire ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

5°) imputer la dépense et la recette correspondantes sur le crédit ouvert au budget de la Ville, service gestionnaire CCCA, fonction 30, articles 2313 et 1328, programme 05A315. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **E.S.A.D. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) d'Orléans a adopté et lancé un plan de renouvellement et d'acquisition de son mobilier et matériel à vocation pédagogique pour 2013. Ce projet portant sur un budget de 70 000 € T.T.C. a fait l'objet de demandes de subventions auprès de la Région Centre et de partenaires privés.

La Ville se propose d'apporter une subvention de 45 000 € sur la base du plan d'équipement et de financement prévisionnel présenté par l'établissement et des factures acquittées. A cette fin, une convention définissant les engagements de chacune des parties est proposée.

Pour rappel, l'E.S.A.D. a bénéficié en 2012 d'une subvention d'équipement totale de 45 000 € pour un montant d'équipement de 70 000 € T.T.C.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans pour le soutien à l'équipement pédagogique au titre de l'année 2013 ;

2°) en application de cette convention, décider d'attribuer à l'E.S.A.D. une subvention d'équipement de 45 000 €;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 312, article 2041631, opération 05A072, Service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme BARRUEL).

N° 45 – **30^{ème} anniversaire de la disparition de Roger Secrétain. Pose d'une plaque commémorative. Approbation d'une convention.**

M. VALETTE – *On va donc fêter le 30^{ème} anniversaire de la disparition de Roger SECRETAIN et à cette occasion, il est proposé de poser une plaque sur la façade de la maison où il a vécu entre 1946 et 1982 au 13 rue des Huguenots.*

Cette maison appartenant à M. et Mme LE BOURSICAUD, il s'agit donc de passer une convention avec ces propriétaires pour la pose de cette plaque sachant que le coût de cette prestation s'élève à 2 361 € net de T.V.A.

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, je trouve que c'est très bien de faire cela à qui sait attendre. Au bout de 30 ans, on pense à M. SECRETAIN ! Merci M. le Maire.*

M. le Maire – *Maire important, on aura l'occasion de le dire bientôt.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a décidé de rendre hommage à Roger Secrétain, Maire d'Orléans de 1959 à 1971, Député du Loiret de 1951 à 1956 et homme de lettres, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de sa disparition.

Dans ce cadre, une plaque commémorative sera installée sur la façade de la maison où il a vécu de 1946 à 1982, sise au 13 rue des Huguenots, appartenant aux époux Le Boursicaud.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé de passer une convention avec les propriétaires pour définir les conditions de son entretien. Le coût de cette prestation, s'élevant au maximum à 2 361 € net de T.V.A., sera entièrement pris en charge par la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) décider de la réalisation et de la pose d'une plaque commémorative sur la maison où vécut Roger Secrétain, 13 rue des Huguenots à Orléans ;

2°) approuver la convention à passer avec les époux Le Boursicaud propriétaires du 13 rue des Huguenots, définissant les engagements des deux parties pour une durée de 3 ans ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de la Ville, fonction 30 article 2168 programme 05A403 S.G. DCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R.O.**

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Afin d'aider les personnes à mieux vivre leurs difficultés de santé et leur offrir une ouverture culturelle, le Conservatoire et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) coopèrent depuis 1999 en faveur des enfants hospitalisés en chirurgie pédiatrique et au centre d'aide médico-social précoce (C.A.M.S.P.). Compte tenu des effets très bénéfiques de cette coopération, les partenaires souhaitent la renouveler et l'étendre au bénéfice des patients pris en charge en soins de confort (soins palliatifs).

Il est proposé une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2013, qui prévoit des animations hebdomadaires ou mensuelles dans les services de chirurgie pédiatrique, C.A.M.S.P. et soins de confort, dont la coordination artistique est confiée à un enseignant du Conservatoire. Par ailleurs, le Conservatoire propose une fois par semaine un cours de pratique musicale d'une demi-heure, destiné aux enfants anciennement suivis au C.A.M.S.P.

La Ville prend à sa charge le coût salarial de l'heure de coordination et de deux heures et demie d'intervention hebdomadaires, assurées par deux enseignants du Conservatoire, lesquels exercent sur leur temps de travail. Ce coût est évalué pour l'année 2013 à 3 973,53 € toutes charges comprises.

D'autres enseignants du Conservatoire pourront participer aux animations et événements culturels ponctuels sans coût supplémentaire pour la Ville, leurs interventions étant rémunérées par le C.H.R.O., sous réserve d'autorisation de cumul de fonctions. Des élèves pourront y être associés en dehors de toute rémunération et dans un esprit d'ouverture pédagogique vers l'extérieur.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.H.R.O. en faveur de la musique à l'hôpital pour l'année 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé un soutien aux associations pour un montant total de 58 217 € au titre du logement, développement durable, sports, loisirs, vie associative, social, santé, relations internationales, cadre de vie et éducation.*

M. le Maire – *La parole est à M. RICOUD et ensuite à M. REISSER.*

M. RICOUD – *C'est pour une non participation au vote.*

M. REISSER – *M. le Maire, chers collègues, le soutien à la vie associative est très important. Bien entendu, je voterai les subventions proposées. Toutefois, j'aurais quelques remarques à faire.*

Une demande de subvention de la plus ancienne association du quartier de La Source, l'A.L.S., a été rejetée en commission et n'a donc pas été présentée au Conseil Municipal le mois dernier. Depuis près de 40 ans, cette association n'a jamais demandé de subvention de fonctionnement mais des demandes sur des projets ou investissements, la dernière obtenue étant d'ailleurs pour l'Indien n° 100 en 2010. Sa demande s'élevant à quelques centaines d'euros a été rejetée au motif qu'il s'agissait d'une demande pour un investissement, à savoir l'achat d'un micro ordinateur avec ses matériels adjacents.

Pour vous éclairer un peu plus, je vous rappelle que l'A.L.S. organise deux fois par an des vide-greniers dans le simple but de boucler son budget et éditer l'Indien. Ces articles, ces dossiers centraux – les derniers : la médecine, l'enfance, la démographie – sont reconnus comme particulièrement complets et sérieux par de nombreux Orléanais dont les élus toutes tendances confondues d'ailleurs. Elle propose trois fois par an à tout public des conférences très appréciées : l'avenir de la médecine de proximité, la bioéthique, la démographie à La Source, le sport pour tous et la prochaine, le 21 mars, enjeux et défis du commerce équitable.

Lors de la fête des 50 ans du quartier, les mauvaises conditions météorologiques ont obligé l'A.L.S. à annuler le vide-greniers avec un manque à gagner de plus de 1 000 €.

Donc, je reviendrais sur une délibération du Conseil Municipal au cours de l'année 2011. Une association s'était vue attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour cause de mauvaises conditions climatiques. M. le Maire, vous aviez dit à l'époque : « Comme on l'a fait pour d'autres, je vous propose de les aider un petit peu. » Vous finissiez même par dire : « Si on n'aide pas, alors à ce moment là, au fur et à mesure on verra se tarir les bonnes volontés, le bénévolat et les gens qui ont envie de faire un certain nombre de choses. » Vous aviez tout à fait raison. Je pense que l'A.L.S. mériterait d'être aidée. Aussi, plutôt que de lui proposer un équipement réformé comme cela a été fait, si l'A.L.S. déposait un dossier de subvention exceptionnelle, pourrait-elle espérer une réponse favorable comme cela a été le cas pour cette association en 2011 ? Merci.

M. le Maire – *Ecoutez, je ne peux pas vous le dire comme cela. C'est un sujet qui mérite précisément d'être posé en commission. Je n'ai pas la réponse, mais s'il y a un dépôt d'une demande exceptionnelle, on va l'examiner bien sûr, pour les raisons que vous dites. Maintenant, je ne voudrais pas non plus qu'on crée une jurisprudence, car à chaque fois que l'on a un souci dans l'organisation d'une manifestation et que cela ne fonctionne pas comme on le veut, après on se retourne vers la Ville et on lui demande de financer.*

M. REISSER – *C'est ce qui avait été dit en 2011 d'ailleurs.*

M. le Maire – *Je me souviens très bien de l'exemple que vous dites. Or là, il y avait aussi une manifestation de grande envergure avec des dépenses qui avaient été faites par l'association qui était de ce fait en difficultés. Je pense que cela n'est pas comparable par rapport à un manque à gagner qui ne permet pas de financer l'achat d'un ordinateur. Ce n'est pas la même chose. Sinon, on trouvera aussi - on n'est pas complètement naïf - toutes les justifications que l'on veut pour demander toutes les subventions possibles. On va donc regarder la question que vous évoquez.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 58 217 € pour l'exercice 2013.

A - ASSOCIATIONS

- M. CARRE **Logement**

N°	Nom de l'association	Montant de la participation (en €)	
		2012	2013
Associations de soutien aux locataires			
1	Confédération Syndicale des Familles	2 850	2 850
2	Confédération Nationale du logement	2 850	2 850
3	Familles de France	2 850	2 850
Sous-total :		8 550	8 550
Foyers de jeunes travailleurs			
4	Foyer Colombier	7 600	7 600
5	Foyer Acacias	7 600	7 600
Sous-total :		15 200	15 200
TOTAL :		23 750	23 750

(avis de la commission aménagement, urbanisme et prospective)

Imputation : fonction 72, article 6574, service gestionnaire FHAB.

- Mme BARRUEL **Développement durable**

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
6	Commission de Recherches et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité	Améliorer la radioprotection et l'information ainsi que la gestion du réseau de balise de surveillance de la radioactivité de l'air.	171	171

(avis de la Commission Développement Durable)

Imputation : fonction 830, nature 6574, opération 08B268, service gestionnaire PPEH.

- Mme GRIVOT **Sport et loisirs**

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
I - Soutien aux manifestations sportives				
7	COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS	Championnat de France Universitaire d'Ultimate Les 28 et 29 mars 2013, au stade de la Vallée	700	500
8		Championnat de France Universitaire de Lutte Les 4 et 5 avril 2013, au Complexe Sportif de la Source		500
9	ORLEANS-BEAUGENCY-NOTRE DAME DE CLERY	Randonnée Pédestre « Défi Loire 45 » Le 8 décembre 2013, entre Orléans et Beaugency	300	300
10	CLUB ALPIN FRANÇAIS	Organisation d'activités de randonnée et d'escalade destinées à 20 adultes handicapés	500	500

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
11	COMITE D'ORGANISATION DU TOUR DU LOIRET CYCLISTE	Tour du Loiret cycliste 2013	570	600
12	BUDOKAN KARATE ORLEANS	6 ^{ème} Open National Jeunes de Karaté Février 2013, au Complexe Sportif de la Source	1 500	1 500
Sous-total				3 900
II - Soutien aux associations de loisirs				
13	CLUB DES ANCIENNES DE L'AUTOMOBILE CLUB DU LOIRET	3 ^{ème} traversée d'Orléans en véhicules de collection : autos, motos, camions de plus de 30 ans Le 28 juillet 2013	400	400
14	LES AMIS DU TAROT DE LA SOURCE	Développement du jeu du tarot et formation des adhérents aux techniques de jeux	470	400
15	NAVI MODELE 45	Promotion du modélisme naval et construction de modèles réduits de bateaux navigants et statiques	800	700
16	LE SANDRE ORLEANAIS	Développement de l'activité pêche : organisation de cours pratiques et théoriques sur les techniques de pêche et sur l'éducation à la préservation de l'environnement	500	500
17	ASSOCIATION EDUCATIVE AMATEURS D'ASTRONOMIE DU CENTRE	Pratique et enseignement de l'astronomie	1 400	1 200
18	GROUPE SPELEOLOGIQUE ORLEANAIS	Développement de la pratique de la spéléologie	470	350
19	MAQUETTE CLUB PLASTIQUE ORLEANAIS	Réalisation de maquettes statiques et de modèles réduits	190	200
20	CLUB DES 2 CV DE L'ORLEANAIS	Rassemblement de personnes portant de l'intérêt à la 2 CV	—	200
21	UNION AEROMODELISME ORLEANS	Formation et participation de licenciés aux compétitions d'aéromodélisme	550	500
22	AMICALE ORLEANAISE DES PECHEURS DE COMPETITION	Organisation de compétitions en individuel et par équipes	—	500
Sous-total				4 950
TOTAL GENERAL				8 850

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO

- Mme GRIVOT Vie Associative

N°	Associations	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
23	FRANCE BENEVOLAT LOIRET	<p>Objectifs : développer le bénévolat associatif à travers l'orientation des futurs bénévoles, l'accompagnement des associations et la valorisation du bénévolat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de deux grands projets : « les ambassadeurs » : sensibilisation des lycéens au bénévolat et « Solidâges » : agir ensemble pour la solidarité intergénérationnelle. - Janvier/Février : tenue de stands à la C.P.A.M et formation web sur page locale et abonnés. - Mars : jobs d'été Orléans. - Avril : formation à l'écoute. - Mai : rencontre intergénérationnelle. - Juin : assemblée générale – conférence. - Septembre/octobre : Rentrée en fête et semaine du bénévolat du 30/09 au 05/10. - Novembre : brunch ludique avec les partenaires. - Décembre : Journée Mondiale du bénévolat le 05/12 et chalet de Noël. 	1 900	1 900
24	Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans Nord Fleury les Aubrais	Participation aux frais de formation de deux jeunes Orléanais au Brevet National des Jeunes Sapeurs Pompiers.	715 (5 jeunes)	300 (2 jeunes)
25	Union des Amicales Régionalistes du Loiret (U.A.R.L)	<p>Objectifs :</p> <p>Promouvoir les arts et les traditions populaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des salles de la Maison des Provinces et achats divers. - <i>Organisation</i> : mise en place d'une nouvelle Commission pour le 80^{ème} anniversaire de l'U.A.R.L, continuité du groupe de danses traditionnelles ouvert à tous, suivi et participation aux programmes des groupes d'Arts et Traditions du patrimoine. - <i>Arts et traditions</i> : organisation de 2 stages de 2 jours, organisation d'une exposition des œuvres créées, organisation et suivi des activités proposées en 2012, organisation d'expositions ponctuelles dans les vitrines. - <i>Manifestations culturelles</i> : exposition annuelle, chorale, les «Fri Louz » chanteurs a capella, soufflet de cornevielle, toutes sociétés – répétitions chaque semaine des groupes folkloriques, manifestations conviviales ponctuelles. - <i>Recherche</i> : recherche de coutumes et traditions ancestrales, contes, récits, témoignages, collecte de chants traditionnels, ouvrages de bibliothèque. 	9 600	9 600
TOTAL			12 215	11 800

- Mme LECLERC Action Sociale

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
SOCIAL				
26	Union Départementale des Clubs et Aînés Ruraux du Loiret	Subvention de fonctionnement	2 280 *	1 000
	PARENTELE	Subvention de fonctionnement	800	800
27	Face Au Veuvage Ensemble Continuons	Subvention de fonctionnement	150	150
TOTAL SOCIAL			3 580	1 950
SANTE				
28	AIDES	Subvention de fonctionnement	1 500	1 500
TOTAL SANTE			1 500	1 500
TOTAL			5 080	3 450

* subvention exceptionnelle pour le 35^{ème} anniversaire de l'association

(avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi)

Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS. (pour le social)
fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH. (pour la santé et le handicap)

- Mme PILET DUCHATEAU Relations internationales

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
29	Association CHORALE FRANCIS POULENC	Participation aux Fêtes Johanniques par un concert donné en commun le 7 mai 2013 avec la Chorale « Kor Som Helst » de Kristiansand.	500	2 100
30	Lycée Voltaire	Séjour pédagogique à Barcelone – Tarragone de 20 apprentis en B.T.S. Négociation Relations Clients au lycée Voltaire d'Orléans La Source.	600	500
Sous-total :			1 100	2 600

(avis de la commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)

Imputation : fonctions 041, articles 6574 opération 932 pour les mouvements ou associations du domaine des Villes jumelles,
fonction 041, article 6574, opération 8008, pour les autres actions de solidarité.

- Mme DE QUATREBARBES Cadre de vie

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2013 (en €)
31	Comité des fêtes de la Source	Subvention annuelle.	3 800
Sous-total :			3 800

(avis de la Commission Cadre de Vie)

D.G.A. Proximité : fonction 824, article 6574, service gestionnaire PDVQ,
D.G.A. Vie Culturelle : fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme MARECHAL Education

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention 2013 (en €)
32	Maternelle Claude Lewy	Projet sortie à Ingrannes Période de réalisation : du 6 au 7 mai 2013	1 505
33	Elémentaire Jean Mermoz	Semaine prévention, santé, sécurité, citoyenneté Période de réalisation : mars 2013	200
34	Maternelle René Thinat	Projet jeunes musicales de France Période de réalisation : mars 2013	66
35	Elémentaire Gutenberg	Projet ateliers à la cité de la Musique à la Villette Période de réalisation : mars 2013	200
36	Maternelle Romain Rolland	Projet carnaval de l'école Période de réalisation : mars 2013	180
37	Maternelle Georges Chardon	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2012/13	122
38	Elémentaire Nécotin	Projet visite du jardin de la préhistoire d'Auneau Période de réalisation : 7 mai 2013	286
39	Elémentaire Nécotin	Projet sortie à la cité des Sciences de la Villette Période de réalisation : 9 avril 2013	77
40	Maternelle Michel de la Fournière	Projet carnaval dans l'école Période de réalisation : mars 2013	90
41	Elémentaire Michel de la Fournière	Projet carnaval dans l'école Période de réalisation : mars 2013	90
42	Maternelle Diderot	Projet carnaval dans l'école Période de réalisation : 12 avril 2013	90
43	Maternelle Charles Perrault	Projet carnaval dans l'école Période de réalisation : 29 mars 2013	90
44	Elémentaire Jean Mermoz	Projet carnaval de quartier Période de réalisation : 6 avril 2013	800
Total			3 796

(Avis de la Commission Education)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 54 421 €
- Subventions aux autres organismes : 3 796 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 58 217 € pour l'exercice 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. RICOUD).

RELATIONS HUMAINES

N° 48 – **Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une délibération importante pour la soixantaine d'agents de la Ville concernés puisque la loi permet désormais à ces agents de pouvoir accéder à la titularisation via une épreuve que nous vous proposons de faire passer devant le Centre de Gestion. Donc à l'issue de la réussite des agents à ce jury, ils pourront être directement titularisés.*

Autre point d'information pour l'E.S.A.D. Même si c'est au Conseil d'Administration de l'E.S.A.D. d'en décider, il est obligatoire que la Ville en soit informé.

M. le Maire – *La parole est à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *C'est une bonne chose ce plan de titularisations. Par rapport à ce plan, je voulais savoir quelle est la diminution du pourcentage de contractuels ?*

M. le Maire – *Combien y en a-t-il par rapport au nombre de contractuels ?*

M. LEBRUN – *C'est cela.*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, si vous avez la réponse.*

(réaction hors micro de Mme SAUVEGRAIN).

M. LEBRUN – *Ce n'est pas urgent, on peut attendre.*

Mme SAUVEGRAIN – *Cela devrait faire baisser – allez, je me lance à donner un chiffre – le taux de contractuels de 5 points, je pense. On devrait passer de 20 à 15 puisqu'il n'y a que 70 agents concernés. Nous faisons déjà partie des collectivités qui a un fort taux de titulaires d'où cette baisse plus faible.*

M. le Maire – *C'est un ordre de grandeur sous réserve de la vérification de ce chiffre qui vous est donné.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a permis le passage en contrat à durée indéterminée de 42 agents.

Un second volet de la loi prévoit la mise en œuvre de recrutements réservés aux agents non titulaires en vue de leur accès à la titularisation sur une période de 4 ans, par dérogation aux règles habituelles de recrutement et notamment de concours.

Le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour application de ladite loi a été publié le 24 novembre 2012 et autorise des programmes de titularisation par recrutements réservés jusqu'au 13 mars 2016.

I – Processus de titularisation

Pour bénéficier de ces recrutements réservés, les agents doivent remplir les conditions fixées par la loi et le décret, notamment en matière d'ancienneté dans la collectivité :

- Occuper un emploi permanent, supérieur ou égal à un mi-temps
- Agents en C.D.I. au 31.03.11
- Agents dont le C.D.D. a été transformé en C.D.I. au 13.03.2012 en vertu de la loi
- Agents en C.D.D. justifiant de conditions d'ancienneté à la Ville : 4 ans au cours des 6 dernières années, dont au moins 2 ans au 31.03.11.

Trois modes de recrutements réservés sont prévus par la réglementation :

- des recrutements réservés sans concours pour l'accès au 1^{er} grade de catégorie C,
- des recrutements réservés par sélections professionnelles organisées par cadre d'emplois,
- des concours réservés pour les groupes supérieurs de la catégorie A en attente de la parution d'un décret d'application.

Les collectivités peuvent organiser les sélections professionnelles directement ou confier cette mission par convention au Centre de Gestion de leur ressort géographique.

La Mairie propose de conventionner avec le Centre de Gestion du Loiret dans les conditions fixées dans la convention d'organisation des sélections professionnelles jointe à la délibération.

Ce dernier sera chargé de mettre en place une commission d'évaluation professionnelle chargée d'auditionner les candidats et d'évaluer leur aptitude à occuper des fonctions correspondant au cadre d'emplois pour lequel ils postulent, au vu des acquis de l'expérience professionnelle.

Les listes des agents aptes à être titularisés seront dressées par la commission, pour chaque cadre d'emplois, ouverts aux recrutements professionnalisés et par ordre alphabétique, en tenant compte des objectifs fixés dans le programme pluriannuel adopté par l'employeur.

La nomination de l'agent en qualité de fonctionnaire stagiaire est ensuite effectuée par l'autorité territoriale. Le coût de ces titularisations est estimé à 80 000 €, en année pleine.

II – Programme pluriannuel de la Ville d'Orléans

L'examen des dossiers des agents non titulaires a permis de recenser 67 agents concernés. La Mairie propose d'ouvrir 57 postes à la titularisation sur la base d'un critère de pérennité des postes au sein de l'organigramme des services.

La Ville souhaite que le programme pluriannuel soit mis en œuvre sur une période de 2 ans, dans les conditions suivantes :

- 2^{ème} trimestre 2013 : nomination des agents dont le recrutement réservé intervient sans concours ni sélection professionnelle (1^{er} grade de la catégorie C échelle 3),
- 4^{ème} trimestre 2013 : organisation des sélections professionnelles des agents éligibles en catégorie C et B,
- 1^{er} trimestre 2014 : organisation des sélections professionnelles des agents éligibles en catégorie A.

Les nominations interviendront dans l'année des sélections et au plus tard dans les 3 mois suivant l'organisation des sélections professionnelles.

Le programme pluriannuel est fixé en annexe par cadre d'emplois. Les agents concernés sont informés individuellement de l'ouverture de leur poste à la titularisation. Ils ont la possibilité de se présenter aux sélections professionnelles ou de renoncer à ce dispositif si pour un motif légitime ou personnel, cette mesure ne s'avère pas intéressante (exemple, en cas de proximité d'un départ en retraite).

Ce programme pourra être prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 pour les agents dont la naturalisation française est en cours.

Préalablement informé le 20 décembre 2012 de la situation des agents non titulaires remplissant les conditions d'accès, le Comité technique a émis un avis favorable le 14 février 2013 sur le programme pluriannuel de titularisation présenté par la Mairie.

III – Information sur le programme pluriannuel de l'E.S.A.D.

Par délibération du 21 décembre 2012, la Mairie a transféré à l'E.S.A.D. les postes d'enseignants afin de se mettre en conformité avec les règles demandées par l'Etat pour la mise en place progressive de cette école constituée sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle.

Conformément à l'article 3 du chapitre 1^{er} du décret du 24 novembre 2012 susvisé, le programme pluriannuel concernant les postes d'enseignants de l'E.S.A.D. a été soumis à l'avis du Comité Technique du 14 février 2013, et est présenté au Conseil Municipal de façon à garantir les droits des enseignants de la Ville transférés le 1^{er} mars 2013. Les sélections professionnelles seront assurées par le Centre de Gestion du Loiret et les nominations seront opérées à l'issue de ces sélections par le Président de l'école.

Sont concernés les enseignants qui étaient tous salariés de la Ville au moment de la publication de la loi.

Ce programme est détaillé en annexe pour l'année 2014 et sera soumis au conseil d'Administration de l'E.S.A.D. le 21 mars 2013.

Dans le respect des conditions ci-dessus énoncées et après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire en faveur des agents non titulaires de la Ville pour chaque cadre d'emplois concerné, selon les tableaux ci-annexés ;

2°) approuver la convention d'organisation des sélections professionnelles à passer avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour une durée de 3 ans et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, articles 64 118 , 64 138, et 6218 code gestionnaire HVIP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROGRAMME PLURIANNUEL DE TITULARISATION DE LA VILLE D'ORLEANS

Catégorie C 18 postes ouverts en 2013						
Filière	Grades	Mode de sélection	Spécialité	Nombre de postes à ouvrir par spécialité	Intitulé des postes	
Administrative	Adjoint administratif 2ème classe	Recrutement réservé		1	Conseiller usagers Pôle AFA	
	Adjoint technique 2ème classe				1 agent de propreté (espace public) 4 agents d'entretien (Education)	
Sociale	ATSEM 1 ^{ère} classe	Sélection professionnelle		10	ATSEM	
	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe				Auxiliaire de puériculture	

PROGRAMME PLURIANNUEL DE TITULARISATION DE LA VILLE D'ORLEANS

Catégorie B 17 postes ouverts en 2013					
Filière	Grades	Mode de sélection	Spécialité	Nombre de postes à ouvrir par spécialité	Intitulé des postes
Administrative	Rédacteur		Administration générale	2	Responsable du pôle formalités -élections Chargé de recrutement
			Animation	2	Responsable de la maison de la réussite au pôle prévention réussite Adjoint au responsable carrefour des parents
Technique	Technicien		Réseaux, Voirie	1	Dessinateur-projeteur (Conception conduite d'opérations)
			Métiers du spectacle	2	Régisseur Théâtre Gérard Philippe Régisseur (DEVE)
			Services et interventions techniques	2	Chargé du patrimoine (Direction des sports) Contrôleur qualité (Direction du patrimoine)
			Ingénierie, informatique, systèmes d'information	2	Webmestre (direction de l'information et de la communication)
Sociale	Assistant socio-éducatif	Sélection professionnelle	Conseiller en économie sociale et familiale	1	Conseiller en économie sociale et familiale (Service des aînés- CCAS)
Sportive	Educateur des APS		Maître Nageur Sauveteur	2	Maître-Nageur-Sauveteur
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine		Musée	1	Animateur-plasticien (Direction de la culture)
			Piano	1	Professeur de piano
Enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		Dumiste	1	Dumiste intervenant en milieu scolaire

PROGRAMME PLURIANNUEL DE TITULARISATION DE LA VILLE D'ORLEANS

Catégorie A - 22 postes ouverts au 1er trimestre 2014										
Filière	Grades	Mode de sélection	Spécialité	Nombre de postes à ouvrir par spécialité	Intitulé des postes					
Administrative	Attaché	Sélection professionnelle	Administration générale	7	Responsable mission jeunesse					
					RAF du CCAS					
			Animation	1	Chargé d'événements (DEVE)					
					Attaché de direction au parc floral					
					2 responsables de mairie de proximité					
			Sanitaire et sociale	5	RAF de la DGA Développement urbain					
					Chargé d'événements (Parc floral)					
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	Sélection professionnelle	Musée	1	Responsable du dispositif "carrefour des parents"					
					Responsable du pôle Prévention et éducative					
					Coordinatrice du dispositif "réussite éducative"					
					Responsable cellule analyse des besoins sociaux et du Conseil d'administration (PGAF CCAS)					
					Responsable service solidarités et insertion sociale CCAS					
					Restaurateur en arts graphiques (DCCA)					
					Archéologue					
					Technique	Ingénieur	Sélection professionnelle	Informatique	3	2 chefs de projet informatique (Direction systèmes d'information)
										Responsable d'atelier numérique
										1 chargé de suivi des projets d'urbanisme (Direction urbanisme)
Enseignement artistique	Professeur de classe normale	Sélection professionnelle	Danse	1	Professeur d'Alto					
					Professeur de théâtre					
					Professeur de danse classique					

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE TITULARISATION
 DE L'ESAD ORLEANS**

Catégorie A ESAD 5 postes ouverts en 2014					
Filière	Grades	Mode de sélection	Spécialité	Nombre de postes à ouvrir par spécialité	Intitulé des postes
Enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale (arts plastiques)	Sélection professionnelle	Peinture, dessin, arts graphiques	1	Professeur de dessin-peinture plasticien
			Infographie multimédia nouveaux médias	2	Professeur de nouveaux médias (2)
			Design d'objet	1	Professeur de design objet/plasticien
			Histoire des arts	1	Professeur de culture spécifique design/théoricien

N° 49 – **Direction de la Commande Publique. Poste de juriste. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de juriste est vacant au sein de la Direction de la Commande Publique. Il convient de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Assurer la régularité juridique des pièces de marchés,
- Veiller au respect du processus décisionnel de la Ville,
- Participer à l'organisation de formations internes,
- Rationnaliser et optimiser les achats par l'ingénierie contractuelle adaptée,
- Mettre en œuvre une politique d'achat éco-responsable,
- Moderniser des outils du processus achat (clausiers...),
- Favoriser la dématérialisation des procédures de marchés publics.

Conformément à la réglementation, la déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 17/12/2013 sous le n° 2012-12-9115.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de juriste au sein de la Direction de la Commande Publique, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 44 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 50 – **Direction des Assemblées et Procédures Internes. Poste de responsable du Pôle Conseil Municipal et Commissions. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de responsable du Pôle Conseil Municipal et Commissions à la Direction des Assemblées et Procédures Internes est vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

Le pilotage de l'organisation du Conseil Municipal et des Commissions permanentes :

- Gérer le bon fonctionnement des instances dans le respect des délais et procédures ;
- Gérer les planning du Conseil Municipal et des Commissions permanentes ;
- Préparer les ordres du jour, les convocations, les résumés, les délibérations ;
- Gérer les formalités postérieures au Conseil Municipal ;
- Assurer le contrôle juridique de délibérations et pièces annexes ;
- Superviser l'élaboration des décisions ainsi que la centralisation des arrêtés ;
- Assurer le suivi des actes et la mise à jour de la représentation des élus dans les organismes extérieurs.

Le management :

- Organiser, encadrer et animer une équipe de 5 agents ;
- Conduire le changement lié à l'acquisition d'un logiciel de gestion des assemblées et des actes ;
- Assurer l'intérim du Directeur en cas d'absence et notamment participer en alternance au contrôle du courrier et à l'attribution des « Gescour ».

La conduite de projet :

- Assurer le déploiement du logiciel de gestion des assemblées et des actes en mode projet ;
- Assurer la gestion administrative des instances du S.I.V.U. des Groupes (Comité Syndical, décisions...).

Conformément à la réglementation, la déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 28 août 2012 sous le n° 2012-08-9197.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, ce poste sera donc pourvu par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du Pôle Conseil Municipal et Commissions au sein de la Direction des Assemblées et Procédures Internes, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP. »

**ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.**

N° 51 – **Mise à disposition individuelle d'un agent de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation de l'intercommunalité, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » propose de mettre à compter du 1^{er} avril 2013 M. Jean-Marie LEOPOLD, technicien territorial, responsable du Pôle Prévention à la Direction des Ressources Humaines, partiellement (à 50 %) à disposition de la Ville d'Orléans pour une durée de trois mois jusqu'au 30 juin 2013.

Il assurera une étude de faisabilité sur la création d'un service commun hygiène/sécurité.

Les modalités de remboursement par la Ville sont fixées par convention. Elles correspondent à 50 % des dépenses de rémunérations, en incluant les charges patronales, les frais de mission et de formation. La dépense est estimée à 6 100 €

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », ayant pour objet de mettre à disposition de la Ville M. Jean Marie LEOPOLD, technicien territorial, selon les conditions indiquées ci-dessus, à hauteur de 50 % de son temps de travail ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un système informatique de gestion du temps. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.C.A.S.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour lancer la consultation visant à l'acquisition d'une solution de gestion du temps de travail, la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » envisagent de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une consultation sera lancée dans le cadre de ce groupement qui vise à remplacer les outils actuels, mis en place depuis plus de 10 ans, ne répondant plus aux besoins des collectivités membres du groupement de commandes qui souhaitent désormais disposer d'un outil de gestion du temps, des activités et de planification des équipes.

Il est proposé dans le cadre de la convention de groupement de commandes les modalités suivantes :

- la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » assurera la coordination du groupement de commandes,
- la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du groupement,
- les frais de publicité seront répartis à parts égales entre les membres du groupement,
- les marchés seront signés, notifiés et exécutés par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour le compte du groupement de commandes,
- le groupement prendra fin à la fin du délai d'exécution du marché.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », et le C.C.A.S. pour l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'un système informatique de gestion du temps ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MOYENS GENERAUX

N° 53 – Acquisition, location et entretien de matériels d'impression numérique. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le C.C.A.S. et les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint Hilaire-Saint-Mesmin et Semoy.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2009, un groupement de commandes pour l'acquisition de matériels d'impression numériques a été constitué avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans. Ce marché d'une durée d'un an reconductible trois fois arrive à échéance en novembre 2013.

Dans le souci d'une synergie avec l'ensemble des collectivités membres de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les 22 communes et leurs établissements publics ont été sollicités afin de renouveler l'expérience dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes.

4 ont répondu favorablement, les communes d'Orléans, de Fleury-les-Aubrais, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Semoy, le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

La consultation prendra la forme d'un appel d'offres ouvert à bons de commandes et comprendra 4 lots :

- Lot 1 : matériel de reprographie hauts volumes noir et blanc ;
- Lot 2 : matériel de reprographie hauts volumes couleur ;
- Lot 3 : matériel d'impression de proximité (photocopieurs et imprimantes d'étages) ;
- Lot 4 : solutions de gestion des impressions et de soumission de travaux.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse, sans excéder quatre ans.

Il est proposé dans le cadre d'une convention les modalités suivantes :

- la Ville d'Orléans assurera la coordination du groupement de commandes,
- les frais de publicité seront répartis à parts égales entre les différentes entités,
- la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive des marchés,
- le marché sera signé et notifié par le coordonnateur pour l'ensemble des membres du groupement.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Fleury-les-Aubrais, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Semoy, le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour l'acquisition, la location et l'entretien de matériels d'impression numérique ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Entretien ménager de divers bâtiments municipaux. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de procéder à l'entretien ménager de divers bâtiments communaux, un appel d'offres ouvert européen a été lancé.

La Commission d'Appel d'Offres du 7 mars 2013 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

- Prix des prestations (pondération 50 %)
- Valeur technique (pondération 50 %) appréciée sur la base des annexes aux C.C.T.P. et des fiches techniques de la manière suivante :
- Pertinence du nombre d'heures d'intervention (sous-pondération 30 %)
- Qualité des produits utilisés (sous-pondération 20 %)

Dans ces conditions, et après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à des prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux à passer avec la société TEAMEX pour un montant de 77 091,14 € T.T.C. pour la première période du 1^{er} avril au 31 décembre et de 102 788,18 € T.T.C. par période suivante d'un an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 020, article 6283, service gestionnaire TDOM. »

ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Et bien, mes chers collègues, je vous remercie et à la demande expresse de Mme HEAU, la séance est levée.*

Mme HEAU – *Il n'y a pas de questions supplémentaires ? C'est pathétique !*

La séance est levée à 23 heures 02.
